







# STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DES ILES WALLIS ET FUTUNA

Rapport annuel d'exécution de l'année 2018

Version 2 – 22 mars 2019 (Actualisée)

#### **SOMMAIRE**

LISTE DES ABREVIATIONS	8
INTRODUCTION :	9
I:/ACTUALISATION DU DOCUMENT DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMEI NUMERIQUE	
II:/ PRESENTATION GENERALE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS	15
III:/ DETAILS DE LA REALISATION DES ACTIONS ET TACHES DE LA STRATEGIE SECTORIE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	
OBJECTIF N° 1 – ACCEDER AU THD	23
1.1 Consolider le projet de raccordement au câble	23
1.1.1 Réaliser les études préalables	23
☐ Q3 2018 – Le rapport de l'analyse du cadre juridique et réglementaire des télécommunications est disponible	23
1.2 Raccorder le Territoire au câble numérique TUI-SAMOA	24
1.2.1 Raccorder le Territoire au câble	24
□ Q1 2018 – Les conventions avec l'AFD et l'UE sont signées	24
☐ Q1 2018 – Le Territoire est raccordé au câble TUI-SAMOA par deux bretelles spécifique	es 27
☐ Q2 2018 – Le câble numérique est mis en service	27
☐ Q4 2019 – Le Territoire a acquis de la capacité internationale supplémentaire	28
1.3 Déployer le Très Haut Débit	29
☐ Q4 2018 – L'étude environnementale est réalisée	29
1.3.2 Déployer le THD	30
☐ Q3 2018 – Le plan de déploiement THD est adopté	30
☐ Q4 2018 – 85 % des grands comptes sont raccordés en HD ou THD	31
□ Q2 2019 – 60 % de la population est couverte par le THD	32
☐ Q2 2020 – 95 % de la population est couverte par le THD	32
☐ Q4 2018 – 2 agents sont affectés au suivi du déploiement THD	33
1.4 Rendre accessible le Très Haut Débit	33
1.4.1 Vérifier le taux d'équipement des ménages et des entreprises	33
☐ Q4 2020 – Q4 2022 – Les rapports des enquêtes sur le taux d'équipement des ménages e entreprises sont disponibles	
1.4.2 Adapter les politiques publiques	34
□ Q3 2018 – L'observatoire des TICs est créé	34
□ Q3 2018 – La stratégie de service universel est adoptée par l'Assemblée territoriale	34
☐ Q1 2020 – Un réseau Wifi public est mis en place	35
□ Q4 2018 – 1880 Abonnements à internet fixes et mobiles sont souscrits	36
OBJECTIF N° 2 – DEVELOPPER LE TERRITOIRE EN AMELIORANT LA SANTE DE LA POPULATION	38
2.1 Planifier l'amélioration du système de santé	38
2.1.1 Préparer le Territoire à la mise en place de la télémédecine	38
☐ Q1 2018 – Un audit sur les réseaux de l'Agence de santé est réalisé	38

☐ Q4 2018 – L'étude complémentaire du développement de la télémédecine est réalisée	38
☐ Q3 2018 – Un plan d'actions numérique pour le développement de la télémédecine est éla par l'ADS	
2.2 Doter le Territoire d'infrastructures médicales performantes	39
2.2.1 Acquérir et installer les équipements télémédecine	
☐ Q3 2019 – Le réseau téléphonique de l'agence de santé est mis à jour	39
☐ Q3 2019 – 2 salles télémédecine sont créées	
☐ Q3 2019 – 3 charriots télémédecine sont acquis	40
□ Q4 2021 – 7 charriots télémédecine sont acquis	40
· A l'hôpital de Sia (Wallis) :	40
· Au dispensaire de Hahake (Wallis)	41
· Aux dispensaires nord et sud de Wallis	41
· A Futuna	41
2.3 Favoriser la prévention, le dépistage précoce et le traitement des maladies	41
2.3.1 Former les personnels	41
☐ Q2 2019 – Q4 2020 – 1 Session de formation est organisée dans l'année pour les personne de l'ADS	
2.3.2 Établir les diagnostics et traiter en partenariat avec les établissements extérieurs	42
□ Q4 2018 − 1 Convention de partenariat liée à la télémédecine signée depuis 2016	42
□ Q4 2019 – 3 Conventions de partenariat liées à la télémédecine signées depuis 2016	42
□ Q4 2020 – 5 Conventions de partenariat liées à la télémédecine signées depuis 2016	42
□ Q4 2018 − 60 Actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna	43
□ Q4 2019 − 150 Actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna	43
□ Q4 2020 − 1200 Actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna	43
2.4 Améliorer le suivi à distance des patients	43
2.4.1 Créer un système d'information et de suivi à distance des patients	43
□ Q3 2019 – Le dossier médical électronique des patients est utilisé	43
☐ Q2 2021 – 100 % des dossiers patients sont numérisés	43
2.4.2 Développer le suivi à domicile des patients	44
□ Q4 2020 – Diffusion de campagnes d'information sur l'utilisation d'applications médicale	s 44
OBJECTIF N° 3 -VALORISER LES COMPETENCES POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU FERRITOIRE	
3.1 Déployer les outils et ressources numériques pour l'éducation	45
3.1.1 Acquérir les équipements numériques	45
□ Q4 2019 – 100% des établissements du 1er degré équipés en matériels informatiques	45
□ Q2 2018 – 50% des élèves du secondaire ont accès aux matériels informatiques	45
□ Q4 2019 – 80% des élèves du secondaire ont accès aux matériels informatiques	45
3.1.2 Former les enseignants au numérique	46
□ Q4 2019 – 75% des enseignants et personnels formés au numérique	46
3.1.3 Faciliter la gestion et le suivi des élèves et du personnel	47
☐ Q4 2018 – Les applications métiers de gestion des personnels sont déployées sur le Territo (AGORA, SIRHEN)	

	Q1 2020 – Les applications métiers de gestion de la scolarité sont déployées sur le Territoir IECLE)	
`	Organiser et favoriser l'accès aux ressources pédagogiques numériques	
J.1.4	Q1 2020 – Une plateforme ENT est mise en place	
	Q4 2020 – 90% des professeurs du 1er degré font usage du numérique	
	Q4 2020 – 90% des matières de l'enseignement secondaire incluent des ressources	
nu	mériques	. 47
3.2 Dév	elopper la formation ouverte à distance	. 48
3.2.1	Anticiper les besoins du Territoire	. 48
	Q3 2018 – Les métiers d'avenir sont identifiés et promus	. 48
	Q3 2018 – Un coordinateur e-formation est nommé	
3.2.2	Doter le Territoire d'une salle d'e-formation	
	Q2 2019 – Une salle d'e-formation est créée et opérationnelle	. 50
3.2.3	Proposer une offre de formation adaptée au Territoire	
	Q1 2019 – Une carte des formations à distance est élaborée	. 50
	Q4 2018 – 10 personnes sont formées sur le Territoire grâce à l'e-formation	. 51
	Q4 219 – 30 personnes sont formées sur le Territoire grâce à l'e-formation	. 53
	Q4 2020 – 60 personnes sont formées sur le Territoire grâce à l'e-formation	. 53
□ Te	Q4 2021 – Nombre de formations labellisées Grande Ecole du Numérique organisées sur le erritoire	
3.3 Reco	onnaître les compétences informatiques	. 54
3.3.1	Certifier les compétences informatiques	. 54
	Q4 2019 – Un dispositif de certification des compétences informatiques est mis en place	. 54
OBJECTIF	F N $^\circ$ 4 – FAIRE DE L'ADMINISTRATION UN FACILITATEUR DE DEVELOPPEMENT .	. 56
4.1 Insta	aurer une confiance numérique	. 56
4.1.1	Réaliser une campagne de communication	. 56
	Q4 2017 – Le plan de communication sur les risques internet est élaboré	. 56
	Q4 2018 – 1 Action de communication est réalisée par an	. 56
	Q4 2019 – 1 Action de communication est réalisée par an	. 57
	Q4 2020 – 1 Action de communication est réalisée par an	. 57
4.1.2	Favoriser le relai à travers les associations	. 57
	Q4 2018 – La convention portant sur la valorisation des cyberbases est signée	. 57
	Q4 2018 – 1 réunion d'information est organisée par an avec les associations	. 57
	Q4 2019 – 1 réunion d'information est organisée par an avec les associations	. 57
	Q4 2020 – 1 réunion d'information est organisée par an avec les associations	. 57
4.2 Ren	dre accessibles les archives du Territoire	. 58
4.2.1	Créer une salle dédiée à la numérisation des archives	. 58
	Q4 2018 – L'étude pour la réalisation du bâtiment des archives est lancée	. 58
	Q3 2019 – Une salle dédiée à la numérisation des archives est créée et équipée	. 58
	Q4 2019 – 2 Agents sont chargés de la numérisation des archives	. 58
	Q4 2019 – La numérisation des archives débute	. 59
	Q4 2021 – 30% des archives sont numérisées et mises en ligne	. 59

4.3 Dématérialiser les démarches administratives	59
4.3.1 Moderniser le site de l'Administration	59
☐ Q4 2016 – Le site internet de l'Administration est modernisé et actualisé régulièrement	59
4.3.2 Faciliter les procédures administratives en ligne	60
☐ Q4 2018 – 90% des démarches administratives identifiées sont dématérialisées	60
☐ Q2 2021 − 1 télé procédure est mise en place	61
4.4 Former les agents de l'Administration	61
4.4.1 Sensibiliser et former les agents au numérique	61
4.5 Actualiser le SIG	62
4.5.1 Actualiser la base des données géographiques	62
□ Q1 2018 – Un coordinateur SIG est désigné	62
☐ Q2 2019 – La base de données est actualisée	63
4.5.2 Mettre en ligne les données SIG	64
☐ Q2 2019 – Les données SIG sont mises en ligne	64
OBJECTIF N°5 – SOUTENIR L'INSERTION DE WALLIS ET FUTUNA DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL	65
5.1 Renforcer la coopération régionale	65
5.1.1 Renforcer la présence du Territoire dans les instances régionales	
☐ Q4 2018 - +1 organisation régionale dans laquelle le Territoire est représenté	
☐ Q4 2019 - +2 organisations régionales dans laquelle le Territoire est représenté	
Q4 2020 - +3 organisations régionales dans laquelle le Territoire est représenté	
5.1.2 Développer les relations avec les Territoires voisins	67
☐ Q4 2019 - + 4 partenariats, nouveaux projets et/ou actions régionales incluant le Territoir îles Wallis et Futuna	re des
☐ Q4 2020 - +6 partenariats, nouveaux projets et/ou actions régionales incluant le Territoire îles Wallis et Futuna	
5.2 Assurer la visibilité du Territoire	68
5.2.1 Promouvoir le Territoire	68
☐ Q2 2019 – La stratégie de promotion du Territoire est élaborée et relayée en ligne	68
☐ Q2 2019 – Le portail internet de promotion du Territoire est opérationnel	69
☐ Q2 2019 – Le site internet de l'office de tourisme est opérationnel	69
5.2.2 Renforcer le rôle des délégations du Territoire	69
☐ Q4 2018 – 3 ambassadeurs du Territoire sont nommés	69
☐ Q4 2019 – 3 actions de communication/ promotion des îles WF sont conduites	70
□ Q4 2020 − 5 actions de communication/ promotion des îles WF sont conduites	70
5.3 Favoriser le rayonnement de la culture locale	70
5.3.1 Exporter la culture locale	70
□ Q4 2019 – Un site internet propose des films, clips ou cours de danses en ligne	70
5.3.2 Enseigner les langues wallisienne et futunienne	70
☐ Q4 2018 – Un directeur de l'Académie des langues est recruté	70
□ Q4 2019 – Un site internet offre des cours de langues vernaculaires en ligne	
OBJECTIF N° 6 – DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE	73

6.1 Pror	nouvoir les opportunités nouvelles de développement	73
6.1.1	Identifier les domaines et métiers d'avenir	73
□ dis	Q3 2018 – Le rapport de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées e ponible et publié	
	Q3 2018 – Un plan d'actions pour l'accompagnement du secteur privé est défini	73
6.1.2	Orienter les wallisiens et futuniens vers les métiers d'avenir	75
	Q4 2021 – 1 Laboratoire de fabrication numérique est créé	75
	Q4 2018 – 95 emplois déclarés dans le secteur des NTICs	76
	Q4 2019 – 105 emplois déclarés dans le secteur des NTICs	76
	Q4 2020 – 115 emplois déclarés dans le secteur des NTICs	76
6.2 Faci	liter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets	76
6.2.1	Renforcer la CCIMA	76
	Q1 2018 – 1 agent recruté à la CCIMA	77
	Q4 2018 – 1 agent recruté à la CCIMA	77
	Q4 2019 – 1 agent recruté à la CCIMA	77
	Q2 2019 – La CCIMA dispose d'un site internet	77
6.2.2	Créer un pôle de ressources, d'appui et de conseil aux entreprises	78
	Q4 2018 – Un centre de formalités des entreprises est créé	78
	Q4 2018 – Un centre de gestion agréée est créé	78
	Q1 2019 – Un guide de l'entrepreneuriat est élaboré et diffusé	79
	Q4 2020 – 4 bureaux connectés sont mis à disposition des entrepreneurs	80
6.3 Attir	er les investisseurs	80
6.3.1	Promouvoir l'investissement à Wallis et Futuna	80
	Q2 2019 – Une stratégie de marketing territoriale est élaborée pour attirer les investisseurs	
	Q2 2020 – Un data-center est créé sur le Territoire	81
	Q4 2020 – 10 personnes ont entrepris des démarches pour investir à Wallis et Futuna	81
	Q4 2021 – 20 personnes ont entrepris des démarches pour investir à Wallis et Futuna	
6.3.2	Sécuriser le foncier	82
CO	Q4 2020 – Un processus de concertation est initié concernant la sécurisation des baux mmerciaux	82
6.4 Dive	ersifier les offres de financement des entreprises	82
6.4.1	Créer de nouveaux fonds de financement des entreprises	82
loc	Q4 2020 – De nouveaux mécanismes de financement sont disponibles pour les entrepreneu	
	ŒUVRE FINANCIERE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT E	83
I:/ Le chiff	rage de la stratégie sectorielle de développement numérique	83
	ncement de la stratégie sectorielle de développement numérique	
	diversité d'acteurs et de budgets	
	orêt-relais de l'AFD	
C°) Le t	oudget annexe de la stratégie numérique	85
III:/ Le sui	vi du budget annexe de la stratégie numérique	86
		1100

#### Projet de rapport annuel d'exécution 2018 – Stratégie sectorielle de développement numérique

A°) Evolution des recettes sur l'année 2018.	86
B°) Evolution des dépenses sur l'année 2018	87
IV:/ Le suivi financier des actions de la stratégie numérique	88
Présentation générale :	88
Objectif n° 1 : Accéder au Très Haut Débit	88
Objectif n° 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population	90
Objectif n° 3 : Valoriser les compétences des wallisiens et futuniens	91
Objectif n° 4 : Faire de l'Administration un facilitateur de développement	92
Objectif n° 5 : Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional	94
Objectif n° 6 : Développer l'économie du Territoire	95
V:/ Tableaux et graphiques	96
A°) Coût de mise en œuvre des objectifs 1 à 6 sur les années 2016 à 2018	96
B°) Sources de financement des actions mises en œuvre	98
C°) Suivi des dépenses par rapport au chiffrage prévisionnel de la stratégie numérique	99

#### LISTE DES ABREVIATIONS

ADS	Agence de Santé
AFD	Agence française de Développement
AT	Assemblée Territoriale
BWF	Banque de Wallis et Futuna
CCIMA	Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Agriculture
CFE	Centre de Formalité des Entreprises
CGA	Centre de Gestion Agréé
DEC	Direction de l'Enseignement Catholique
FCFP	Franc Pacifique (XPF)
FED	Fonds européen de développement
FOAD	Formation Ouverte A Distance
GFP	Gestion des Finances Publiques
HD	Haut Débit
IEOM	Institut d'Emission d'Outre-Mer
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
RAE	Rapport Annuel d'Exécution
SAED	Service des Affaires Economiques et du Développement
SCOPPD	Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement
SIG	Système d'Informations Géographiques
SITAS	Service d'Inspection du Travail et des Affaires Sociales
SPT	Service des Postes et Télécommunications
SG	Secrétaire Général
SRH	Service des Ressources Humaines
STAC	Service Territorial des Affaires Culturelles
STJS	Service Territorial de la Jeunesse et des Sports
STSEE	Service Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques
THD	Très Haut Débit
	Tack palacies de l'Information et de la Communication
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIC UE	Union européenne

#### **INTRODUCTION:**

L'année 2018 a été marquée par la mise en service du câble numérique: le 22 avril sur l'île de Wallis et le 26 avril pour l'île de Futuna. Après plusieurs mois de travail, les services de l'État et du Territoire investis dans la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique ont pu voir se concrétiser une première étape importante : le raccordement au câble numérique TUI-SAMOA.

Cette mise en service aura été suivie d'autres avancées essentielles destinées à améliorer l'accessibilité des wallisiens et futuniens au Très Haut Débit dont notamment l'adoption du plan de déploiement du Très Haut Débit, l'adoption de nouveaux tarifs internet, le raccordement des premiers grands comptes au Haut et Très Haut Débit, le lancement des marchés pour le déploiement de la fibre optique sur les deux îles.



-----

Les évènements politiques et institutionnels qui ont marqué l'année 2018 n'ont impacté en rien l'investissement des acteurs locaux dans la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique.

Parmi les évènements marquants de cette année on peut mentionner :

- L'organisation de nouvelles élections législatives partielles à la suite de l'annulation de la précédente élection prononcée par le Conseil Constitutionnel qui a permis à M. Sylvain BRIAL de devenir le nouveau député des îles Wallis et Futuna en remplacement du député sortant M. Napole POLUTELE :
- L'intronisation d'un nouveau TUIAGAIFO, roi pour la chefferie d'Alo à Futuna en novembre 2018.
- Le renouvellement du bureau de l'Assemblée territoriale pour une nouvelle année permettant ainsi
  à M. David VERGE de rester Président de l'Assemblée territoriale et TUIASOA, M. Sosefo
  MOTUKU vice-président sans changement de majorité.

Les changements au sein de l'Administration supérieure ont été nombreux, le Territoire des îles Wallis et Futuna a ainsi accueilli un nouveau Délégué du Préfet à Futuna et un nouveau Secrétaire général au mois d'octobre. Le départ du Préfet, Administrateur supérieur et chef du Territoire a été annoncé le 19 décembre 2018 en Conseil des Ministres, précisant qu'il serait remplacé à compter de janvier 2019 par M. Thierry QUEFFELEC.

9/103

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Décision 2017-5162 du 02 février 2018 - https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2018/20175162AN.htm

Par ailleurs, certaines mutations de fonctionnaires ont concerné des services référents dans la mise en œuvre d'actions de la stratégie numérique sans que cela n'ait de conséquence négative sur le suivi des actions et des indicateurs de performance ou la continuité des travaux. A titre d'exemple on peut mentionner le changement de chef au sein du service des ressources humaines en charge des actions liées à la formation des agents de l'Administration et au renforcement du rôle des délégations du Territoire ou encore le remplacement du chef du Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales en charge des actions « e-formation ».

On notera également l'arrivée d'un nouveau chef et d'une nouvelle adjointe chargée des dossiers européens a sein du Service de Coordination des Politiques Publiques et du Développement, service chargé du suivi du 11<sup>e</sup> FED territorial et de la coordination de la stratégie sectorielle de développement numérique.



\_\_\_\_\_

La référence au suivi du 11<sup>e</sup> Fonds Européen de Développement territorial conduit évidement à mentionner la première demande de décaissement faite par le Territoire en 2018.

Pour rappel, l'enveloppe accordée au Territoire dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED territorial est dédiée à la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle de développement numérique (19 millions EUR). La convention de financement, signée le 1<sup>er</sup> mars 2018 par la Commission européenne et le Territoire, prévoit un versement de l'aide européenne sur 4 ans en tranches fixes et variables.

	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
Tranche Fixe	12	1	0.5	1	14.5	76%
Tranche variable	0	1	1.5	2	4.5	24%
Total	12	2	2	3	19	100%

Avec le 11<sup>e</sup> FED territorial, c'est la première fois que le Territoire est éligible à l'appui budgétaire et la modification des modalités de versement de l'aide de l'Union européenne nécessite un effort particulier des services du Territoire, notamment en matière de suivi et d'évaluation.

Élaborée avec l'appui d'une mission d'assistance technique, la première demande de décaissement a été transmise par le Territoire à la Commission européenne à la fin du mois de septembre 2018 et le versement effectif de la première tranche fixe de l'aide européenne d'un montant de 12 millions d'euros a été réalisé à la fin du mois de décembre 2018.

Autre élément important qu'il convient de mentionner concernant le financement de la stratégie numérique pour l'année 2018, la participation financière de l'État au déploiement du Très Haut Débit à Wallis et Futuna a été confirmée en novembre 2018 à l'issue d'une réunion interministérielle ayant abouti à l'octroi pour le Territoire des îles Wallis et Futuna d'une dotation exceptionnelle dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir<sup>2</sup>. Cette contribution financière d'un montant de près de 3,4 millions d'euros permettra de réaliser la seconde phase des travaux de déploiement THD sur les deux îles et d'acquérir de la capacité supplémentaire pour la connectivité internationale du Territoire.



-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le PIA, engagé en 2010 et piloté par le Secrétariat Général pour l'Investissement a été mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le Territoire.

# I:/ACTUALISATION DU DOCUMENT DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Depuis son adoption le 12 février 2016, le Territoire des îles de Wallis-et-Futuna a révisé à plusieurs reprises sa stratégie sectorielle de développement numérique.

La dernière version de la stratégie numérique en date du mois d'octobre 2018 a été approuvée par les membres du comité de pilotage.

Les modifications apportées ont permis d'inclure les recommandations pertinentes des études sectorielles réalisées en 2017 et 2018 dans le cadre du 10° Fonds Européen de Développement territorial : « étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées » et « étude sur le cadre juridique et réglementaire des télécommunications » et de mettre à jour ou réviser certaines actions qui n'étaient plus d'actualité.

Cette révision a surtout permis de mettre à jour le cadre d'évaluation de la performance de la stratégie numérique en supprimant, reformulant ou ajoutant de nouveaux indicateurs de suivi. Contrairement à la version précédente, le nouveau cadre d'évaluation de la performance propose un indicateur de suivi en face de chaque activité identifiée pour faciliter et améliorer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie numérique.

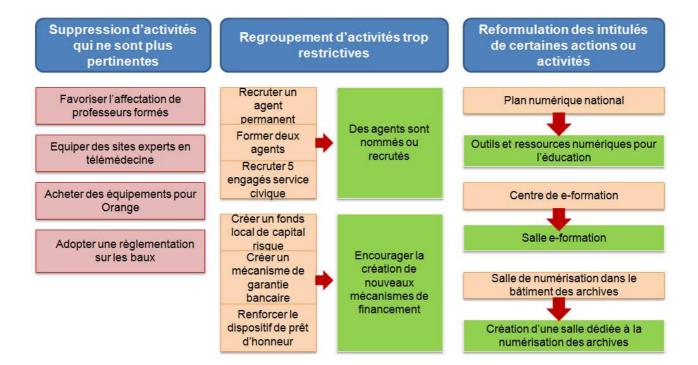
Le nouveau cadre d'évaluation de la performance de la stratégie sectorielle de développement numérique a été validé par la commission européenne au mois de décembre 2018 dans le cadre de l'avenant n°1 signé à la convention de financement du 11<sup>e</sup> FED territorial.

----

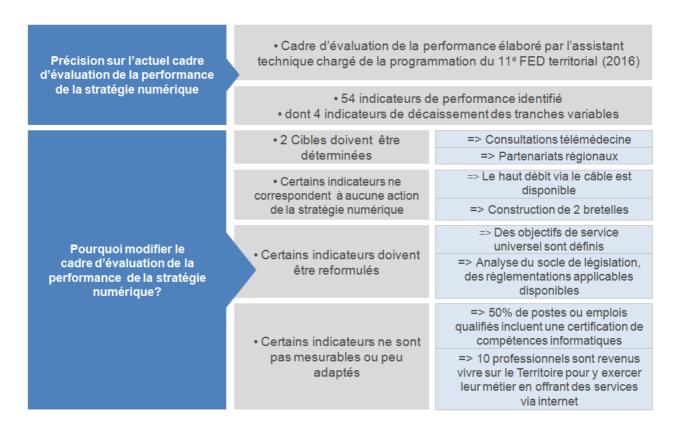
#### Présentation des modifications :

• Intégrer les recommandations pertinentes des études sectorielles · Actualiser les objectifs spécifiques et les actions pour plus de cohérence Pourquoi actualiser le document de la · Revoir le détail des activités à réaliser stratégie numérique? Actualiser le chiffrage de la stratégie numérique réalisé en 2016 • Proposer un cadre d'évaluation de la performance de la stratégie **MODIFICATIONS MAJEURES** Ce qui a été ajouté Ce qui a été précisé Ce qui a été supprimé · Stratégie de ·Le rôle des Précisions sur le **Fiches actions** service universel délégations du foncier Territoire • La référence à un code des postes et La création des Le cadre d'évaluation télécommunications différents sites de la performance internet Réseau WIFI territorial ·La mise en place • Grande école du de la télémédecine numérique ·Le PIX -· Laboratoire de certification des fabrication compétences numérique informatiques

#### Modification des fiches action de la stratégie numérique



#### Modification du cadre d'évaluation de la performance



### Présentation générale des modifications

• Un indicateur a été inscrit en face de chaque activité identifiée pour assurer un meilleur suivi de la stratégie numérique

93 indicateurs de performance sont proposés
dont 4 indicateurs de décaissement des tranches variables

	Nombre d'indicateurs dans la	Nombre d'indicateurs dans
	version initiale	la version actuelle
Objectif n°1 – Accéder au THD	11 indicateurs	22 indicateurs
	(dont 1/tranches variables)	(dont 1/tranches variables)
Objectif n° 2 – Développer le	6 indicateurs	12 indicateurs
Territoire en améliorant la santé de	(dont 1/tranches variables)	(dont 1/tranches variables)
la population		
Objectif n°3 – Valoriser les	10 indicateurs	15 indicateurs
compétences des wallisiens et	(dont 1/tranches variables)	(dont 1/tranches variables)
futuniens		
Objectif n° 4 - Faire de	14 indicateurs	19 indicateurs
l'Administration un facilitateur de		
développement		
Objectif n° 5 – Favoriser la	4 indicateurs	10 indicateurs
coopération régionale		
Objectif n° 6 - Développer	9 indicateurs	15 indicateurs
l'économie locale	(dont 1/tranches variables)	(dont 1/tranches variables)
TOTAL	54 indicateurs	93 indicateurs
	(dont 4/tranches variables)	(dont 4/tranches variables)

La version actualisée de la stratégie numérique du mois d'octobre 2018 a servi de support à la rédaction du présent rapport annuel d'exécution de la stratégie sectorielle de développement numérique qui couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

#### II:/ PRESENTATION GENERALE DE LA REALISATION DES OBJECTIFS

L'année 2018 a marqué la réalisation complète des objectifs spécifiques 1.1 « Consolider le projet de raccordement au câble » et 1.2 « Raccorder le Territoire au câble » avec la finalisation de l'étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications, la concrétisation des financements et la mise en service du câble numérique.

Cette année a également été consacrée à la réalisation d'actions et d'activités de la stratégie numérique en lien avec le déploiement du Très Haut Débit et l'accessibilité des wallisiens et futuniens au numérique. Ainsi, le raccordement d'une majorité de grands comptes au HD ou THD a pu être réalisé, une nouvelle politique tarifaire et une stratégie de service universel ont été adoptées par l'Assemblée territoriale et la création de l'observatoire des NTICs a pu être entérinée.

Le raccordement au câble numérique et le déploiement du THD à Wallis et Futuna sont des préalables pour permettre de réaliser pleinement les objectifs 2 à 6 de la stratégie numérique

Objectif n° 2 – Développer le Territoire en améliorant la santé de la population

Objectif n° 3 – Valoriser les compétences pour augmenter l'attractivité du Territoire

Objectif n°4 – Faire de l'administration un facilitateur de développement

Objectif n° 5 – Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional

Objectif n° 6 – Développer l'économie du Territoire

Néanmoins, la réalisation des travaux de déploiement en cours ne doit pas justifier la mise en attente des autres actions de la stratégie numérique et le Territoire a travaillé tout au long de l'année 2018 pour mettre en œuvre les diverses actions de la stratégie numérique et atteindre les indicateurs de performance correspondants :

- Un audit sur les réseaux de l'agence de santé est réalisé
- L'étude complémentaire au développement de la télémédecine est réalisée
- 50% des élèves du secondaire ont accès aux matériels informatiques
- Un coordinateur e-formation est désigné
- Une action de communication sur les risques internet est menée
- La convention portant sur le fonctionnement et la valorisation des cyberbases est signée
- Une réunion d'information avec les associations est organisée
- L'étude pour la construction du bâtiment des archives est lancée
- Un plan d'action pour l'accompagnement du secteur privé est défini
- Un centre de formalités des entreprises est créé
- Un centre de gestion agréé est créé

#### Tableau récapitulatif de la mise en œuvre des indicateurs de la stratégie numérique

# Action réalisée Action en cours de réalisation Action à démarrer

OBJECTIF	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Date échéance	Réalisation au 31/12/2017 <sup>1</sup>	Avancement 31/12/2018
1 – Accéder au	1.1 Consolider le projet de	Les rapports de l'étude environnementale sont publiés	Q4 2016		
THD	raccordement au câble	Le rapport de l'étude sur le cadre juridique et réglementaire des télécommunications est disponible	Q3 2018		
		Une convention d'assistance juridique est signée	Q3 2016		
	1.2 Raccorder le Territoire au	Les documents contractuels avec Samoa sont signés	Q4 2016		
	câble numérique	Les conventions avec l'AFD et l'UE sont signées	Q1 2018		
		Une convention d'assistance est signée pour la supervision du projet de raccordement au câble	Q4 2016		
		Les aménagements terrestres sont réalisés	Q3 2017		
		Le Territoire est raccordé au câble TUI-SAMOA par deux bretelles spécifiques	Q1 2018	$X^3$	
		Le câble numérique est mis en service	Q2 2018		
		Le Territoire a acquis de la capacité internationale supplémentaire	Q4 2019		
	1.3 Déployer le THD	L'étude environnementale est réalisée	Q4 2018		
		Les grands comptes publics et privés sont identifiés	Q4 2017		
		Le Territoire fait appel à un cabinet spécialisé pour la réalisation de son plan THD	Q4 2017		
		Le plan de déploiement THD est adopté	Q3 2018		

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les précisions sur les indicateurs réalisés au 31 décembre 2017 sont apportées dans le rapport annuel d'exécution de la stratégie numérique pour les années 2016-2017. Ces indicateurs ne seront pas mentionnés dans le présent RAE sauf pour les indicateurs identifiés par une X

		85 % des grands comptes sont raccordés au HD ou THD	Q4 2018	
		60 % de la population est couverte par le THD	Q2 2019	
		95 % de la population est couverte par le THD	Q2 2020	
		2 agents sont affectés au suivi du déploiement THD	Q4 2018	
		Les rapports des enquêtes sur le taux d'équipement des ménages et	Q2 2017	
	à tous	des entreprises sont disponibles	Q4 2020	
			Q4 2022	
		L'observatoire des NTICs est créé	Q3 2018	
		La stratégie de service universel est adoptée par l'AT	Q3 2018	
		Un réseau WIFI Public est mis en place	Q1 2020	
		Nombre d'abonnements internet fixes et mobiles	Q4 2018 - 1880	
			Q4 2019 - 1935	
			Q4 2020 - 1989	
	2.1 Planifier l'amélioration du système de santé	Un audit sur les réseaux de l'agence de santé est réalisé	Q1 2018	
Territoire en améliorant la santé de la		L'étude complémentaire au développement de la télémédecine est réalisée	Q4 2018	
population		Un plan d'action numérique pour le développement de la télémédecine est élaboré par l'ADS	Q3 2018	
	2.2 Doter le Territoire d'infrastructures médicales performantes	Le réseau téléphonique de l'Agence de santé est mis à jour	Q3 2019	
		2 Salles télémédecine sont créés	Q3 2019	
		3 charriots télémédecine sont acquis	Q3 2019	
		7 charriots télémédecine sont acquis	Q4 2021	
	2.3 Favoriser la prévention, le		Q2 2019 - 1	
	dépistage précoce et le traitement des maladies	l'ADS/an	Q4 2020 - 1	
	duncincin des maiadies	Nombre de conventions de partenariat liées à la télémédecine signée	Q4 2018 - 1	
		depuis 2016	Q4 2019 - 3	
			Q4 2020 - 5	
		Nombre d'actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna	Q4 2018 - 60	

			Q4 2019 - 150	
			Q4 2020 - 1200	
	2.4 Améliorer le suivi à	Le dossier médical électronique des patients est utilisé	Q3 2019	
	distance des patients	% des dossiers patients numérisés	Q2 2021 – 100 %	
		Diffusion de campagnes d'information sur l'utilisation d'applications médicales	Q4 2020	
	3.1 Déployer les outils et ressources numériques pour	% des établissements du 1 <sup>er</sup> degré équipés en matériels informatiques	Q4 2019 – 100 %	
renforcer l'attractivité du	l'éducation	% des élèves du secondaire ayant accès aux matériels informatiques	Q2 2018 – 50 %	
Territoire			Q4 2019 – 80 %	
			Q4 2020 – 100 %	
		% des enseignants et personnels formés au numérique	Q4 2019 – 75 %	
			Q4 2020 – 90 %	
		Les applications métiers de gestion des personnels sont déployées sur le Territoire	Q4 2018	
		Une plateforme ENT est mise en place	Q1 2020	
		% des professeurs du 1 <sup>er</sup> degré faisant usage du numérique	Q4 2020 – 90 %	
		% des matières de l'enseignement secondaire incluent des ressources numériques	Q4 2020 – 90 %	
	3.2 Développer la formation ouverte à distance	Les métiers d'avenir sont identifiés et promus	Q3 2018	
		Un coordinateur e-formation est nommé	Q3 2018	
		Une salle d'e-formation est créée et opérationnelle	Q2 2019	
		Une carte des formations à distance est élaborée	Q1 2019	
		Nombre de personnes formées sur le Territoire grâce à l'e-formation	Q4 2018 - 10	
			Q4 2019 - 30	
			Q4 2020 - 60	
		Nombre de formations labellisées Grande école du numérique organisées sur le Territoire	Q4 2021 - 1	
	3.3Reconnaitre les	Un dispositif de certification des compétences informatiques est mis	Q4 2019	

	compétences informatiques	en place			
4- Faire de	4.1 Instaurer une confiance	Le plan de communication sur les risques internet est élaboré	Q4 2017	X	
l'Administration un facilitateur de	numérique	Nombre d'actions de communication réalisées/ an	Q4 2018 - 1		
développement			Q4 2019 - 1		
			Q4 2020 - 1		
		La convention portant sur le fonctionnement et la valorisation des cyberbases est signée	Q4 2018		
		Nombre de réunions d'information organisées avec les associations/	Q4 2018 - 1		
		an	Q4 2019 - 1		
			Q4 2020 - 1		
	4.2 Rendre accessible les	L'étude pour la réalisation du bâtiment des archives est lancée	Q4 2018		
	archives du Territoire	Une salle dédiée à la numérisation des archives est créée et équipée	Q3 2019		
		Nombre d'agents chargés de la numérisation des archives	Q4 2019 - 2		
		La numérisation des archives débute	Q4 2019		
		% des archives numérisées et mises en ligne	Q4 2021 - 30 %		
	4.3 Dématérialiser les démarches administratives	Le site internet de l'Administration est modernisé et actualisé régulièrement	Q4 2016	X	
		Les démarches administratives à dématérialiser sont identifiées	Q4 2017		
		90% des démarches administratives identifiées sont dématérialisées	Q4 2018		
		Nombre de téléprocédures mises en place	Q4 2021 - 1		
	4.4 Former les agents	Les fiches de postes des agents sont mises à jour	Q4 2018		
		Le plan de formation est adopté	Q4 2018		
		Nombre de formations organisées pour les agents de	Q2 2019 - 1		
		l'Administration/ an	Q2 2020 - 1		
		Un coordinateur SIG est désigné	Q1 2018		
	4.5 Actualiser le SIG	La base de données est actualisée	Q2 2019		
		Les données SIG sont mises en ligne	Q2 2019		
5 – Soutenir	5.1 Renforcer la coopération	Nombre d'organisations régionales dans lesquelles le Territoire est	Q4 2018 - + 1		

l'insertion de	régionale	représenté	Q4 2019 - + 2	
Wallis et Futuna dans son			Q4 2020 - + 3	
environnemental		Nombre de partenariats nouveaux projets et/ ou actions régionales	Q4 2019 - + 4	
		incluant le Territoire de Wallis et Futuna	Q4 2020 - + 6	
	5.2 Assurer la visibilité du	La stratégie de promotion du Territoire est élaborée et relayée en ligne	Q2 2019	
	Territoire	Le portail internet de promotion du Territoire est opérationnel	Q2 2019	
		Le site internet de l'office de tourisme est opérationnel	Q2 2019	
		Nombre d'ambassadeurs du Territoire nommés	Q4 2018 - 3	
		Nombre d'actions de communications/ promotion des îles WF	Q4 2019 - 3	
		conduites y inclus la participation à des forums	Q4 2020 - 5	
	5.3 Favoriser le rayonnement	Un site internet propose des films, clips ou cours de danses en ligne	Q4 2019	
	de la culture locale	Un directeur de l'Académie des langues est recruté	Q4 2018	
		Un site internet offre des cours de langues vernaculaires	Q4 2019	
6 – Développer l'économie locale	6.1 Promouvoir les opportunités nouvelles de	Le rapport de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées est disponible et publié	Q3 2018	
	développement	Un plan d'action pour l'accompagnement du secteur privé est défini	Q3 2018	
		Nombre de laboratoires de fabrication numérique créés	Q4 2021 -1	
		Nombre d'emplois déclarés dans le secteur des NTICs	Q4 2018 - + 10	
			Q4 2019 - +20	
			Q4 2020 - +30	
	6.2 Faciliter la création	Nombre d'agents recrutés à la CCIMA	Q1 2018 - 1	
	d'entreprises et accompagner les porteurs de projets		Q4 2018 - 1	
	les porteurs de projets		Q4 2019 - 1	
		La CCIMA dispose d'un site internet	Q2 2019	
		Un centre de formalités des entreprises est créé	Q4 2018	
		Un centre de gestion agréé est créé	Q4 2018	
		Un guide de l'entreprenariat est élaboré et diffusé	Q1 2019	

#### Projet de rapport annuel d'exécution 2018 – Stratégie sectorielle de développement numérique

		Nombre de bureaux connectés mis à disposition des entrepreneurs	Q4 2020 - 4		
	6.3 Attirer les investisseurs	Une stratégie de marketing territorial est élaborée pour attirer les investisseurs	Q2 2019		
		Un data-center est créé sur le Territoire	Q2 2020		
	Nombre de personnes ayant entrepris des démarches pour investir à	Q4 2020 - 10			
		Wallis et Futuna	Q4 2021 - 20		
	Un processus de concertation est initié concernant la sécurisation des baux commerciaux	Q4 2020			
	6.4 Diversifier les offres de financement	De nouveaux mécanismes de financement sont disponibles pour les entrepreneurs locaux	Q4 2020		

# III:/ DETAILS DE LA REALISATION DES ACTIONS ET TACHES DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

#### **OBJECTIF N° 1 - ACCEDER AU THD**

#### 1.1 Consolider le projet de raccordement au câble

Sur les trois indicateurs identifiés concernant l'action « consolidation du projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA », seul l'indicateur relatif à l'étude sectorielle sur le cadre juridique et réglementaire des télécommunications, financée dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED territorial restait à atteindre sur l'année 2018.

Cet indicateur est atteint au mois de juin 2018 avec la validation, par le Territoire des îles Wallis et Futuna et le bureau de la Commission européenne, du rapport final produit par l'Assistant technique.

#### 1.1.1 Réaliser les études préalables

• Q3 2018 – Le rapport de l'analyse du cadre juridique et réglementaire des télécommunications est disponible

Avec le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA, il est apparu primordial aux représentants du Territoire de pouvoir travailler concomitamment sur le cadre règlementaire et juridique des télécommunications pour être en mesure de l'adapter aux évolutions et mutations attendues.

Le marché de service a été attribué au Cabinet Planet SA et les quatre tâches suivantes ont été confiées à M. Eric VEVE, assistant technique recruté :

- Préparer un projet de texte d'organisation du SPT;
- Préparer un code des postes et des télécommunications du territoire de Wallis et Futuna avec un dispositif de régulation adapté aux conditions du territoire ;
- Préparer une stratégie de service universel des télécommunications et identifier des modalités et conditions de sa mise en œuvre ;
- Identifier et préparer les autres dispositifs favorisant l'essor de l'économie numérique de Wallis et Futuna<sup>4</sup>.

Au début de l'année 2018 de nouvelles tâches ont été confiées à M.VEVE. En effet, à la fin de l'année 2017, le travail tripartite mené pour la rédaction des conventions avec Orange n'a pas permis d'aboutir à des projets de conventions définitifs et le Territoire a sollicité la Commission Européenne pour que soient étendues les missions confiées à l'assistant technique pour inclure la finalisation des deux projets de convention avec Orange : le projet de délégation de service public dite « cadre » devant être signée entre l'Etat et Orange et le projet de convention entre le Territoire et Orange Wallis et Futuna.

L'avenant n° 3 au contrat d'assistance technique a été validé par le Territoire le 23 janvier 2018<sup>5</sup>. Il prévoit 20 jours de prestation supplémentaires pour un montant de 17.000€ pour la réalisation des tâches suivantes :

- 1) Analyse et formulation de recommandations pour sécuriser juridiquement la signature de la convention de prestation de service Territoire/ Orange WF
- 2) Relecture et analyse du projet de convention de prestation de service Territoire/ Orange WF
- 3) Relecture et analyse du projet de convention cadre Etat/ Orange

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Annexe 1 : Termes de référence de l'assistance technique « étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications ».

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Annexe 2: Avenant au contrat d'assistance technique portant sur les conventions avec Orange.

Le projet de rapport final transmis le 17 mars par le consortium de M. VEVE a fait l'objet de plusieurs allers-retours et de modifications successives avant d'être approuvé par le Territoire et le bureau de la Commission européenne au mois de juin 2018<sup>6</sup>. Les projets de textes élaborés par l'assistant technique ne sont pas totalement aboutis et devront faire l'objet de relectures et révisions avant leur adoption.

La stratégie de service universel des télécommunications a du être révisée avant son adoption en juillet 2018 et les projets de code de postes et communications électroniques et de statut pour le Service des Postes et Télécommunications devront être analysés et révisés avant d'être soumis pour approbation aux élus de l'Assemblée territoriale des îles Wallis et Futuna.

A l'issue de la mission d'assistance technique, deux projets de convention ont été transmis au Territoire des îles Wallis et Futuna et à la Direction Générale des Outre-mer: un projet de convention cadre entre l'Etat et Orange et un projet de convention de prestation de service entre le Territoire et Orange WF. Néanmoins, la suite de la consultation de la Direction Générale des Entreprises il a été décidé qu'un projet de convention tripartite serait conclut et qu'une mise en concurrence préalable devait être effectuée. La consultation portant sur la délégation du service public des communications extérieures doit être lancée au début de l'année 2019.

#### 1.2 Raccorder le Territoire au câble numérique TUI-SAMOA

À la fin de l'année 2018 les actions en lien avec le raccordement au câble numérique TUI-SAMOA ont presque toutes été réalisées. Le câble numérique est mis en service et seule l'acquisition de capacité internationale supplémentaire restera à concrétiser sur l'année 2019.

#### 1.2.1 Raccorder le Territoire au câble

• Q1 2018 – Les conventions avec l'AFD et l'UE sont signées

#### La convention de prêt-relais avec l'Agence Française de Développement

Le Territoire s'est tourné vers l'Agence Française de Développement pour concrétiser ses perspectives de désenclavement numérique et palier l'incompatibilité entre le calendrier de programmation du 11e Fonds Européen de Développement et le calendrier des paiements liés au projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA.

Au mois d'octobre 2016, Le Territoire des îles Wallis et Futuna a contracté auprès de l'AFD un prêt relais d'un montant de 13 millions d'euros pour financer le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA. Ce prêt est remboursable in fine en une seule fois au plus tard le 15 novembre 20197.

Au 31 décembre 2018, il ne restait que 1.008.276,86 € (120.319.431 XPF) de l'enveloppe du prêt-relais contracté auprès de l'AFD. Plusieurs décaissements ont été effectués de l'enveloppe du prêt relais pour alimenter le budget annexe de la stratégie numérique et régler les factures dues au fournisseur Alcatel pour un montant total de 11.991.723,14 €(soit 1.430.993.215 XPF).

	Montant en €	Montant en XPF
Montant initial du prêt relais	13.000.000 €	1.551.312.649 XPF

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Annexe 3 : Rapport final de l'assistance technique sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Annexe 4 : Convention prêt-relais signée entre l'AFD et le Territoire des îles Wallis et Futuna.

Projet de rapport annuel d'exécution 2018 – Stratégie sectorielle de développement numérique

Montant décaissé pour le paiement des factures Alcatel	5.031.723,14€	600.444.289 XPF
Montant décaissé pour le budget annexe de la stratégie numérique	6.960.000,00 €	830.548.926 XPF
Montant restant dans les caisses de l'AFD	1.008.276,86 €	120.319.434 XPF

Tableau récapitulatif des décaissements du prêt relais AFD

Factures ASN <sup>8</sup>	Date constatation AFD	USD	XPF	EUROS
Facture n° 25211 du 05/12/16	21/12/2016	552 718,90	63122585,92	528 967,27 €
Facture n° 25593 du 06/04/17	12/07/2017	141 871,00	46 193 679.00	387 103,03 €
Facture n° 25744 du 18/05/17	12/07/2017	299 620,00	40 193 079,00	387 103,03 €
Facture n° 25954 du 27/07/17	30/08/2017	1 758 611,00	175 978 350,84	1 474 698,58 €
Facture n° du 26436 du 7/12/17	19/01/2018	632 449,89	61 649 523,87	516 623,01 €
Facture n° 26550 du 03/01/18	21/02/2018	1 370 952,19	133 877 343,68	1 121 892,14 €
Factures n° 26829 et 26948	27/04/2018	1 224 278,88	119 622 805,50	1 002 439,11 €
TOTAL PAIEMENT FACTURES ASN		5 980 501,86	600 444 289	5 031 723,14 €

Tableau des paiements ASN

#### La convention de financement du 11<sup>e</sup> FED territorial

Après de nombreux mois de négociation et de programmation, la convention de financement FED/2017/038-908 portant appui à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna a été signée au début de l'année 2018 entre la Commission européenne et le Territoire<sup>9</sup>.

Cette convention de financement, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2018 précise les points suivants :

- Le montant de la contribution européenne : une composante « appui budgétaire » d'un montant maximal de 19 millions d'euros et une composante « aide complémentaire » d'un coût total estimé de 600.000 euros
- La période d'exécution de la convention de financement avec une phase de mise en œuvre opérationnelle de 48 mois et une phase de clôture fixée à 24 mois.

- Les modalités de versement de l'aide européenne en 4 tranches, fixes et variables :

	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
<b>Tranche Fixe</b>	12	1	0.5	1	14.5	76%
Tranche variable	0	1	1.5	2	4.5	24%
Total	12	2	2	3	19	100%

- Le calendrier indicatif de déboursement :

Période de référence	Comité pilotage:	décaissement	Date indicative de décaissement	Tranches
Mars 2016-Décembre 2017	Mars 2018	Juin 2018	Octobre 2018	1 tranche fixe € 12M <b>Total:</b> € <b>12M</b>

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Factures pour le règlement des études réalisées, de la construction et de la pose du câble.

<sup>9</sup> Annexe 5 : Convention de financement du 11<sup>e</sup> FED territorial

25/103

Janvier 2018 – Décembre 2018	Mars 2019	Juin 2019	Octobre 2019	1 tranche fixe € 1M 1 tranche variable € 1M <b>Total : € 2 M</b>
Janvier 2019 – Décembre 2019	Mars 2020	Juin 2020	Octobre 2020	1 tranche fixe € 0,5M 1 tranche variable € 1,5M Total : € 2 M
Janvier 2020 – Décembre 2020	Mars 2021	Juin 2021	Octobre 2021	1 tranche fixe € 1M 1 tranche variable € 2 M Total : € 3M

- Les conditions de décaissement des tranches fixes et variables :
- Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches (fixes et variables): 1°) progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la Stratégie Numérique 2016-2021 : maintien de sa crédibilité et de sa pertinence ;
- 2°) mise en œuvre d'une politique macroéconomique axée sur la stabilité ;
- 3°) progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la gestion des finances publiques ;
- 4°) progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.
- Les conditions de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes:

	2018	2019	2020
Nombre d'abonnements internet (fixes et mobiles)	1880	1935	1989
Nombre d'actes de télémédecine réalisés à WF	60	150	1200
Nombre de personnes formées sur le Territoire	10	30	60
Nombre d'emplois déclarés dans le secteur des	95	105	115
TICs			

Les indicateurs de décaissement des tranches variables présentés ci-dessus ne sont pas ceux prévus initialement dans la convention de financement du 11<sup>e</sup> FED.

En effet, dans le courant de l'année 2018, le Territoire a sollicité la signature de deux avenants à la convention de financement relative au 11<sup>e</sup> FED territorial.

- 1. Le premier avenant concerne la modification du cadre d'évaluation de la performance de la stratégie numérique et les indicateurs de décaissement des tranches variables <sup>10</sup>. En raison des évolutions de la stratégie sectorielle de développement numérique, le Territoire a souhaité apporter des modifications, validées par les membres du comité de pilotage de la stratégie sectorielle de développement numérique, portant sur l'intitulé, la définition et les cibles des indicateurs de décaissement des tranches variables du 11<sup>e</sup> FED territorial et mettre à jour les différentes annexes.
- 2. Le second avenant, lui, est relatif à la modification des modalités de mise en œuvre du contrat de l'Assistance technique long terme<sup>11</sup>. En effet, le Territoire a souhaité privilégier le mode de gestion direct au lieu du mode de gestion indirecte pour confier à la Commission européenne le soin de lancer et de gérer le contrat d'assistance technique long terme.

\_

 $<sup>^{10}\,</sup>$  Annexe 6 : Avenant n°1 à la convention de financement du 11e FED territorial

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Annexe 7 : Demande du Territoire pour la signature d'un avenant n° 2 à la convention de financement du 11<sup>e</sup> FED territorial

A la fin du mois de décembre 2018, l'avenant n°1 avait été accepté et l'avenant n° 2 était toujours en cours de traitement par les services de la Commission européenne.

La première demande de décaissement du 11° territorial a été transmise à l'Union Européenne au mois de septembre  $2018^{12}$  et le premier déboursement d'un montant de 12 millions d'euros a été effectué à la fin du mois de décembre  $2018^{13}$ . Ce premier décaissement permettra de rembourser le prêt relais contracté par le Territoire, auprès de l'Agence Française de Développement au mois d'octobre 2016, pour financer le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA.

A la fin du mois de décembre 2018, les services du Territoire, informé du déboursement effectif de la première tranche du 11<sup>e</sup> FED territorial, anticipait la demande de remboursement du prêt-relais contracté auprès de l'AFD devant intervenir au premier semestre 2019<sup>14</sup>.

#### • Q1 2018 – Le Territoire est raccordé au câble TUI-SAMOA par deux bretelles spécifiques

Les repérages terrestres et maritimes effectués par Alcatel et son sous-traitant, au mois de mars 2017, ont permis d'arrêter la longueur et l'armature définitives du câble. La production du câble et de ses équipements, réalisée dans les usines d'Alcatel à Calais, s'est achevée au mois de juillet 2017 et le câble a ensuite été acheminé jusqu'à Fidji ou il a été chargé sur le navire câblier « *île de Ré* ».

Le tirage terrestre du câble depuis les stations d'atterrage jusqu'aux chambres de plage à Wallis et à Futuna a été réalisée par les équipes du fournisseur Alcatel au mois d'octobre 2017. Il a été suivi par la pose marine du câble réalisée au mois de novembre à Wallis puis à Futuna.

Dès la fin de l'année 2017, les îles Wallis et Futuna étaient raccordées physiquement au câble numérique TUI-SAMOA par deux bretelles spécifiques<sup>15</sup>.



#### • Q2 2018 – Le câble numérique est mis en service

Le raccordement physique des îles Wallis et Futuna au câble numérique TUI-SAMOA réalisé à la fin de l'année 2017 a été suivi par plusieurs semaines de tests sur les différents équipements

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Annexe 8 : Demande de décaissement de la première tranche du 11<sup>e</sup> FED territorial

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Annexe 9 : Confirmation du déboursement de la première tranche du11e FED territorial

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Annexe 10 : Eléments concernant la demande de remboursement anticipé du prêt-relais AFD

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Annexe 11 : Rapport de pose du câble numérique TUI-SAMOA à Wallis et Futuna

techniques installés dans les stations d'atterrages pour s'assurer de leur fiabilité et pour vérifier la qualité et la continuité du signal.

Un travail a également été mené par la Société samoane responsable du câble « SSCC » et par Orange Wallis et Futuna pour rendre effectif le raccordement au câble numérique SouthernCross et rejoindre, via Fidji, les Etats-Unis.

Le câble numérique TUI-SAMOA a été mis en service le 22 avril 2018 à Wallis et le 26 avril 2018 à Futuna<sup>16</sup>. A la demande de M. le Préfet TREFFEL cette mise en service a été très peu médiatisée puisqu'elle devait être suivie d'une inauguration officielle par Mme la Ministre des Outre-mer dont la venue devait être programmée au mois de mai, puis au mois de septembre 2018.

Cette venue officielle, envisagée pour le premier semestre 2019 permettra de mettre en avant la mise en service du câble numérique TUI-SAMOA et le début des travaux de déploiement du Très Haut Débit et notamment ceux de déploiement de la fibre optique qui doivent commencer au mois début de l'année 2019.

#### • Q4 2019 – Le Territoire a acquis de la capacité internationale supplémentaire

Depuis la mise en service du câble numérique TUI-SAMOA au mois d'avril 2018, la connectivité internationale du Territoire des îles Wallis et Futuna passe par ce câble reliant les îles Fidji aux îles Samoa et par le câble numérique SouthernCross reliant les îles Fidji aux Etats Unis. Pour éviter des coûts annuels trop important, le Territoire a fait le choix, dès les prémices du projet, d'acquérir des droits irrévocables d'utilisation pour avoir 1 giga de capacité sur le câble southerncross pour toute la durée de vie de ce câble c'est-à-dire jusqu'en 2030.

En termes de connectivité internationale, le Territoire dispose, au titre des contrats initiaux et signés le 25 novembre 2016 à Samoa et des avenants conclus postérieurement, les droits suivants<sup>17</sup>:

#### (a) Sur le câble TUI-SAMOA:

- 2 Longueurs d'onde 100G sur le tronçon Wallis-Apia avec l'activation d'une seule longueur d'onde à la date de mise en service du câble.
- 2 Longueurs d'onde 100G sur le tronçon Wallis-Suva avec l'activation d'une seule longueur d'onde à la date de mise en service du câble.
- (b) Un droit de passage de 1G sur le câble Southern Cross (SCCN) reliant les îles Fidji (Suva) aux États-Unis.

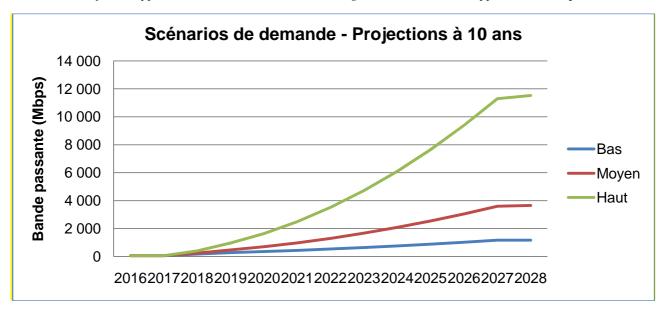
Les travaux réalisés par le Cabinet Polyconseil, dans le courant de l'année 2017 pour l'élaboration du business plan du Service des Postes et Télécommunications du Territoire, ont mis en exergue l'insuffisance de la connectivité internationale souscrite initialement par le Territoire des îles Wallis et Futuna. Effectivement, pour les trois scénarios proposés, les projections en bande passante nécessaire dépassent très largement le 1G dont le Territoire pourra bénéficier à la date de mise en service du câble numérique<sup>18</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Annexe 12 : Certificats d'acceptance pour la mise en service du câble numérique TUI-SAMOA

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Annexe 13 : Contrat de coopération signé entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et la SSCC

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Annexe 14 : Projections de bande passante effectuées par le Cabinet Polyconseil



Le Préfet, chef du Territoire des îles Wallis et Futuna a souhaité pouvoir augmenter, dès que possible, la capacité internationale achetée par le Territoire afin de bénéficier d'un droit de passage de 2Giga sur la liaison internationale Suva/ Etats-Unis. Néanmoins, la proposition faite, au mois d'avril 2018, par la Samoa Submarine Cable Company (SSCC) d'un montant de 575.000 \$ s'est avérée trop coûteuse pour pouvoir être prise en charge financièrement par Wallis et Futuna 19.

Les perspectives de développement numérique poursuivies par les îles Wallis et Futuna s'inscrivant dans le cadre des programmes nationaux d'amélioration de la connectivité internet, le Territoire vers l'État pour obtenir un soutien financier.

À la suite de l'arbitrage, réalisé lors de la réunion interministérielle du 12 octobre 2018, il a été convenu que les dépenses liées à l'amélioration de la connectivité internationale du Territoire et au déploiement du Très Haut Débit sur les îles seraient financées dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir<sup>20</sup>. A la fin de l'année 2018, l'augmentation de la capacité internationale du Territoire n'est pas encore effective mais le financement est assuré.

#### 1.3 Déployer le Très Haut Débit

#### 1.3.1 Réaliser les études préalables au déploiement THD

#### • Q4 2018 – L'étude environnementale est réalisée

Le code territorial de l'environnement de Wallis et Futuna impose que « les travaux, activités et projets d'aménagement, publics ou privés, qui, en raison de leur nature, risquent de porter atteinte au milieu naturel, de façon directe ou indirecte, doivent, préalablement à leur mise en œuvre, faire l'objet d'une évaluation d'impact sur l'environnement, produite par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage ». Plusieurs entreprises ont été consultées dans le courant de l'année 2018 par le service de l'environnement pour la réaliser cette étude.

L'offre technique et financière du Cabinet Néodyme NC a retenu toute l'attention du Territoire. La société qui réalise des missions depuis 2006 en Nouvelle-Calédonie propose une offre de service diversifiée dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement au travail ou encore de

<sup>20</sup> Annexe 16 : Compte-rendu de la Réunion interministérielle du 12 octobre 2018.

29/103

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Annexe 15 : Proposition d'avenant n° 4 au contrat de coopération SSCC/ Territoire des îles Wallis et Futuna

la maîtrise des risques industriels. La prestation proposée doit mobiliser, à distance, un pilote et un ingénieur spécialisé pour aboutir à la transmission de différents livrables : les comptes-rendus de réunions, le rapport préliminaire d'étude et le rapport final d'étude.

Cette étude d'un montant de 1.230.000 XPF est financée sur l'enveloppe allouée pour les travaux de déploiement du Très Haut Débit. En raison de la disponibilité tardive des fonds du Fonds Exceptionnels d'Investissement en fin d'année 2018 cette étude n'a pu être lancée officiellement qu'au début de l'année 2019.

Le devis a été signé le 28 janvier 2019 et la réunion d'enclenchement de la prestation est prévue au début du mois de février 2019. Le délai de réalisation de l'étude est de deux mois et les résultats de l'étude et les recommandations qui en découlent orienteront les travaux de déploiement prévu au 1er semestre 2019<sup>21</sup>.

#### 1.3.2 Déployer le THD

#### Q3 2018 – Le plan de déploiement THD est adopté

Le Territoire a signé, à la fin de l'année 2017, une convention pour l'élaboration du schéma directeur de déploiement THD avec le Cabinet Polyconseil<sup>22</sup> et la mission d'assistance technique a officiellement démarré à la suite de la réunion de lancement organisée via le dispositif skype le 11 janvier 2018<sup>23</sup>.

Cette réunion a permis de faire un point sur l'ensemble des documents attendus par le cabinet Polyconseil pour établir l'état des lieux des réseaux et technologies existants et d'arrêter les dates de la mission de terrain de l'ingénieur M. Thierry MIEYBEGUE programmée du 29 janvier au 09 février 2018 avec une visite à Futuna sur 4 jours.

Sur la base de l'étude préalable réalisée par le SPT en lien avec les représentants de l'Office de Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPTNC), le cabinet Polyconseil a transmis différents livrables en lien avec le plan de déploiement THD :

- Un rapport d'audit décrivant l'ensemble du réseau actuel et les services délivrés.
- Une analyse technique détaillant les choix technologiques pour le réseau de distribution et l'ingénierie pour le cœur de réseau.
- Une stratégie de déploiement décrivant les technologies retenues pour chaque zone.
- Une analyse financière

Les documents élaborés ont été analysés par le Territoire et retravaillés pour aboutir à la rédaction d'un document unique « le plan de déploiement du réseau THD du Territoire des îles Wallis et Futuna » soumis à l'Assemblée territoriale pour adoption lors de la session administrative du mois de juillet 2018<sup>24</sup>. Le Territoire a fait le choix du modèle de déploiement FTTH/FTTE<sup>25</sup> avec OLT mutiple<sup>26</sup> pour un montant total de 3.983.562 € et dont la mise en œuvre est prévue sur 3 années.

30/103

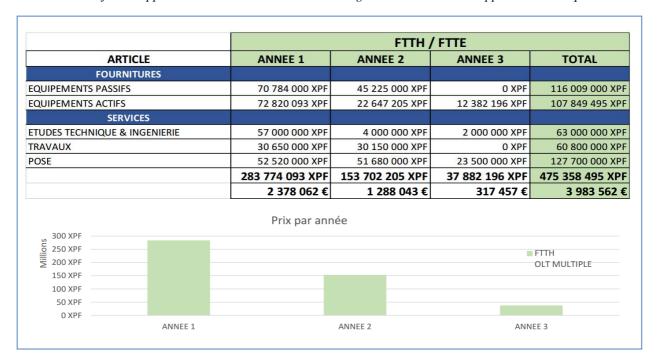
 $<sup>^{21}\,</sup>$  Annexe 17 : Devis et offre technique et financière du Cabinet Neodyme NC

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Annexe 18 : Convention signée avec le Cabinet Polyconseil pour l'élaboration du schéma de déploiement THD

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Annexe 19 : Compte-rendu de la réunion de lancement de la mission d'assistance technique du cabinet Polyconseil.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Annexe 20 : Délibération 20/AT/2018 portant adoption du schéma directeur de déploiement THD

FTTH (Fiber To The Home): Fibre jusqu'à l'habitation / FTTE (Fiber To The Entreprise): Fibre jusqu'à l'entreprise
 OLT: Optical Line Termination



Le modèle choisi par le Territoire présente les caractéristiques suivantes :

- Un déploiement de la fibre optique enterré sur la partie « transport », celle reliant les différents équipements entre eux, et un déploiement aérien pour la partie « distribution », celle qui va jusqu'à l'abonné final.
- La mise en place de 3 OLT à Wallis. L'OLT (Optical line terminal) est l'équipement qui envoie et reçoit les signaux lumineux porteurs des données. Si cet équipement est trop éloigné des différents équipements installés à proximité de l'utilisateur final, l'amplitude et la qualité des données peut être diminuée.
- Un déploiement via les technologies WIFI et 4G en complément de la fibre optique pour atteindre l'ensemble des utilisateurs finaux et tenir compte de la disparité de l'habitat à Wallis et à Futuna



#### Q4 2018 – 85 % des grands comptes sont raccordés en HD ou THD

Après l'adoption du plan de déploiement THD en juillet 2018, le SPT s'est consacré, au second semestre 2018, à la rédaction des cahiers des charges pour la réalisation de la première phase des travaux de déploiement du THD.

Deux marchés ont ainsi pu être lancés à la fin de l'année 2018 pour réaliser le déploiement de la fibre optique à Wallis et Futuna:

- Un marché pour les travaux de génie civil<sup>27</sup> : Ce marché concerne 1859 mètres linéaires de tranchées, avec la pause de deux fourreaux d'un diamètre de 60 mm et la pose d'un fourreau d'un diamètre 80 mm. Ces travaux de génie civil concernent principalement le district de Hahake et le centre de Mata'Utu.

Ce marché a été publié le 22 novembre avec un délai de remise des offres au 21 décembre 2018 à 12h. La réunion de la commission consultative des marchés pour l'ouverture des plis a eu lieu le 22 janvier 2019 : 6 offres ont été reçues et sont en cours d'analyse pour une attribution prévue à la fin du mois de février 2019<sup>28</sup>.

- Un marché pour l'acquisition des équipements actifs et passifs de la fibre optique<sup>29</sup> : Ce marché concerne l'acquisition de matériels supplémentaires pour les stations d'atterrage mais également l'acquisition de la fibre optique qui sera déployée jusqu'à l'abonné.

Ce marché a été publié le 05 décembre 2018 avec un délai de remise des offres au 07 janvier 2019. Le délai de remise des offres à été prolongé, au mois de janvier 2019, jusqu'au 1er février 2019. L'attribution est prévue pour la fin du mois de mars 2019<sup>30</sup>.

Parallèlement au lancement des appels d'offres pour les travaux de déploiement de la fibre optique, les agents du service des postes et télécommunications du Territoire n'ont pas ménagé leurs efforts pour raccorder, dans le courant de l'année 2018, une grande majorité des grands comptes publics et privés identifiées à la fin de l'année 2017.

Pour rappel, 66 grands comptes ont été identifiés, principalement des services publics situés sur le district de HAHAKE tels que : l'Agence de santé, le Vice-rectorat, les services de la justice, ceux de l'Assemblée territoriale ou encore de l'Administration supérieure.

Les besoins de ces grands comptes recueillis dans le courant de l'année 2017 ont été affinés et précisés lors d'entretiens individuels organisés avec les techniciens du SPT. Une solution adaptée a pu être proposé à chaque grand comptes : en augmentant les débits pour ceux n'ayant pas besoin d'une connexion élevée et pour laquelle le réseau cuivre le permettait ou en proposant un raccordement 4G ou en WIFI pour ceux nécessitant des débits plus importants ou, ceux ne disposant pas d'un réseau cuivre performant.

À la fin de l'année 2018 : 58 grands comptes ont ainsi pu être raccordés en Haut ou Très Haut Débit, en fonction des besoins qu'ils ont exprimés, soit 87,9 % des grands comptes identifiés permettant ainsi d'atteindre l'indicateur fixé à 85 % des grands comptes raccordés en HD ou THD<sup>31</sup>.

- Q2 2019 60 % de la population est couverte par le THD
- Q2 2020 95 % de la population est couverte par le THD

Le raccordement de la population au Très Haut Débit correspond à la seconde phase des travaux de déploiement THD. La recherche de financement pour la réalisation des travaux de cette seconde phase effectuée depuis le début de l'année 2018 a pu aboutir au dernier trimestre lors de la réunion interministérielle qui s'est tenue à Paris le 12 octobre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Annexe 21 : Cahier des charges pour la réalisation des travaux de génie civil

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Annexe 22 : Compte-rendu de la réunion d'ouverture des plis du 22 janvier 2019

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Annexe 23 : Cahier des charges pour l'acquisition des équipements actifs et passifs de la fibre optique

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Annexe 24 : Publication du marché pour l'acquisition des équipements actifs et passifs de la fibre optique

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Annexe 25 : Tableau récapitulatif du raccordement des grands comptes.

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a obtenu une enveloppe de 2,9 millions d'euros, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir pour réaliser les travaux de déploiement de la fibre optique à Wallis et à Futuna<sup>32</sup>.

L'enveloppe destinée à la seconde phase des travaux de déploiement THD servira d'une part à la réalisation des travaux de génie civil pour déployer la fibre optique sur les deux îles : plus 30 km de route sont concernés et d'autre part à effectuer une nouvelle montée en puissance du réseau de 4G. Le SPT travaille sur l'élaboration de nouveaux cahiers des charges et le lancement des appels d'offres correspondants à la seconde phase des travaux de déploiement de la fibre optique est prévu au second semestre 2019. Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, il est prévu d'assurer la couverture de la population en THD par le biais de la technologie 4G.

#### Q4 2018 – 2 agents sont affectés au suivi du déploiement THD

Pour assurer la mise en œuvre du plan de déploiement du Très Haut Débit adopté par l'Assemblée territoriale en juillet 2018, deux agents du service des postes et télécommunications ont été affectés au suivi du projet. M. Sernin TAKATAI a été désigné pour suivre le projet à Wallis et M. Atelemo SEKEME pour le suivi sur l'île de Futuna.

Ces deux agents se sont vu confier différentes tâches en lien avec leur nouvelle affectation dont notamment la rédaction des cahiers des charges pour la réalisation de la première phase des travaux de déploiement THD et l'organisation des entretiens et bilatérales pour définir et préciser les besoins des grands comptes publics et privés des deux îles.

En sus de ces affectations survenues en 2018, le recrutement de deux techniciens fibre optique est prévu au premier semestre 2019 pour suivre et coordonner la pose de la fibre optique à Wallis et à Futuna en lien avec les techniciens de l'OPTNC.

#### 1.4 Rendre accessible le Très Haut Débit

#### 1.4.1 Vérifier le taux d'équipement des ménages et des entreprises

## • Q4 2020 – Q4 2022 – Les rapports des enquêtes sur le taux d'équipement des ménages et des entreprises sont disponibles

Les résultats des premières enquêtes sur le taux d'équipements des ménages et des entreprises ont été publiés sur le site internet de l'Administration supérieure au mois de juillet 2017. Les recommandations formulées sur la base des différents résultats obtenus ont pu, pour certaines, être mises en œuvre dans le courant de l'année 2018. On peut notamment mentionner la diminution des tarifs des abonnements internet fixe réalisée au 1<sup>er</sup> août 2018 ou la modernisation des équipements informatiques situés dans les cyberbases, lieux ouverts à tous offrant un accès internet, effectuée en 2017 sur l'île de Futuna et en 2018 à Wallis. D'autres recommandations sont en cours ou à l'étude telles que la réorientation de la communication menée concernant l'accès à internet, les formations au numérique ou encore la mise en place d'un réseau WIFI public territorial.

Les prochaines enquêtes sur les taux d'équipement des ménages et des entreprises sont prévues pour les années 2020 et 2022 afin d'évaluer les progrès en matière d'accès au numérique des wallisiens et futuniens à l'issue des travaux de déploiement du Très Haut Débit et après la période de mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique pour évaluer, a posteriori, les effets et les impacts de cette politique de désenclavement numérique.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Cf annexe 15

Il convient néanmoins de mentionner que le recensement de la population a été réalisé dans le courant de l'année 2018 en incluant des questions en lien avec l'équipement numérique des ménages. Les résultats de cette enquête seront disponibles dans le courant du 1er trimestre 2019.

#### 1.4.2 Adapter les politiques publiques

#### • Q3 2018 – L'observatoire des TICs est créé

L'Observatoire des NTICs des îles Wallis et Futuna a officiellement été créé, au mois de juillet 2018, par délibération de l'Assemblée territoriales modifiant la délibération créant el service de la statistique<sup>33</sup>.

A la demande des élus territoriaux, l'observatoire des NTICs a été intégré au sein du STSEE dans une section nouvellement créée : la « section observatoire des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication » dont les attributions sont les suivantes :

- Assurer le suivi des indicateurs relatifs aux NTICs
- Assurer le suivi des indicateurs minimum de développement

Parallèlement à ces missions, le STSEE réalisera les enquêtes et missions ainsi que la mise en œuvre des instruments nécessaires au développement de l'information statistiques dans le domaine des NTICs.

D'un point de vue opérationnel, un agent permanent du STSEE a été désigné pour assurer les missions confiées à cette section « observatoire des NTICs » et il a travaillé dans le courant de l'année 2018 à la définition des indicateurs de performance de la stratégie sectorielle de développement numérique. En effet, un travail de redéfinition des intitulés et des cibles des indicateurs de décaissement des tranches variables a été réalisé au dernier trimestre de l'année 2018.

Le cadre d'évaluation de la performance de la stratégie sectorielle de développement numérique a été intégralement révisé au second semestre 2018 pour reformuler, supprimer ou ajouter de nouveaux indicateurs de performance et apporter les modifications suivantes aux indicateurs de décaissement des tranches variables :

- Indicateur n° 1 Révision de l'intitulé, de la définition et des cibles à atteindre.
- Indicateur n° 2 Révision de l'intitulé, de la définition et des cibles à atteindre
- Indicateur n° 3 Révision de la définition de l'indicateur
- -Indicateur n° 4 Révision de l'intitulé, précision de la définition et modification des cibles à atteindre.

La section Observatoire des NTICs ainsi structuré proposera dès 2019 des documents synthétiques de suivi des indicateurs de la stratégie numérique et publiera sur une page dédiée des informations en lien avec le développement des NTICs sur le Territoire des îles Wallis et Futuna.

#### Q3 2018 – La stratégie de service universel est adoptée par l'Assemblée territoriale

Le premier projet de stratégie de service universel des télécommunications a été élaboré par M. VEVE dans le cadre de l'étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications initée en 2017 et cloturée au premier semestre 2018. Ce document, repris et adapté par les services de l'Administration a été présenté à l'Assemblée territoriale lors de la session administrative du mois de juillet 2018 et adopté par les élus<sup>34</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Annexe 26 : Délibération créant de l'observatoire des NTICs

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Annexe 27 : Délibération approuvant la stratégie de service universel des télécommunications

Cette stratégie repose sur une définition du service universel des télécommunications semblable à la définition donnée par le Code des Postes et communications électroniques métropolitain pour bénéficier d'une extension du fonds de service universel des télécommunications applicable en métropole en précisant que les missions de service universel assurées par le SPT sont les suivantes : a) Un raccordement à un réseau fixe ouvert au public et un service téléphonique de qualité à un prix abordable.

- b) Un service de renseignements et un annuaire d'abonnés, sous formes imprimée, voire électronique.
- c) Des mesures particulières en faveur des utilisateurs finaux handicapés afin d'assurer, d'une part, un accès aux services mentionnés précédemment

Cette stratégie qui comporte des engagements réels en termes de qualité de service et de réponse aux usagers du service des communications électroniques n'entrera en vigueur que lorsque le plan de déploiement du Très Haut Débit aura été mis en œuvre à Wallis et à Futuna.

En effet les indicateurs de qualité du service téléphonique ne sont pas atteints et ne pourront l'être sans une refonte des systèmes des réseaux de télécommunications actuels.

Indicateurs	Objectifs Cibles
Accès au réseau	
Délai de fourniture du raccordement initial pour 95% des	< 8 jours calendaires pour les lignes existantes
demandes traitées le plus rapidement	< 12 jours calendaires pour l'ensemble des lignes
Taux de panne par raccordement	< 7,5%
Délai de réparation d'une défaillance pour 85% des de-	< 48 heures calendaires
mandes traitées les plus rapidement	
Taux de non-relève en 48h	< 15%
Taux de réclamation par facture	< 0,08%
Taux de réclamation par usager par an	< 7%
Délai de réponse aux réclamations des usagers :	
Pour 80% des réclamations	< 5 jours
Pour 95% des réclamations	< 15 jours
Qualité du service téléphonique	
Taux de défaillance des appels internes	< 0,7% des appels
Durée d'établissement de la communication pour les appels	< 2,9 secondes
internes	

#### • Q1 2020 – Un réseau Wifi public est mis en place

Un réseau WIFI public existe sur le Territoire des îles Wallis et Futuna depuis l'organisation des Mini-jeux du Pacifique en 2013. Ce réseau était composé d'une cinquantaine de bornes WIFI installées dans les différents lieux publics et lieux d'intérêt à Wallis comme à Futuna.

Ces bornes sont pour beaucoup tombées en panne ou ont été désactivées et le Territoire a choisi de remettre en état, valoriser et développer ce réseau WIFI territorial.

L'Assemblée territoriale a adopté en juillet 2018, une délibération portant accord de principe pour le développement d'un réseau WIFI Public<sup>35</sup>. Les services du SPT travaillent pour préciser le nombre de bornes WIFI nécessaires et préciser le chiffrage et une réunion de concertation avec les différents acteurs locaux devra être organisée dans le courant de l'année 2019 pour préciser l'accès gratuit à ce réseau et définir les emplacements.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Annexe 28 : Délibération relative à la création d'un réseau WIFI public territorial

#### Q4 2018 – 1880 Abonnements à internet fixes et mobiles sont souscrits

Au 3 décembre 2018, on dénombre 1890 abonnements à internet fixes et mobiles répartis de la manière suivante :

ATOM	201	5	201	.б	201	.7	Nelles Vitesse	201	8
ADSL	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	avr-18	Tarif Euros	Nb
128 K	82,96	944	82,96	885	82,96	<i>7</i> 79	512 K	66,20	1029
256 K	124,86	429	124,86	442	124,86	450	1 M	104,75	360
512 K	322,63	58	322,63	59	322,63	63	2 M	258,94	31
512 K SYM	460,90	7	460,90	6	460,90	6	4 M	368,72	23
1M	645,26	24	645,26	25	645,26	28	10 M	515,37	3
1M SYM	1131,30	2	1131,30	3	1131,30	3	30 M	909,23	2
Total		1464		1420		1329			1448
Data mobile	201	.5	201	2016 2017		Nelles Data	201	8	
Бата шовце	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	nov-18	Tarif Euros	Nb
Hea - 1 Go	41,90	0	41,90	45	41,90	62	2 Go	41,90	102
Mapa - 2 Go	56,146	18	56,146	37	56,146	65	3 Go	56,146	68
Koli - 4 Go	72,91	1	72,91	64	72,91	173	6 Go	72,91	182
Maile - 1 Go	21,788	0	21,788	2	21,788	4	2 Go	21,788	3
Mohokoi - 2 Go	37,71	0	37,71	9	37,71	9	3 Go	37,71	10
Higano - 4 Go	54,47	0	54,47	2	54,47	30	6 Go	54,47	2
Internet 4G							Illimite	104,75	75
Total		19		159		343			442
								Total	1890

Au 31 décembre 2018, on dénombre 1875 abonnements à internet fixes et mobiles répartis de la manière suivante :

ADSL	2015		2016		2017		Nelles Vitesse 2		018
	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	avr-18	Tarif Euros	Nb
128 K	82,96	944	82,96	885	82,96	<i>7</i> 79	512 K	66,20	1019
256 K	124,86	429	124,86	442	124,86	450	1 M	104,75	352
512 K	322,63	58	322,63	59	322,63	63	2 M	258,94	33
512 K SYM	460,90	7	460,90	6	460,90	6	4 M	368,72	23
1M	645,26	24	645,26	25	645,26	28	10 M	515,37	3
1M SYM	1131,30	2	1131,30	3	1131,30	3	30 M	909,23	2
Total		1464		1420		1329			1432
Doto mobile	2015		2016		2017		Nelles Data	2018	
Data mobile	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	nov-18	Tarif Euros	Nb
Hea - 1 Go	Tarif Euros 41,90	<b>Nb</b> 0	Tarif Euros 41,90		Tarif Euros 41,90	<b>Nb</b> 62	nov-18 2 Go	Tarif Euros 41,90	Nb 104
		<b>Nb</b> 0 18		45	41,90				
Hea - 1 Go	41,90	0	41,90	45	41,90	62	2 Go	41,90	104
Hea - 1 Go Mapa - 2 Go	41,90 56,146	0	<b>41,90</b> 56,146	45 37 64	<b>41,90</b> 56,146	<b>62</b> 65	2 Go 3 Go	<b>41,90</b> 56,146	<b>104</b> 66
Hea - 1 Go Mapa - 2 Go Koli - 4 Go	41,90 56,146 72,91	0 18 1	41,90 56,146 72,91	45 37 64	41,90 56,146 72,91	62 65 173	2 Go 3 Go 6 Go	41,90 56,146 72,91	104 66 178
Hea - 1 Go Mapa - 2 Go Koli - 4 Go Maile - 1 Go	41,90 56,146 72,91 21,788	18 10 0	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	45 37 64 2	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	62 65 173 4	2 Go 3 Go 6 Go 2 Go	41,90 56,146 72,91 21,788	104 66 178 3
Hea - 1 Go Mapa - 2 Go Koli - 4 Go Maile - 1 Go Mohokoi - 2 Go	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	0 18 1 0	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	45 37 64 2	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	62 65 173 4	2 Go 3 Go 6 Go 2 Go 3 Go	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	104 66 178 3
Hea - 1 Go Mapa - 2 Go Koli - 4 Go Maile - 1 Go Mohokoi - 2 Go Higano - 4 Go	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	0 18 1 0	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	45 37 64 2	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	62 65 173 4	2 Go 3 Go 6 Go 2 Go 3 Go 6 Go	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71 54,47	104 66 178 3 10
Hea - 1 Go Mapa - 2 Go Koli - 4 Go Maile - 1 Go Mohokoi - 2 Go Higano - 4 Go Internet 4G	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	0 18 1 0 0	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	45 37 64 2 9	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71	62 65 173 4 9 30	2 Go 3 Go 6 Go 2 Go 3 Go 6 Go	41,90 56,146 72,91 21,788 37,71 54,47	104 66 178 3 10 2

Le poids du secteur public à Wallis et Futuna est très important et le nombre de fonctionnaires d'État, effectuant des séjours de deux ans pouvant être renouvelés pour deux années supplémentaires sont nombreux.

Le rapport de l'IEOM pour l'année 2018 précise qu'en 2017 il y avait 381 fonctionnaires en activité sur le Territoire repartis pour 73 % à l'Éducation nationale, 26 % à l'Administration supérieure et 1 % à l'Agence de santé.

Le calcul du nombre d'abonnements à internet au 31 décembre est faussé puisqu'il correspond à la période pendant laquelle les fonctionnaires d'État du Ministère de l'Éducation nationale, quittant définitivement le Territoire, résilient leur abonnement à internet. Les nouveaux fonctionnaires, amenés à les remplacer ne sont pas encore sur le Territoire et ne peuvent pas être comptabilisés.

En effet, la rentrée scolaire à Wallis et Futuna a généralement lieu la première quinzaine du mois de février et les premières arrivées des nouveaux professeurs commencent dans le courant du mois de janvier.

Ainsi, on remarque qu'au 31 janvier 2019, le nombre d'abonnements à internet, fixes et mobiles est passé à 1911.

ADSL	2015		2016		2017		Nelles Vitesse	2018		31 01 2019	
	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	avr-18	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb
128 K	82,96	944	82,96	885	82,96	779	512 K	66,20	1019	66,202	1023
256 K	124,86	429	124,86	442	124,86	450	1 M	104,75	352	104,75	369
512 K	322,63	58	322,63	59	322,63	63	2 M	258,94	33	258,942	33
512 K SYM	460,90	7	460,90	6	460,90	6	4 M	368,72	23	368,72	24
1M	645,26	24	645,26	25	645,26	28	10 M	515,37	3	515,37	3
1M SYM	1131,30	2	1131,30	3	1131,30	3	30 M	909,23	2	909,23	2
Total		1464		1420		1329			1432		1454
Data mobile	2015		2016		2017		Nelles Data	2018		2019	
	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb	nov-18	Tarif Euros	Nb	Tarif Euros	Nb
Hea - 1 Go	41,90	0	41,90	45	41,90	62	2 Go	41,90	104	41,90	112
Mapa - 2 Go	56,146	18	56,146	37	56,146	65	3 Go	56,146	66	56,15	69
Koli - 4 Go	72,91	1	72,91	64	72,91	173	6 Go	72,91	178	72,91	179
Maile - 1 Go	21,788	0	21,788	2	21,788	4	2 Go	21,788	3	21,79	3
Mohokoi - 2 Go	37,71	0	37,71	9	37,71	9	3 Go	37,71	10	37,71	10
Higano - 4 Go	54,47	0	54,47	2	54,47	30	б Go	54,47	2	54,47	3
Internet 4G							Illimite	104,75	80	104,75	81
Total		19		159		343			443		457
										Total	1911

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Annexe 29 : Tableaux transmis par le service des Postes et télécommunications

## OBIECTIF N° 2 – DEVELOPPER LE TERRITOIRE EN AMELIORANT LA SANTE DE LA **POPULATION**

## 2.1 Planifier l'amélioration du système de santé

Comme mentionné dans le précédent Rapport Annuel d'Exécution de la stratégie numérique, l'amélioration du système de santé de Wallis et Futuna s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale e-santé 2020 et de la stratégie santé des Outre-Mer. Après les grandes déclarations d'intention, l'année 2018 a été consacrée à a réalisation des études pour concrétiser la mise en place de l'e-formation sur le Territoire.

## 2.1.1 Préparer le Territoire à la mise en place de la télémédecine

### Q1 2018 - Un audit sur les réseaux de l'Agence de santé est réalisé

Le rapport de l'audit sur les réseaux téléphoniques de l'Agence de santé, lancé et réalisé à la fin de l'année 2017 par la société « LeCube », a été rendu disponible au 1<sup>er</sup> trimestre 2018<sup>37</sup>.

L'étude financée par le Contrat de développement 2012-2018 a permis de dresser un bilan complet du système de téléphonie actuel, du système de sécurité, des locaux techniques, des réseaux de câblage et sans fils à l'hôpital de Sia ainsi que dans les trois dispensaires de l'île de Wallis et celui de Kaleveleve.

En terme de développement de la télémédecine sur le Territoire des îles Wallis et Futuna, cet audit a été fondamental sur deux points :

- Il met en exergue la nécessité pour l'Agence de santé de mettre à jour son réseau de téléphonie IP pour envisager le développement de la télémédecine.
- Il identifie les préalables au développement de la télémédecine au niveau du réseau local et au niveau du réseau international avec la nécessité d'un débit garanti de 2 à 4 Mbps, une latence du réseau inférieure à 250 ms et des pertes de paquets inférieures à 0,2%.

Cet audit a permis à l'Agence de Santé de travailler, dès 2018, en lien avec le SPT, sur les améliorations à apporter à sa connectivité mais également d'identifier et de chiffrer les modernisations à apporter au réseau de téléphonie IP et de les intégrer au projet télémédecine.

#### Q4 2018 – L'étude complémentaire du développement de la télémédecine est réalisée

Dans la continuité de l'audit réalisé sur le réseau de téléphonie IP, une étude sur le développement de la télémédecine à Wallis et Futuna a été réalisée au dernier trimestre de l'année 2018<sup>38</sup>.

Cette étude réalisée par la société « Krusos Consulting », a donné lieu à l'organisation d'une mission de terrain sur l'île de Wallis du 22 au 26 octobre 2018. Au cours de cette période plusieurs professionnels de la santé ont pu être consultés à Nouméa ainsi qu'à Wallis et Futuna.

<sup>38</sup> Annexe 31 : Compte-rendu de la mission d'étude sur le développement de la télémédecine à Wallis et Futuna

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Annexe 30 : Rapport de l'audit réalisé sur les réseaux de téléphonie IP de l'Agence de santé

Les entretiens réalisés avec le responsable des systèmes informatiques de la Clinique Kuindo-Magnin et avec le directeur adjoint chargé des systèmes informatique et du biomédical au CHT de Nouméa ont permis d'explorer les différentes pistes pour une collaboration future.

Les échanges qui ont eu lieu à Wallis et Futuna avec les responsables de la pharmacie centrale, du laboratoire d'analyse médicale, du service de maternité et des médecins de différentes spécialités (radiologie, chirurgie, médecine d'urgence) ont permis de faire un point sur le fonctionnement des différents services locaux, d'identifier les différentes difficultés rencontrées et d'aborder les solutions possibles.

Les résultats de ces travaux et de cette étude complémentaire sur le développement de la télémédecine ont permis d'aboutir à la rédaction de trois projets de cahiers des clauses techniques, deux relatifs à la modernisation de l'infrastructure technique du système informatique et le troisième relatif à la télémédecine qui serviront de point de départ au lancement de consultations au premier trimestre 2019.

# • Q3 2018 – Un plan d'actions numérique pour le développement de la télémédecine est élaboré par l'ADS

L'Agence de santé du Territoire a proposé au second trimestre 2018 un plan d'action pour la mise en œuvre de la télémédecine à Wallis et Futuna<sup>39</sup>. Ce plan d'actions distingue les 4 activités suivantes :

- Activité 1 : Mise en place d'une solution de téléphonie sur IP
- Activité 2 : Couverture Wifi (Informatique) et DECT (téléphonie) globale.
- Activité 3 : Mise en place de la télémédecine
- Activité 4 : Sécurité des réseaux.

Ce document élaboré à la suite de l'audit sur le réseau de téléphonie IP de l'Agence de santé prévoit pour chacune des 4 activités identifiées le détail des différentes tâches et sous-tâches. Ce document a très largement été utilisé par les techniciens de la société « Krusos Consulting », chargé de la réalisation de l'étude complémentaire sur le développement de la télémédecine. Ainsi les différentes activités et tâches inscrites dans le plan d'action de mise en œuvre de la télémédecine à Wallis et Futuna ont pu trouver échos dans les trois cahiers des clauses techniques.

### 2.2 Doter le Territoire d'infrastructures médicales performantes

#### 2.2.1 Acquérir et installer les équipements télémédecine

• Q3 2019 – Le réseau téléphonique de l'agence de santé est mis à jour

L'étude complémentaire pour le développement de la télémédecine a permis de clarifier et de définir plus précisément les mises à jour à effectuer sur le réseau téléphonique de l'Agence de santé.

Les deux cahiers rédigés par la société « Krusos consulting » identifie les 5 sites concernés 4041 :

- L'hôpital de Sia à Wallis,
- Le dispensaire de Hahake à Wallis

39/103

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Annexe 32 : Plan d'actions de l'Agence de santé pour le développement de la télémédecine

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Annexe 33 : Cahier des clauses techniques du chantier d'infrastructure technique du SI

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Annexe 34 : Cahier des clauses particulières pour l'accompagnement par une AMOA dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure technique du SI

- Le dispensaire de Hihifo à Wallis
- Le dispensaire de Mua à Wallis
- Le dispensaire de Kaleveleve à Futuna

Les différents lots correspondants aux travaux à réaliser sont également définis :

- Lot 1 : Mise en conformité d'une salle serveur
- Lot 2 : Modernisation du câblage informatique et refonte de l'architecture réseau
- Lot 3 : Remplacement de l'infrastructure téléphonique et du centre d'appel
- Lot 4 : Refonte de l'infrastructure des serveurs
- Lot 5 : Modernisation des services réseaux
- Lot 6 : Une assistance à maîtrise d'Ouvrage technique pour le choix des prestataires chargés de la réalisation des chantiers des lots 1 à 4.

Les crédits nécessaires pour effectuer les travaux de mises à jour des infrastructures des systèmes informatiques de l'Agence de santé restent à trouver. Plusieurs demandes ont été effectuées dans le courant de l'année 2018 auprès de la Direction Générale des Outre-mer<sup>42</sup> par l'Administration supérieure et l'Agence de santé du Territoire et une demande exceptionnelle a aussi été faite auprès du Secrétaire Général pour l'Investissement au début d'année 2019<sup>43</sup>. Une mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales a également eu lieu à la fin de l'année 2018 pour faire un audit de la situation sanitaire du Territoire, la gouvernance de l'Agence de santé et les besoins en financement. Les conclusions de ce rapport pourraient être attendues pour la fin du mois de mars 2019.

Dans l'attente des fonds, le lancement de la consultation a été validé par les trois ministères de tutelle lors de la réunion du comité de tutelle de l'Agence de santé de Wallis et Futuna qui s'est tenue le 11 janvier 2019 tout en précisant que l'attribution ne se fera que lorsque les crédits auront été débloqués.

- Q3 2019 2 salles télémédecine sont créées
- Q3 2019 3 charriots télémédecine sont acquis
- Q4 2021 7 charriots télémédecine sont acquis

Le cahier des clauses techniques du chantier télémédecine élaboré dans le cadre de l'étude complémentaire sur le développement de la télémédecine à Wallis et Futuna identifie les dispositifs télémédecine et les équipements à déployer en fonction des lieux d'implantation<sup>44</sup>.

- A l'hôpital de Sia (Wallis):
  - Passerelle de transfert d'images
  - Equipement de la salle du service des urgences pour la salle de téléconsultation
  - Equipement avec un poste de télé-expertise des bureaux suivants :
    - o Bureau partagé médecin/infirmier du service des urgences
    - o Bureau du chirurgien pour réaliser des télé-expertises
    - o Bureau du médecin interne pour réaliser des télé-expertises
    - o Poste de travail du radiologue pour réaliser des télé-expertises
    - o Bureau du Gynécologue (actuellement celui de la sage-femme) pour réaliser des télé expertises

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Annexe 35 : Courriers relatifs au financement de la télémédecine à Wallis et Futuna

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Annexe 36 : Courrier destiné au Secrétariat Général pour l'Investissement

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Annexe 37 : Cahier des clauses techniques du chantier télémédecine

- Equipement de la salle de réunion du bâtiment de l'administration pour réaliser des Téléstaff / TéléRCP
- Equipement du service d'hospitalisation d'un chariot de télémédecine
- Equipement du service de chirurgie d'un chariot de télémédecine

## - Au dispensaire de Hahake (Wallis)

- Une tablette 4G et/ou Wifi pour réaliser les demandes de télé expertise simple (suivi des plaies par exemple)
- Une salle de téléconsultation avancée pour réaliser les téléconsultations avec les missionnaires venant de Nouméa, d'Australie ou de France métropolitaine

### - Aux dispensaires nord et sud de Wallis

• Une tablette 4G et/ou Wifi pour réaliser les demandes de télé expertise simple (suivi des plaies par exemple)

#### - A Futuna

- Une salle de téléstaff
- Une salle de téléconsultation avancée
- Une salle pour réaliser l'assistance à l'échographie
- Un poste de télé-expertise mutualisé
- Une tablette 4G et/ou Wifi pour réaliser les demandes de télé-expertise simple (suivi des plaies par exemple)

A l'instar de la mise à jour du réseau de téléphonie IP, l'Agence de santé du Territoire a reçu de ses différents ministères de tutelle l'autorisation de lancer, dès le début de l'année 2019, la consultation pour l'acquisition de salles et de charriots télémédecine.

## 2.3 Favoriser la prévention, le dépistage précoce et le traitement des maladies

#### 2.3.1 Former les personnels

• Q2 2019 – Q4 2020 – 1 Session de formation est organisée dans l'année pour les personnels de l'ADS

Une première session de formation a été organisée en 2018. Cette formation qui a concerné 12 personnes a porté sur la maitrise des logiciels Word, Excel, Powerpoint et sera reconduite sur l'année 2019.

Une autre session de formation sera organisée dans le courant de l'année 2019 pour les personnels de l'Agence de santé portant sur les équipements de télémédecine.

Il convient de préciser que le travail réalisé par la société « Krusos Consulting » conclut au recrutement d'un coordinateur télémédecine qui aura pour mission la réalisation des tâches suivantes 45 :

- Animer le groupe médical télémédecine (présentation des nouveaux arrivants, réaliser une communication mensuelle aux différents acteurs du réseau, s'assurer du bon respect des procédures de prise en charge définie, être médiateur en cas d'éventuels litiges)
- Gestion des accès (création/suppression de compte, définition des droits, ...)
- Former les nouveaux arrivants

4

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Cf annexe 37

- Faire les tests de bon fonctionnement quotidien du système
- Assurer le support de niveau 0 vis-à-vis des utilisateurs du système et remonter les dysfonctionnements vers l'équipe informatique & biomédicale (qui joueront le rôle de support de niveau 1)
- Planifier les téléconsultations (récupérer les demandes et s'assurer de la disponibilité des experts)
- Réaliser les statistiques d'usages.

La personne nouvellement recrutée sera notamment en charge de coordonner l'organisation des sessions de formations qui concerneront les utilisateurs des équipements de la télémédecine.

## 2.3.2 Établir les diagnostics et traiter en partenariat avec les établissements extérieurs

• Q4 2018 – 1 Convention de partenariat liée à la télémédecine signée depuis 2016

Pour favoriser la prévention et le dépistage précoce des maladies à Wallis et Futuna le Territoire entend nouer des partenariats avec des hôpitaux extérieurs et différents spécialistes.

Une convention de partenariat a été signée le 18 mai 2018 avec le Cabinet ORL le TIMBIA situé à Nouméa et représenté par le Docteur Thierry LARDENOIS <sup>46</sup> pour organiser une activité de télémédecine, notamment de Télé-ORL sur le Territoire :

- 1) La prise en charge des pathologies thyroïdiennes, des vertiges, des pathologies du tympan,
- 2) Les surveillances après cancérologie,
- 3) Le suivi des patients entre les missions ORL, organisées par l'Agence de Santé,
- 4) D'éviter certaines évasans.

Cette convention a donné lieu à la réalisation de nombreux actes de télémédecine principalement de télé-expertise dès le mois de juillet 2018.

- Q4 2019 3 Conventions de partenariat liées à la télémédecine signées depuis 2016
- Q4 2020 5 Conventions de partenariat liées à la télémédecine signées depuis 2016

La signature de nouvelles conventions de partenariat est en cours de négociation pour développer de nouvelles filières télémédecine et créer de nouveaux partenariats avec d'autres établissements de santé<sup>47</sup>. A la fin de l'année 2018, deux conventions de partenariat liées à la télémédecine sont en cours de discussions : la première avec le CHU de Rennes et la seconde avec la nouvelle clinique de Nouméa.

A plus long terme d'autres partenariats sont envisagés par l'Agence de santé :

- Une convention avec le CHT de Nouméa
- Une convention avec le CHU de Tours.
- Une convention avec le CHU de Nantes
- Une convention avec le centre de lutte contre le cancer de Rennes
- Une convention avec des établissements de santé parisiens.

4

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Annexe 38: Convention de télémédecine en ORL signée entre l'Agence de santé du Territoire de Wallis et Futuna et le Cabinet ORL le Timbia.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Annexe 38 bis : Tableau récapitulatif des filières de soin envisagées pour les partenariats

Q4 2018 – 60 Actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna

Les projections d'actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna sont difficiles à évaluer puisqu'il n'existe aucune statistique à l'échelle nationale et qu'il est extrêmement difficile de prédire les pathologies des patients ou d'anticiper le comportement des praticiens.

Pour l'année 2018, les actes de télémédecines actes ont été réalisés, dès le mois de juillet 2018, sans équipements spécifiques télémédecine mais grâce au logiciel « Skype Pro » et dans la filière ORL puisqu'une convention de partenariat a été signée dans ce domaine avec le Cabinet Lardennois à Nouméa.

Au 31 décembre 2018, le docteur Lardennois a comptabilisé 131 actes de télémédecine : 92 actes de télé expertise et 39 actes de téléconsultations 48.

- Q4 2019 150 Actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna
- Q4 2020 1200 Actes de télémédecine réalisés à Wallis et Futuna

La réalisation de 150 actes de télémédecine à Wallis et Futuna sur l'année 2019 sera rendu possible en poursuivant les actes de téléconsultation et de télé-expertise réalisés grâce au logiciel « Skype Professionnel » dans la filière ORL et en faisant aboutir les partenariats en cours de négociation.

Une augmentation des actes de télémédecine est également attendue au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 lorsque les salles télémédecine auront été créées et les premiers charriots télémédecine acquis pour atteindre les indicateurs prévus à la fin de l'année 2019.

## 2.4 Améliorer le suivi à distance des patients

## 2.4.1 Créer un système d'information et de suivi à distance des patients

- Q3 2019 Le dossier médical électronique des patients est utilisé
- Q2 2021 100 % des dossiers patients sont numérisés

L'Agence de santé des îles Wallis et Futuna dispose d'un dossier patient qui n'est pas adapté à la taille de l'établissement et ne donne pas entière satisfaction. L'utilisation des premiers équipements télémédecine doit permettre d'améliorer la traçabilité des échanges en télémédecine et de renforcer la complétude des dossiers patients dans le logiciel actuel.

La mise en place d'un logiciel patient hospitalier, plus adapté, est souhaitée à plus long terme par l'Agence de santé. Ce projet a été intégré au cahier des clauses techniques élaboré pour la modernisation de l'infrastructure du système informatique inclut dans le lot n° 5, relatif à la modernisation des services réseaux.

Le lancement des consultations est prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 bien que l'attribution ne se sera possible que lorsque les crédits auront été débloqués. Néanmoins ce projet doit se faire en plusieurs phases et la phase relative à la mise en place d'un dossier patient numérisé ne sera pas achevée à la fin de l'année 2019.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Annexe 39 : Statistiques sur les actes télémédecine réalisés sur le Territoire

## 2.4.2 Développer le suivi à domicile des patients

• Q4 2020 – Diffusion de campagnes d'information sur l'utilisation d'applications médicales

A l'ère du numérique, les applications de suivi médicales se sont multipliées et de nouvelles solutions se sont développées pour faciliter le suivi des patients et maintenir le lien avec les acteurs sanitaires. L'Agence de santé, pleinement consciente des opportunités nouvelles offertes, doit encore définir les grandes orientations et objectifs pour améliorer le suivi à domicile des patients dans les années à venir.

## OBJECTIF N° 3 -VALORISER LES COMPETENCES POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

## 3.1 Déployer les outils et ressources numériques pour l'éducation

## 3.1.1 Acquérir les équipements numériques

• Q4 2019 – 100% des établissements du 1er degré équipés en matériels informatiques

La Direction de l'Enseignement de Catholique (DEC) envisageait, dans un premier temps, la réparation des équipements informatiques acquis dans le cadre du programme du 9eme FED territorial pour remettre à jour le parc informatique des écoles du 1<sup>er</sup> degré.

Le Territoire souhaite se donner les moyens d'assurer son développement en commençant par l'éducation des wallisiens et futuniens. Aussi, il a été décidé lors de la réunion du comité de pilotage de la stratégie numérique du 20 juillet 2018 de renouveler intégralement le parc informatique de toutes les écoles de Wallis et Futuna<sup>49</sup>.

En octobre 2018, le financement de 130 ordinateurs pour les 13 écoles du 1<sup>er</sup> degré de Wallis et Futuna, a été acté par les membres du comité de pilotage<sup>50</sup>. Cette acquisition sera financée sur le budget annexe de la stratégie numérique pour un montant maximal de 11.000.000 XPF. Le cahier des charges a été élaboré à la fin de l'année 2018 et le lancement de la consultation est prévu au premier trimestre 2019<sup>51</sup>.

La DEC envisage également, en parallèle du renouvellement des salles informatiques dans chacune des écoles du 1<sup>er</sup> degré, l'acquisition de tablettes pour les élèves et les enseignants, et la création de classes mobiles.

- Q2 2018 50% des élèves du secondaire ont accès aux matériels informatiques
- 04 2019 80% des élèves du secondaire ont accès aux matériels informatiques

Le Vice-rectorat de Wallis et Futuna a réceptionné, au 1<sup>er</sup> semestre 2018, 166 tablettes commandées fin 2017 pour finaliser l'équipement de tous les collèges. A la fin de l'année 2018, 363 tablettes sont à disposition des élèves et des enseignants et les collèges des deux îles disposent tous de classes mobiles<sup>52</sup>.

Dans le courant de l'année 2018, de nouvelles applications mobiles ont été achetées et téléchargées sur les tablettes à disposition des élèves pour enrichir et diversifier les usages: dictionnaires, application de prise de notes et de dessin ou encore de traitement de texte pour les principales<sup>53</sup>.

Enfin, le déploiement d'un serveur pédagogique a été effectué au Lycée d'Etat de Wallis ainsi que l'équipement de deux salles de clients légers (une en équipements neufs et une en équipements reconditionnés) améliorant ainsi l'accès des lycéens au numérique traditionnel<sup>54</sup>.

4

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Annexe 40 : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage de la stratégie numérique 20 juillet 2018

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Annexe 41 : Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage de la stratégie numérique 17 octobre 2018

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Annexe 42 : Cahier des charges pour l'acquisition des équipements informatiques du 1<sup>er</sup> degré

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Annexe 43 : Commande de matériels informatiques pour les établissements du 2<sup>nd</sup> degré

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Annexe 44 : Détail des applications téléchargées

Le raccordement des établissements scolaires au Très Haut Débit en attendant les travaux de déploiement de la fibre optique a pu être effectué en 4G grâce à l'achat d'antennes et se poursuivra sur l'année 2019<sup>55</sup>.

## 3.1.2 Former les enseignants au numérique

- Q4 2019 75% des enseignants et personnels formés au numérique
  - Formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Les formations des enseignants du 1<sup>er</sup> degré entreprises depuis plusieurs années se poursuivent. Le dispositif de formation défini par la DEC en 2017 a été mis en œuvre sur l'année 2018 et le sera également sur l'année 2019.

Ce plan de formation continue s'articule autour de deux axes :

- Des stages disciplinaires à dimension TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement)
- Des stages spécifiques liés à la formation aux outils numériques.

Les stages TICE lancés depuis plusieurs années se sont poursuivis en 2018. Ils permettent de mettre à disposition des enseignants différentes ressources pédagogiques, développées localement, pour leur permettre de mieux appréhender le numérique et de gagner en autonomie.

Le dispositif « un mois, un outil numérique », lancé en 2017, encourageant les enseignants à ajouter un nouvel outil numérique à leur pratique et à se l'approprier s'est poursuivi. En 2018, le stage « un mois, un outil » a été effectué avec le concours des techniciens du service informatique du Vicerectorat et a permis aux enseignants de se familiariser et de se former à l'usage des tablettes numériques en classe.

# Formation des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

En juillet 2018, pour la deuxième année consécutive, une enseignante formatrice spécialisée en usages pédagogiques du numérique s'est rendue à Wallis et Futuna pour consolider la formation des enseignants du second degré entreprise en 2017. La formation s'est déroulée en deux phases : une session d'initiation pour les enseignants qui n'étaient pas sur le territoire en 2017, et une session de consolidation pour tous les enseignants des collèges du Territoire<sup>56</sup>.

La Direction des Services Informatiques du vice-rectorat a également dispensé des formations dans les établissements secondaires pour permettre aux enseignants d'améliorer leur utilisation des tablettes et renforcer leur efficacité devant les élèves avec cet outil numérique innovant et peu connu en métropole.

Tous les enseignants des établissements du 2<sup>nd</sup> degré ont pu être formés à la fin de l'année 2018 et ces actions de formation se poursuivront sur l'année 2019 pour consolider les connaissances et former les personnels administratifs

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Annexe 45 : Documents relatifs à l'acquisition de nouveaux équipements au Lycée d'Etat

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Annexe 45 bis : Documents justificatifs de l'achat d'antennes Übiquity airmax pour le déploiement THD au sein des établissements

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Annexe 46 : Convention de formation professionnelle signée le 04 mai 2018

## 3.1.3 Faciliter la gestion et le suivi des élèves et du personnel

• Q4 2018 – Les applications métiers de gestion des personnels sont déployées sur le Territoire (AGORA, SIRHEN)

Certaines applications métiers de gestion des personnels étaient accessibles à Wallis et Futuna en 2017 comme l'application CYCLADES pour la gestion des concours déconcentrés ou encore l'application EPP pour la gestion des personnels enseignants. Au début de l'année 2018 deux nouvelles applications ont été déployées au Vice-rectorat de Wallis et Futuna : l'application AGORA et l'application SIRHEN.

AGORA et SIRHEN (système d'information des ressources humaines de l'Education Nationale) permettent de centraliser les différents éléments de la carrière des professeurs et personnels administratifs et de gérer le dossier administratif et financier de tous les agents. Ces deux applications constituent une pré requis technique pour le déploiement de SIECLE pour la gestion de la base élève.

• Q1 2020 – Les applications métiers de gestion de la scolarité sont déployées sur le Territoire (SIECLE)

La mise en place des différentes applications de gestion de la scolarité, comme notamment le système d'information SIECLE, doit être effectuée dans le courant de l'année 2019. Cela permettra une immatriculation nationale des élèves de Wallis et Futuna pour permettre de les suivre après leur cursus sur le territoire et ainsi de faciliter le pilotage du système éducatif local.

## 3.1.4 Organiser et favoriser l'accès aux ressources pédagogiques numériques

• Q1 2020 – Une plateforme ENT est mise en place

L'ENT est un espace numérique de travail permettant aux élèves et aux enseignants d'échanger des contenus divers et variés. Le Vice-rectorat a travaillé au cours du premier trimestre 2018 pour développer un ENT répondant aux besoins propres du Territoire des îles Wallis et Futuna.

Cet ENT permet de faire du partage de documents, du stockage en ligne d'email, des MOOC, des calendriers partagés et collaboratifs, ainsi que de l'édition de texte collaborative. Il est également prévu d'y intégrer les applications « BCDI » pour la recherche documentaire et de « pronote », pour la consultation des notes.

A la fin de l'année 2018, les derniers réglages étaient en cours, notamment pour créer l'ensemble des comptes des élèves du second degré. A la rentrée scolaire du mois de février 2019 deux établissements volontaires feront partie de la campagne de tests et de fiabilisation de l'ENT pour une mise en production complète dans les établissements du second degré d'ici la fin de l'année 2019.

- Q4 2020 90% des professeurs du 1er degré font usage du numérique
- $\bullet \quad$  Q4 2020 90% des matières de l'enseignement secondaire incluent des ressources numériques

L'acquisition de matériels informatiques performants, le déploiement du Très Haut Débit dans les établissements scolaires, le développement de nouvelles applications ainsi que la formation des enseignants convergent pour permettre à horizon 2020 de développer l'usage du numérique dans l'enseignement et atteindre les indicateurs prévus.

## 3.2 Développer la formation ouverte à distance

### 3.2.1 Anticiper les besoins du Territoire

## Q3 2018 – Les métiers d'avenir sont identifiés et promus

Les métiers du numérique susceptibles de se développer sur le Territoire des îles Wallis et Futuna ont été identifiés par M. DELARA, dans le cadre de l'étude réalisé sur le développement des activités tertiaires délocalisées.

Wallis et Futuna ne fait pas exception à la règle et les métiers d'avenir identifiés dans le secteur du numérique sont les métiers recherchés en Europe, en France métropolitaine ou encore en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit notamment des métiers suivants :

- Responsable de sécurité de l'information
- Architecte technique
- -Consultant systèmes et réseaux



Projet de rapport annuel d'exécution 2018 - Stratégie sectorielle de développement numérique



Le rapport final de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées a été transmis aux différents services impliqués dans l'orientation des jeunes et professionnels du Territoire tels que le Vice-rectorat, la CCIMA ou encore le Service de l'Inspection du Travail et des Affaires Sociales (SITAS)<sup>58</sup>.

L'orientation des jeunes vers les métiers d'avenir doit être approfondie dans le courant de l'année 2019 dans le cadre de la mise en œuvre des formations à distance sur le Territoire et notamment l'adoption du plan de formation à distance prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

### Q3 2018 – Un coordinateur e-formation est nommé

Parmi les différents services impliqués dans le domaine de la formation, le SITAS a été désigné par le Préfet pour suivre la mise en œuvre de la formation ouverte à distance sur le Territoire et le chef du service nommé comme coordinateur des actions de « e-formation » <sup>59</sup>.

Le départ précipité du chef du SITAS au mois de septembre 2018, remplacé dès le mois suivant, a mis en exergue la problématique liée à la nomination d'un fonctionnaire dont le séjour ne pourra excéder deux années éventuellement renouvelable.

Aussi, le recrutement d'un agent, référent dans la mise en œuvre de l'e-formation, a été lancé à la fin du mois de novembre 2018 avec une date limite de dépôt des candidatures au 21 décembre 2018. La nouvelle recrue, qui prendra ses fonctions au début du mois de février 2019 aura pour missions l'élaboration du catalogue des formations à distance, le suivi de la création de la salle d'e-formation et l'organisation des formations sur le Territoire<sup>60</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> http://observatoire-metiers.opiiec.fr/numerique/catalogue-de-donnees

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Annexe 47 : Rapport final de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Annexe 48 : Courrier relatif à la désignation du service référent pour l'e-formation

<sup>60</sup> Annexe 49 : Document relatif au recrutement du coordinateur « e-formation »

## 3.2.2 Doter le Territoire d'une salle d'e-formation

Q2 2019 – Une salle d'e-formation est créée et opérationnelle

Les premiers contacts pris en 2017 ont mené, en 2018, à un dialogue continu avec les représentants de l'Université de Nouvelle Calédonie.

Une réunion s'est tenue dans les locaux de l'Administration supérieure le 27 mars 2018 au cours de laquelle, les représentants de l'UNC, présents à Wallis, ont pu présenter le dispositif de « elearning » à leur disposition et les actions effectuées au sein de l'antenne de l'UNC de Koné et le partenariat en cours au Vanuatu.

Cette réunion a également permis d'acter l'engagement de l'UNC de réaliser le réaménagement de l'actuel bâtiment de l'IUFM par la reconstruction des murs abattus, du plafond ainsi que la mise aux normes des réseaux électriques et internet nécessaires pour le bon fonctionnement de la salle d'eformation<sup>61</sup>.

L'ex-bâtiment de l'UNC a été placé sur la liste des grands comptes publics et privés à raccorder prioritairement au THD avec des besoins identifiés bien précis :

- Au moins 4Mbps de débit symétriques, 10 Mbps recommandé.
- Une solution par réseau 4G envisageable
- La mise en place d'un lien direct avec l'Université de Nouvelle-Calédonie

Le Service des Postes et Télécommunications a œuvré pour répondre aux besoins identifiés et effectuer, à la fin de l'année 2018, le raccordement au THD de l'ex-bâtiment de l'IUFM <sup>62</sup>. Parallèlement, les services de l'Université de Nouvelle-Calédonie travaillaient à la préparation de la consultation qui doit être lancée au début de l'année 2019 pour la réalisation des travaux d'aménagement de la salle d'e-formation.

### 3.2.3 Proposer une offre de formation adaptée au Territoire

• Q1 2019 – Une carte des formations à distance est élaborée

L'assistance technique qui devait être financée grâce aux fonds obtenus dans le cadre du 10e FED thématique « OCTA innovation » n'a pas pu être recrutée en 2018. Son recrutement pourra être envisagé en 2019 mais avec un financement exclusif du Territoire avec l'accord de l'Assemblée territoriale.

Plusieurs actions préalables à l'élaboration de la carte des formations à distance ont, néanmoins, pu être effectuées dans le courant de l'année 2018 :

- Le Territoire a pris l'attache de l'Université de Nouvelle-Calédonie pour connaitre les formations dispensées à distance et qui pourrait être accessibles à Wallis et Futuna.
- Le SITAS a effectué à la fin de l'année 2018 un premier recensement des formations à distance disponible sur les différentes plateformes MOOC<sup>63</sup>.

.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Annexe 50 : Compte-rendu de la réunion du 27 mars 2018

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Cf annexe 25

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> MOOC « Massive Open Online Course » - Cours d'enseignement diffusé sur Internet.

- La CCIMA a organisé une réunion d'information et de présentation des formations à distance auprès des entrepreneurs locaux. Cette réunion a également permis d'échanger sur les besoins en formation des professionnels du Territoire et de mettre en exergue la nécessité d'encourager les formations dans le domaine de la comptabilité<sup>64</sup>.



Ces premiers travaux de prospection et de recensement doivent être affinés et mis en cohérence avec la stratégie de convergence de Wallis et Futuna 2019-2030 pour que le catalogue des formations à distance soit en lien avec les perspectives de développement identifiées par le Territoire. Cette mission sera confiée au « coordinateur e-formation » qui viendra renforcer les effectifs du SITAS au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

• Q4 2018 – 10 personnes sont formées sur le Territoire grâce à l'e-formation

En novembre 2018, le SITAS a sollicité les demandeurs d'emplois intéressés et organisé, en lien avec la CCIMA, une formation à distance intitulée « *Construisez votre projet professionnel* » via la plateforme « *Openclassrooms* ». <sup>65</sup>

INSERTION PROFESSIONNELLE - COURS

**DPENCLASSROOMS** 

Construisez votre projet professionnel

Cette formation, supervisée par les agents du SITAS et le directeur de la CCIMA s'est déroulée à Wallis du 26 au 29 novembre 2018. 9 personnes ont suivis, par groupe de 3, deux heures de formation par jour sur 4 jours. Sur les 10 personnes ayant manifesté leur intérêt seule 9 se sont présentées mais toutes ont suivi l'intégralité de la formation.

 $<sup>^{64}\</sup> https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/ccima-propose-formations-ligne-gratuites-professionnels-wallis-futuna-605903.html$ 

<sup>65</sup> https://openclassrooms.com/fr/courses/5218141-construisez-votre-projet-professionnel



La dixième personne formée grâce à l'e-formation a quant à elle suivie une formation depuis chez elle. Il s'agit du Directeur de la CCIMA qui a suivi une formation sur la plateforme « FUN MOOC » sur la thématique suivante : « TPE-PME le numérique c'est tout de suite ! » <sup>66</sup>.

Une onzième personne a été formée sur le Territoire en suivant la formation « gestion de projet – avancé » depuis son domicile. A l'issue de cette formation, elle a obtenu un certificat reconnaissant sa capacité à concevoir et piloter un projet, animer une réunion, négocier un objectif et mettre en œuvre la collaboration d'une équipe. 67

Les jeunes formés ont été sollicités pour avoir leur retour et leur ressenti sur la formation à distance suvie <sup>68</sup>. L'enquête de satisfaction comportait les 7 questions suivantes :

- La formation suivie vous a-t-elle été utile ?
- Recommanderiez-vous cette formation à un proche ?
- L'absence de professeur sur place est-elle un frein pour l'apprentissage ?
- Vous a-t-il paru facile de suivre une formation à distance sur ordinateur ?
- Seriez-vous intéressé pour suivre d'autres formations à distance ?
- Comment préférez-vous suivre les formations à distance ?
- Quelles formations souhaiteriez-vous suivre ?

Les conclusions de cette enquête sont positives puisque sur les 7 personnes ayant répondu au questionnaire, toutes ont trouvé la formation utile, la recommanderait à un proche et serait prête à suivre d'autres formations.

Les résultats de ce questionnaire permettent également de confirmer l'orientation choisie par le Territoire à savoir la création d'un lieu dédié à l'e-formation. En effet, les personnes consultées ont montré en grande majorité un intérêt pour le suivi de formation à distance dans un lieu dédié avec un encadrement et un suivi spécifique.

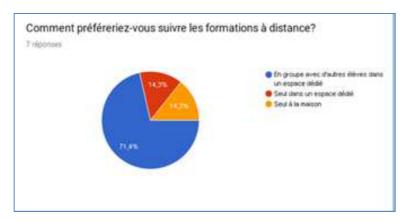
<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Annexe 51 : Attestations de suivi des formations à distance

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Cf : Annexe 51

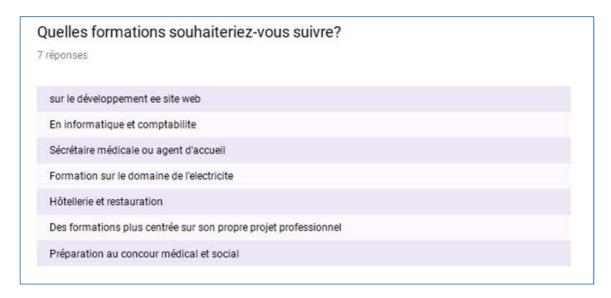
<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Annexe 52 : Enquête de satisfaction concernant le suivi de la première formation à distance

Projet de rapport annuel d'exécution 2018 – Stratégie sectorielle de développement numérique





Les résultats de l'enquête de satisfaction ont également permis de faire émerger des formations susceptibles d'intéresser les wallisiens et futuniens et pourront être utilisés dans le cadre des travaux d'élaboration du plan de formation à distance.



- Q4 219 30 personnes sont formées sur le Territoire grâce à l'e-formation
- Q4 2020 60 personnes sont formées sur le Territoire grâce à l'e-formation

Le nombre de personnes formées sur le Territoire grâce à l'e-formation doit tripler sur l'année 2019. Aussi, le Territoire entend développer l'e-formation grâce à l'aménagement d'une salle dédiée et à

l'adoption d'une carte d'e-formation dont la promotion sera faite par les différents services impliqués dans le domaine de la formation à Wallis et Futuna.

Pour anticiper sur les formations qui devront être réalisées dans le courant de l'année 2019 et atteindre les indicateurs correspondants, les services du Territoire ont pris l'attache de l'Université de Nouvelle-Calédonie pour disposer d'une offre de formations disponibles à distance. Le Directeur de la CCIMA, en mission à Paris au début du mois de décembre 2018 a également rencontré une représentante de la société « *Openclassrooms* » pour envisager un possible partenariat pour l'année 2019.

• Q4 2021 – Nombre de formations labellisées Grande Ecole du Numérique organisées sur le Territoire.

L'ajout de cet indicateur fait suite aux recommandations formulées par M. Manuel DELARA dans le cadre de l'étude réalisée en 2017 et 2018 sur le développement des activités tertiaires délocalisées sur le Territoire des îles Wallis et Futuna.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Grande école du numérique » lancée à l'échelle nationale par le Président de la République en 2015. Cette initiative doit permettre de répondre à l'augmentation des emplois à pourvoir dans le domaine du numérique en proposant des formations adaptées.

Wallis et Futuna doit pouvoir s'inscrire dans cette initiative en proposant sur le Territoire des formations de courte durée (3 à 6mois) aux nouveaux métiers du numérique. La création d'une école numérique doit permettre de renforcer l'attractivité de Wallis et Futuna en développement une offre complémentaire aux formations supérieures proposées par les universités françaises de l'espace régionale (Nouvelle-Calédonie / Polynésie Française).

Les élus de l'Assemblée territoriale ont adopté, au mois de juillet 2018, une délibération portant accord de principe pour la création d'une Grande Ecole du Numérique sur le Territoire des îles Wallis et Futuna<sup>69</sup>. Un premier contact a été pris par le Directeur de la CCIMA auprès de M. Farid HUMBLOT, Directeur de l'outre-mer de l'école SIMPLON et les partenariats devront être développés pour organiser des formations labellisées « Grande école du numérique » sur le Territoire.

## 3.3 Reconnaître les compétences informatiques

### 3.3.1 Certifier les compétences informatiques

• Q4 2019 – Un dispositif de certification des compétences informatiques est mis en place

Le Territoire ne mettra pas en place un dispositif de certification spécifique aux îles Wallis et Futuna mais entend utiliser et promouvoir le dispositif PIX mis en place à l'échelle nationale par le Ministère de l'Education Nationale.

Le PIX s'adresse à tous les citoyens français et francophones (élèves, étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, etc.) qui souhaitent mesurer, développer et valoriser leurs compétences numériques. Le service se présente sous la forme d'une plateforme en ligne d'évaluation et de

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Annexe 53 : Délibération 18/AT/2018 du 04 juillet 2018

Projet de rapport annuel d'exécution 2018 – Stratégie sectorielle de développement numérique certification des compétences numériques mis en place au mois de novembre 2018<sup>70</sup>. Le but de Pix est de susciter l'envie de se former tout au long de la vie en proposant des méthodes d'évaluation innovantes, exigeantes et bienveillantes ainsi que des recommandations de formations ciblées.



Le Territoire entend promouvoir le PIX et l'utilisation de la plateforme tout au long de l'année 2019 pour encourager la certification des compétences numériques auprès des agents de l'Administration, des professionnels ou des demandeurs d'emplois. Parallèlement, la mise en place du PIX sera expérimentée dans le courant de l'année 2019 dans certains établissements scolaires avec une généralisation à la fin de l'année.

70 https://pix.fr/

# OBJECTIF N° 4 – FAIRE DE L'ADMINISTRATION UN FACILITATEUR DE DEVELOPPEMENT

## 4.1 Instaurer une confiance numérique

## 4.1.1 Réaliser une campagne de communication

## Q4 2017 – Le plan de communication sur les risques internet est élaboré

Les services du Cabinet du Préfet ont élaboré un plan de communication autour des usages et risques d'internet à la fin du mois de décembre 2017<sup>71</sup>. Ce plan de communication qui s'articule autour de deux axes distincts : 1) la formation des adultes et des personnes morales et 2) la sensibilisation des enfants sera mis en œuvre sur plusieurs années.

En effet, la précédente version de la stratégie sectorielle de développement numérique prévoyait l'adoption d'un plan de communication à la fin de l'année 2017 et une mise en œuvre sur l'année 2018 alors que la version actualisée du mois d'octobre 2018 prévoit des actions de communication jusqu'en 2020.

## • Q4 2018 – 1 Action de communication est réalisée par an

Une campagne de sensibilisation aux risques d'internet a été menée dans le courant de l'année 2018 par les services du Cabinet du Préfet en collaboration avec les services de France Télévision. Cette campagne a pris la forme de trois spots télévisés : une version longue déclinée deux versions courtes traduites en langues wallisienne et futunienne<sup>72</sup>.

Ces spots travaillés dans le courant de l'été 2018 ont pu être diffusés sur la chaîne « Wallis et Futuna la 1ère » aux heures de grande écoute du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2018. Plusieurs thématiques, en lien avec les nouveaux usages et risques d'internet, ont ainsi été abordées : les paiements sans risques sur internet, la sécurisation des adresses mail ou encore la mise en place d'un contrôle parental pour surveiller la navigation des enfants.



<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Annexe 54 : Plan de communication sur les nouveaux usages et risques internet

 $^{72}\ https://www.facebook.com/prefetWallisFutuna/videos/vb.1729574080405086/378710782667553/?type=2\&theater$ 

- Q4 2019 1 Action de communication est réalisée par an
- Q4 2020 1 Action de communication est réalisée par an

D'autres actions de communication, en lien avec le plan de communication transmis en 2017, seront mises en œuvre sur les années 2019 et 2020. Sur l'année 2019 des actions de sensibilisation des élèves du primaire aux risques d'internet en lien avec la notion de citoyenneté sont prévues ainsi que l'organisation d'une réunion d'information sur les usages d'internet dans le monde de l'entreprise en lien avec les référents informatiques du Vice-rectorat.

#### 4.1.2 Favoriser le relai à travers les associations

Q4 2018 – La convention portant sur la valorisation des cyberbases est signée

La convention pluriannuelle d'objectifs dans le domaine de la jeunesse et des sports a été signée le 07 août 2018 entre l'État, le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'association territoriale pour l'emploi sportif et socio-éducatif (ATESS) en charge de la gestion et de l'animation des cyberbases<sup>73</sup>. Cette convention conclue pour une période de 3 années prévoit le versement d'une subvention publique en faveur de l'association qui s'engage elle à organiser des animations scolaires, périscolaires, extra-scolaires ainsi que des interventions auprès des associations du Territoire<sup>74</sup>.

En 2018, la valorisation des cyberbases du Territoire s'est matérialisée par la formation des animatrices de cyberbases ainsi que par la modernisation du matériel informatique des cyberbases de Hahake et Hihifo à Wallis<sup>75</sup>.

• Q4 2018 – 1 réunion d'information est organisée par an avec les associations

Une réunion d'information sur les risques et bonnes pratiques d'internet a été organisée le 11 décembre 2018 en salle opérationnelle de l'Administration supérieure à l'initiative des services du cabinet du Préfet.

Plus d'une dizaine d'associations du Territoire, actives dans les domaines du sport ou de la culture essentiellement, ainsi que la fédération des jeunes de Wallis et Futuna et les représentants du Vicerectorat et de la Direction de l'Enseignement Catholique ont été conviés à cette réunion<sup>76</sup>.

Cette réunion qui avait pour thématique « la sensibilisation de la jeunesse de Wallis et Futuna aux risques et aux bonnes pratiques du numérique » n'a regroupé qu'un très faible nombre de participants, ne permettant ni l'émergence d'un plan d'actions ni d'idées concrètes pour mettre à la jour le plan de communication proposé en 2017.

- Q4 2019 1 réunion d'information est organisée par an avec les associations
- Q4 2020 1 réunion d'information est organisée par an avec les associations

-

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Annexe 55 : Convention pluriannuelle signée avec l'ATESS

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Annexe 55 bis : Bilan de l'ATESS à la fin de l'année 2018

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Pour rappel, les cyberbases de l'île de Futuna ont été équipés en nouveaux matériels informatiques en 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Annexe 56 : Courrier d'invitation à la réunion du 11 décembre 2018

La programmation d'une nouvelle réunion dans le courant de l'année 2019 est prévue par les services du Cabinet du Préfet

#### 4.2 Rendre accessibles les archives du Territoire

#### 4.2.1 Créer une salle dédiée à la numérisation des archives

## • Q4 2018 – L'étude pour la réalisation du bâtiment des archives est lancée

Le choix du prestataire chargé de l'étude pour la réalisation du futur bâtiment des archives de Wallis et Futuna a été effectué au mois de juillet 2018 et c'est le groupement ATEST-ABC-THETIS WF qui a été retenu77.

L'étude pour la réalisation du bâtiment a démarré au mois d'août 2018.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 5 phases qui sont les suivantes :

- L'étude préalable
- L'étude de faisabilité
- Programmation de la solution retenue
- Réalisation du DCE et assistance au choix du MOE
- Suivi des études de conception et de validation

Les phases 1 et 2 relatives ont été réalisées sur l'année 2018 et les premières factures d'un montant de 35.000€ ont été réglées. La phase 3 a été lancée au début de l'année 2019 et la date de fin de réalisation de cette étude est prévue en novembre 2019 mais devra sans doute, par avenant, être prolongé de quelques mois.

## • Q3 2019 – Une salle dédiée à la numérisation des archives est créée et équipée

- Le service territorial des affaires culturelles a soumis au comité de pilotage du mois de juillet 2018, une demande de financement d'un montant de 20.000 €. pour effectuer les aménagements suivants :<sup>78</sup>
- Le projet proposé initialement s'inscrira dans le cadre plus large du projet immobilier de l'Administration supérieure. En lieu et place de l'aménagement d'une salle de numérisation des archives, il est prévu de réaménager intégralement l'ancien bâtiment de la paierie pour optimiser l'espace et prévoir de nouveaux locaux. Les différents scénarios proposés inclus de 6 à 23 bureaux, pour un calendrier de travaux de 15 à 24 mois.<sup>79</sup>
- Néanmoins pour atteindre l'indicateur d'ici la fin de l'année il est prévu d'acquérir les équipements pour la numérisation des archives et des les installer, à titre provisoire, dans un local qui reste à identifier.

## Q4 2019 – 2 Agents sont chargés de la numérisation des archives

La création du service des archives a été actée lors de la session administrative de l'Assemblée territoriale du mois de juin 2018. Ce nouveau service, créé à compter du1er janvier 2019, aura pour attribution d'appliquer la règlementation des archives territoriales votée par délibération du 04 juil-

<sup>78</sup> Annexe 58 : Courrier relatif au financement d'une salle de numérisation des archives

<sup>79</sup> Annexe 59 : Documents en lien avec le schéma immobilier de l'Administration supérieure

58/103

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Annexe 57 : Documents relatifs à l'étude AMO pour le bâtiment des archives

let 2018, de proposer des modifications ou aménagement de cette règlementation, et de centraliser la documentation produite par le Territoire. 80

Pour structurer ce service, le recrutement d'un chef de service en interne a été lancé au début de l'année 2019 et le recrutement d'un agent permanent voté lors de la session budgétaire du mois de novembre 2018. Le recrutement pour pouvoir au poste de « préposé aux archives » chargé de mettre en œuvre la politique de collecte, de conservation et de mise en valeur des archives territoriales sera lancé 2ème trimestre 2019. Le recrutement de trois engagés du service civique qui seront chargés de la numérisation des archives et du recollement archivistique a également été demandé au premier semestre 2019.

- Q4 2019 La numérisation des archives débute
- Q4 2021 30% des archives sont numérisées et mises en ligne

Tous les moyens que le Territoire prévoit de mettre dans le courant de l'année 2019 pour structurer le service des archives nouvellement créé et équiper la salle de numérisation des archives permetttra de débuter d'ici la fin de l'année la numérisation des archives.

#### 4.3 Dématérialiser les démarches administratives

#### 4.3.1 Moderniser le site de l'Administration

• Q4 2016 – Le site internet de l'Administration est modernisé et actualisé régulièrement

Le site internet de la Préfecture des îles Wallis et Futuna a été modernisé et mis à jour dans le courant de l'année 2016. Les statistiques transmises par les services du Cabinet du Préfet démontrent une augmentation du nombre d'articles publiés sur le site internet de la préfecture et une actualisation plus régulière des contenus:

- 48 articles publiés dans le courant de l'année 2016
- 100 articles publiés dans le courant de l'année 2017
- 148 articles publiés dans le courant de l'année 2018, soit une publication tous les 2,5 jours.

L'actualisation plus régulière du site internet de la préfecture se traduit par un intérêt croissant des wallisiens et futuniens. En effet on constate une augmentation du nombre de pages consultées et une différence de plus de 17.000 vues entre 2017 (60.333 vues) et 2018 (77.554 vues)<sup>81</sup>.

Il convient également de noter que la Préfecture des îles Wallis et Futuna a choisi de renforcer sa présence en ligne à travers les réseaux sociaux. Une page Facebook a été ouverte au nom du Préfet des îles Wallis et Futuna <sup>82</sup> et la Webmestre de l'Administration supérieure a été conviée en septembre 2018 à une session de formation portant sur le sujet suivant : « comment optimiser sa présence sur les réseaux sociaux » <sup>83</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Annexe 60 : Délibérations de l'Assemblée créant le service des archives et adoptant la règlementation des archives

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Annexe 61 : Statistiques de consultation du site internet de la Préfecture

<sup>82</sup> https://www.facebook.com/prefetWallisFutuna/

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Annexe 62 : Détail de la formation suivie par la Webmestre de l'Administration supérieure



## 4.3.2 Faciliter les procédures administratives en ligne

## • Q4 2018 – 90% des démarches administratives identifiées sont dématérialisées

Sur la base du recensement des démarches administratives présentant un intérêt d'être dématérialisées effectué à la fin de l'année 2017, le site internet de la Préfecture a été modifié pour inclure un onglet relatif aux démarches administratives.

La procédure à suivre ainsi que les documents, formulaires et modèles à remplir ont été mis à disposition du public pour les démarches suivantes<sup>84</sup>:

- Armes et munitions,
- Autorisation de loterie,
- Carte grise,
- Carte Nationale d'Identité,
- Continuité territoriale.
- Déclaration d'association,
- Déclaration de sociétés,
- Déclaration des équipements radio-maritimes,
- Demande de naturalisation,
- Dossiers de bourses,
- Drones,
- Entrées et séjours des étrangers,
- Formalités de déménagement,
- Formalités douanières
- Immatriculation des navires
- Inscriptions aux listes électorales
- Passeport,
- Passeport mobilité
- Patente professionnelle
- Permis de conduire

Les documents ont été mis en ligne dès le premier semestre 2018 et à la fin de l'année, l'onglet « démarches administratives » figure parmi ceux les plus consultés après les pages relatives aux recrutements, aux actualités ou à la présentation des services de l'Etat et du Territoire.

<sup>84</sup> http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Demarches-administratives

En 2018 les démarches administratives les plus consultées étaient les suivantes : demande de naturalisation (2.273 vues), permis de conduire (1.735 vues), entrée et séjour des étrangers (1.251 vues). Ces éléments permettent de conclure que la dématérialisation des démarches administratives présente principalement un intérêt pour les personnes extérieures au Territoire<sup>85</sup>.



## Q2 2021 – 1 télé procédure est mise en place

Pour la mise en place d'une télé procédure à l'horizon 2021, le Territoire des îles Wallis et Futuna oriente son choix sur l'utilisation de l'application « démarches simplifiées », développée au niveau national à l'initiative du secrétaire d'Etat au numérique<sup>86</sup>.

L'identification des démarches administratives pour lesquelles la mise en place d'une télé procédure s'avère prioritaire doit être effectuée en tenant compte des premières statistiques transmises et de l'intérêt manifeste que cela présente pour les personnes extérieures aux îles Wallis et Futuna. Une réunion de concertation sera organisée ultérieurement avec l'ensemble des acteurs locaux à ce sujet.

#### 4.4 Former les agents de l'Administration

## 4.4.1 Sensibiliser et former les agents au numérique

Q4 2018 – Les fiches de postes des agents sont mises à jour

La campagne de recensement des fiches de postes des agents permanents de l'Administration supérieure lancée en fin d'année 2017 s'est poursuivie dans le courant de l'année 2018. Cette campagne a concernée tous les agents permanents de catégorie supérieure. A la fin du mois de mai 2018, sur les 298 fiches de postes attendues, 160 avaient été reçues. Le service des ressources humaines de l'Administration a donc relancé l'ensemble des services pour obtenir les fiches de postes manquantes<sup>87</sup>.

Au 31 décembre 2018, la totalité des fiches de postes des agents permanents de l'Administration de catégorie supérieure ont été mises à jour<sup>88</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Annexe 63 : Statistiques sur la consultation de l'onglet « démarches administratives ».

<sup>86</sup> https://www.demarches-simplifiees.fr/

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Annexe 64 : Courrier de relance pour la transmission des fiches de postes des agents permanents de l'Administration

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Annexe 65 : Tableau de suivi de la mise à jour des fiches de postes des agents permanents de catégorie supérieure

## • Q4 2018 – Le plan de formation est adopté

Le service des ressources humaines de l'Administration travaillait à la fin de l'année 2017 sur la rédaction d'un plan de formation des agents permanents pour l'année 2018 incluant le renforcement et le perfectionnement des agents dans les domaines informatiques et numériques. Le plan de formation des agents de l'Administration a été adopté lors du Comité technique paritaire du mois de juillet 2018. Il prévoit la formation de 45 cadres de l'Administration supérieure au numérique pour un montant maximal de 300.000 XPF<sup>89</sup>.

Il convient de préciser que la mise en œuvre du plan de formation était initialement sur une année alors que la dernière actualisation de la stratégie numérique du mois d'octobre 2018 a modifié cette action en prévoyant un plan de formation décliné et mis œuvre sur toute la durée de la stratégie numérique. Aussi, il a été convenu de préciser le plan de formation initialement adopté<sup>90</sup>.

Le SRH a travaillé sur un plan de formation continue tenant compte du nombre d'agents permanents à former sur le long terme. A la fin de l'année 2018, le plan de formation des agents de l'Administration était adopté mais un travail d'actualisation était en cours avec une approbation prévue lors du prochain Comité Technique Paritaire programmé à la fin du mois de mars 2019.

#### 4.5 Actualiser le SIG

### 4.5.1 Actualiser la base des données géographiques

## Q1 2018 – Un coordinateur SIG est désigné

Le service des Travaux Publics a été désigné service référent pour l'actualisation du système d'information géographique (SIG) et la diffusion des données afférentes.

En 2018, la création du nouveau bureau d'études au sein du service des travaux publics a été actée avec la mise en place de la section « Patrimoines d'Infrastructures » composée de deux agents dont une animatrice principale recrutée et formée pour assurer la gestion du projet.

Deux nouveaux recrutements sont prévus pour l'année 2019, un premier pour remplacer la coordinatrice actuelle amenée à quitter le service des travaux publics et le second pour renforcer les effectifs de cette nouvelle section.

A la suite des inquiétudes liées au respect du domaine foncier à Wallis et à Futuna, le projet d'actualisation du système d'information géographique a du être revu et mis à jour. Anciennement dénommé « COROSSOL », le projet SIG est désormais connu comme le projet GPI « Gestion des Patrimoines et infrastructures ».

Ce projet, adopté par l'Assemblée territoriale au mois de juillet 2018 porte sur le recensement des infrastructures publiques de Wallis et Futuna avec pour objectif de capitaliser les différentes composantes constituant la connaissance du Territoire pour répondre notamment aux enjeux suivants<sup>91</sup>:

<sup>91</sup> Annexe 68 : Délibération relative au projet GPI

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Annexe 66 : Plan de formation des agents de l'Administration pour l'année 2018

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Annexe 67 : Projet de plan pluriannuel de formation dans le domaine numérique

- Capitaliser la connaissance de toutes les infrastructures et espaces publics : routes, ponts, ports, aéroports, écoles...;
- Professionnaliser la gestion de ces infrastructures pour optimiser leur surveillance ou leur entretien :
- Approfondir la connaissance permanente des espaces naturels forestiers, agricoles, littoraux et maritimes pour préserver la biodiversité et promouvoir le développement d'activités économiques pérennes du secteur tertiaire ;
- Harmoniser les pratiques interservices et coordonner les démarches innovantes grâce à la mise en place d'une base de données commune centralisée ;
- Sécuriser les populations grâce à des outils informatisés aidant à la gestion de crise
- Aide à la décision pour porter des projets de développement durable

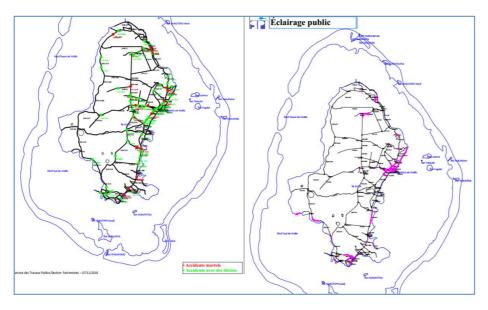
Des réunions d'information ont été organisées pour informer les différents services de l'Etat et du Territoire, producteurs de données et aboutir à la nomination d'un référent au sein de chacun des services. La première réunion GPI avec les référents des différents services s'est déroulée le 27 décembre 2018<sup>92</sup>.

## • 02 2019 - La base de données est actualisée

L'actualisation de la base de données ne portera que sur le recensement de toutes les infrastructures publiques à l'exclusion des zones agricoles, littorales et forestières jusqu'à ce que les inquiétudes liées à la gestion du domaine foncier puissent être levées.

La méthode choisie pour le recensement des infrastructures est la méthode « infra-méga » qui s'appuie sur une logique de terrain en combinant usage et usure des infrastructures d'un même patrimoine. Le recensement des infrastructures routières et sportives effectuées en 2017 a ainsi pu être intégré dans l'interface informatique de GPI : le logiciel ACCESS.

Sur l'année 2018, le recensement des accidents survenus à Wallis et à Futuna ainsi que le réseau d'éclairage public a pu être effectué et le recensement des bâtiments et infrastructures publics amorcé.



<sup>92</sup> Annexe 69 : Compte-rendu de la réunion GPI du 27 décembre 2018

\_\_\_

Pour l'année 12019, l'ensemble des référents GPI des services de l'Etat et du Territoire ont été sollicités pour transmettre au service des travaux publics l'ensemble des informations propres à leur métier ou en lien avec leur service avant le 21 janvier 2019. Une fiche type détaillant les informations nécessaires et la description concise des patrimoines a été transmise aux référents.

# 4.5.2 Mettre en ligne les données SIG

## Q2 2019 – Les données SIG sont mises en ligne

La mise en ligne des données et différentes cartographies réalisées dans le cadre de l'actualisation du système d'information géographique est effectuée sur le site internet de l'Administration supérieure, dans la rubrique « Politiques publiques » - « Gestion des patrimoines d'Infrastructures ».



Un site internet propre au SIG a également été créé dans le courant de l'année 2018 et mis en ligne par le chef du service des travaux publics pour expliquer la mise en place du projet GPI à Wallis et Futuna et la méthode choisie. Néanmoins, il ne permet pas, pour l'instant, de consulter les différentes cartographies réalisées<sup>93</sup>.

0:

<sup>93</sup> https://www.inframega.org

# OBJECTIF N°5 – SOUTENIR L'INSERTION DE WALLIS ET FUTUNA DANS SON ENVIRONNEMENT REGIONAL

## 5.1 Renforcer la coopération régionale

Le désenclavement numérique du Territoire des îles Wallis et Futuna et les accords de partenariats conclus avec les autorités samoanes en 2016 ont renforcé une volonté déjà bien affirmée des autorités locales et les élus de l'Assemblée territoriale de s'insérer régionalement, de renforcer la présence du Territoire dans les instances régionales et de conclure de nouveaux partenariats.

## 5.1.1 Renforcer la présence du Territoire dans les instances régionales

- Q4 2018 +1 organisation régionale dans laquelle le Territoire est représenté
- Q4 2019 +2 organisations régionales dans laquelle le Territoire est représenté
- Q4 2020 +3 organisations régionales dans laquelle le Territoire est représenté

Si l'année 2017 a été marquée par l'étude des opportunités, le recensement des différentes organisations de la région Pacifique et les premières déclarations d'intentions, l'année 2018 a vu se concrétiser les différentes demandes d'adhésions formulées, naitre de nouvelles opportunités et accroitre la présence de Wallis et Futuna dans les instances régionales bien au delà des espérances du Territoire.

## a) L'adhésion du Territoire à de nouvelles organisations régionales

# - Forum des îles du Pacifique (FIP)

Une mission spéciale du Forum des îles du Pacifique est venue découvrir les îles Wallis et Futuna en juillet 2018 à la suite de la demande d'adhésion faite par le Territoire en novembre 2017 d'adhérer au FIP en tant que membre associé.

De membre observateur du Forum des îles du Pacifique, le Territoire est passé le 5 septembre 2018 à membre associé à l'occasion du 49<sup>ème</sup> sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du FIP à Nauru<sup>94</sup>. Cette évolution du statut permet désormais au Territoire des îles Wallis et Futuna de formuler ses opinions sur les différents sujets qui seront discutés par les dirigeants politiques du forum.

La prochaine étape consistera à demander l'intégration en tant que membre de plein droit pour que Wallis et Futuna ait le droit de vote et pèse réellement sur les décisions à prendre en matière de coopération régionale dans les secteurs d'activités tels que l'environnement, les télécommunications, l'aviation civile, l'énergie, la sécurité, le commerce, la pêche et les communications maritimes.

### - La Commission du transport maritime du Pacifique central (CPSC)

La candidature du Territoire au statut de membre à part entière a reçu un accord de principe lors de la dernière session de la commission qui s'est tenue aux îles Kiribati en novembre 2017. Elle a été validée sur le plan juridique lors de la réunion extraordinaire tenue à Fidji en mai 2018. Lors de la réunion du Comité Technique qui s'est tenue les 15 et16 octobre 2018, le Territoire des îles Wallis

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Annexe 70 : Délibération relative à l'adhésion du Territoire au Forum des îles du Pacifique

et Futuna est devenu le cinquième membre de la CPSC en signant l'accord d'adhésion intégrant ainsi un espace de collaboration et propice au développement de nouvelles opportunités<sup>95</sup>

## - L'organisation touristique du Pacifique (SPTO)

L'Organisation touristique du Pacifique Sud (South Pacific Travel Organisation, en anglais) a été créée par un traité multilatéral conclu et signé le 18 octobre 1999. Parmi les îles signataires, on retrouve les Îles Cook, les Fidji, la Polynésie Française, la Papouasie Nouvelle-Guinée ou encore le Vanuatu. Ses missions consistent à améliorer l'accès des îles à la mer et aux airs, à développer et mettre en valeur le Pacifique Sud et donner plus de moyens au gouvernement et au secteur privé en matière de « tourisme durable ».

L'Assemblée territoriale a voté en faveur de l'adhésion au SPTO et le Territoire est devenu officiellement membre de l'Organisation touristique du Pacifique le 4 octobre 2018 à Apia aux îles Samoa lors du comité des directeurs et des ministres du tourisme<sup>96</sup>.

Cette adhésion marque un tournant pour le Territoire qui pourra développer de nouvelles coopérations et créer les conditions de développement d'un tourisme adapté aux atouts et aux spécificités de nos îles. Le SPTO apportera à Wallis et Futuna une aide pour développer son tourisme, en termes de formation, de communication, de transport et d'économie. Dans cette optique, le recrutement d'un chargé de mission a été lancé pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

### b) Les nouvelles opportunités pour Wallis et Futuna:

## - La South Pacific Cruise Alliance (SPCA)

La South Pacific Cruise Alliance (SPCA) est un groupement international regroupant différentes îles du Pacifiques dont notamment les îles Fidji, les îles Cook, la Nouvelle-Calédonie ou encore la Polynésie Française pour la promotion du tourisme de croisière. L'Assemblée territoriale a voté en faveur de l'adhésion du Territoire au SPCA lors de la session budgétaire du mois de novembre 2018<sup>97</sup>.

#### - Le Forum de développement des îles du Pacifique (FDIP)

Le Forum de développement des îles du Pacifique est important et utile car il associe le secteur privé et la société civile, mais il ne doit pas concurrencer le Forum des îles du Pacifique. L'Assemblée territoriale a émis le vœu d'adhérer au Forum de développement des îles du Pacifique<sup>98</sup> et la venue de M. François MARTEL, Secrétaire général du Forum pour le Développement des îles du Pacifique, à Wallis et Futuna est prévue en 2019.

### c) La représentation de Wallis et Futuna dans les organisations dont il est membre

## - Le Groupe des Dirigeants Polynésiens (Polynesians Leaders Group PLG)

Le Groupe des Dirigeants polynésiens est un groupe international de coopération intergouvernementale regroupant douze États indépendants ou territoires autonomes en Polynésie. En septembre 2017, Wallis-et-Futuna est admis comme neuvième membre du Groupe. L'Assemblée

66/103

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> Annexe 71 : Document en lien avec l'adhésion du Territoire au CPSC

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Annexe 72 : Délibération n°24/AT/2018 du 04 juillet 2018

 $<sup>^{97}</sup>$  Annexe 73 : Délibération n°62/AT/2018 du 28 novembre 2018

<sup>98</sup> Annexe 74 : Délibération n°09/AT/2018 du 4 juillet 2018

territoriale souhaiterait que Wallis et Futuna assure également un rôle moteur du Groupe compte tenu des défis à relever au niveau régional. Cela permettrait en outre de contribuer à une certaine visibilité du territoire et de ses préoccupations particulières.

Le Territoire a sollicité la Présidence du groupe et l'organisation du 10ème Sommet du Groupe des Leaders Polynésiens à Wallis et Futuna en 2020<sup>99</sup> pour resserrer les liens fraternels et promouvoir l'héritage partagé du peuple polynésien auquel les wallisiens et les futuniens appartiennent légitimement.

## 5.1.2 Développer les relations avec les Territoires voisins

- Q4 2019 + 4 partenariats, nouveaux projets et/ou actions régionales incluant le Territoire des îles Wallis et Futuna
- Q4 2020 +6 partenariats, nouveaux projets et/ou actions régionales incluant le Territoire des îles Wallis et Futuna

En parallèle de l'adhésion du Territoire aux organisations de la région Pacifique le Territoire entend renforcer les relations bilatérales et multilatérales avec les pays voisins. L'année 2018 a marqué le renforcement des partenariats entre les Territoires franco-français mais également la poursuite et le développement de nouveaux partenariats avec les pays anglophones voisins.

## a) Les relations avec les Territoires français de la région Pacifique

#### - L'Accord Particulier

Concernant l'Accord particulier entre l'Etat, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna, le comité technique a eu lieu en juin 2018 à Wallis en présence de M. Alain Marc, Secrétaire Général du gouvernement calédonien accompagné d'une délégation de chef de services. La 4ème Commission de suivi prévue en décembre 2018 a été reportée à mars-avril 2019. L'année 2018 se conclut par un arrêté du gouvernement NC, adopté le 26 décembre 2018, autorisant le versement d'une subvention au Territoire pour le financement de 8 projets de conventions à signer prochainement.

#### - La convention cadre entre le Territoire et la Polynésie-française

La convention cadre de partenariat en faveur du développement économique, social et culturel est le fruit d'un accord politique entre les élus de la Polynésie française et de Wallis et Futuna. L'Assemblée territoriale a approuvé la mise en place de cette convention cadre de coopération et a délégué à la commission permanente compétence pour adopter la convention définitive. La convention sera finalement signée début 2019<sup>100</sup>.

## - Le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement régional

Le programme du 11e FED Régional Pacifique nommé « PROTEGE » (Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes) vise à promouvoir un développement économique durable et résilient face au changement climatique au sein des 4 Pays et Territoires d'Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcairn) en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources renouvelables. En réalité il concerne surtout les 3 collectivités françaises du pacifique et l'Ordonnateur Régional (OR) est assuré par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

<sup>99</sup> Annexe 75 : Délibération n° 69/T/2018 du 30 novembre 2018

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Annexe 76 : Délibération du 28 novembre 2017 relative à la convention cadre avec la Polynésie-française

La programmation a été finalisée en 2018 et le programme a officiellement été lancé au mois d'octobre 2018. Les premiers recrutements ont été effectués pour constituer l'équipe projet et les cofinancements votés par les Territoires concernés. Pour Wallis et Futuna, la contribution s'élève à 30.000 euros.

#### b) Les relations avec les autres pays voisins

#### - Projet de convention cadre de partenariat entre Wallis et Futuna et les îles Fidji

L'Assemblée territoriale souhaite davantage intégrer le Territoire dans son environnement régional, en particulier avec les îles Fidji. À cet égard, elle s'est prononcée en faveur de la signature d'une convention de coopération avec les îles Fidji<sup>101</sup>. La signature de ce document est prévue au premier semestre 2019.

## - Projet de convention de partenariat entre le Parlement du Vanuatu et le Territoire

L'Assemblée territoriale a émis le vœu qu'une convention de partenariat soit conclue ente le Parlement du Vanuatu et le Territoire des îles Wallis et Futuna<sup>10</sup>. Les domaines de coopération proposés se limitent pour l'heure aux sujets régionaux et aux échanges d'expériences institutionnelles. Une visite de courtoisie auprès des autorités de Wallis et Futuna est programmée du 18 au 22 mars 2019. L'objectif étant de trouver un accord sur les termes de l'accord de partenariat à signer

## - La poursuite du Direct Aid Program (DAP) avec le Consulat Australien et le renforcement des relations avec la Nouvelle-Zélande

Le Territoire a eu le plaisir d'accueillir Mme Rebecca POPE, chargée d'études politiques auprès du Consul d'Australie, venue en mars 2018 pour rencontrer les différentes instances du Territoire et suivre la mise en œuvre des projets associatifs financés par le gouvernement australien à travers le DAP. Un nouvel appel à projets a été lancé du 30 août au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et la prochaine commission d'attribution aura lieu à la fin du mois de janvier 2019.

Le Territoire a également accueilli M. Bruce SHEPERD, consul général de Nouvelle-Zélande, en août 2018 pour présenter son programme d'aide financière et les bourses offertes pour les étudiants qui seraient intéressés par de la mobilité dans le région.

#### 5.2 Assurer la visibilité du Territoire

## 5.2.1 Promouvoir le Territoire

Q2 2019 – La stratégie de promotion du Territoire est élaborée et relayée en ligne

La promotion du Territoire relève des missions principales du chargé de Tourisme, affecté au service des affaires économiques et du développement (SAED). Ce nouveau poste a été budgété puis approuvé par l'Assemblée Territoriale lors de la session administrative du 05 juillet 2018.

Afin de rendre le poste attrayant, l'opérateur de tourisme ATOUT FRANCE a recommandé un complément de rémunération accordé par les élus territoriaux en session budgétaire du 30 novembre 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Annexe 77: Délibération n°10/AT/2018 du 4 juillet 2018

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Annexe 78 : Délibération relative à la signature d'une convention de partenariat avec le Vanuatu

Au regard de ces éléments, le recrutement du chargé de mission tourisme n'a finalement été lancé qu'à la fin du mois de novembre 2018. Le lauréat a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> février 2019 et il aura pour mission l'élaboration de la stratégie de promotion du Territoire qui sera relayée en ligne. Le travail effectué s'appuiera sur les recommandations du rapport atout France, sur le site promotionnel du Territoire qui sera mis en ligne au début de l'année 2019 et sur les documents de promotion du Territoire élaborés par la CCIMA.

## • Q2 2019 – Le portail internet de promotion du Territoire est opérationnel

La CCIMA a fait réaliser au premier semestre 2018 par la société Skazy de Nouvelle Calédonie des cahiers des charges pour la construction du portail internet du territoire <sup>103</sup>. A la suite du comité de pilotage de la stratégie de développement numérique de juillet 2018, le financement du portail internet de promotion du Territoire sur le budget annexe de la stratégie numérique a été acté <sup>104</sup>.

A l'issue de la consultation réalisée, la CCIMA a retenu l'offre de la société Skazy<sup>105</sup>. Deux missions de terrain ont été organisées dans le courant de l'année 2018 pour travailler les projets de sites internet.

Le contenu du portail de promotion du Territoire a été travaillé par la CCIMA. Ce portail, qui a pour fonction de constituer un premier niveau d'information pour des investisseurs, des touristes et des curieux concernant Wallis et Futuna, sera mis en ligne en février 2019. Il comprendra notamment les rubriques suivantes : « S'installer à Wallis et Futuna », « Découvrir Wallis et Futuna », « Investir à Wallis et Futuna ».

## • Q2 2019 – Le site internet de l'office de tourisme est opérationnel

Le financement du site internet de l'office de tourisme a aussi été acté sur le budget annexe de la stratégie numérique et choix du prestataire a été effectué dans le courant de l'année 2018<sup>106</sup>. Il s'agit de la société Skazy qui a pu mutualiser ses venues sur le Territoire pour travailler les différents sites internet attendus pour l'année 2019.

Ainsi, à la fin de l'année 2018 l'architecture du site de l'Office de tourisme et son logo avait été choisis et les contenus étaient en préparation pour une publication au premier semestre 2019.

### 5.2.2 Renforcer le rôle des délégations du Territoire

## • Q4 2018 – 3 ambassadeurs du Territoire sont nommés

L'arrêté relatif au statut et aux missions des délégations du Territoire en Polynésie française, à Paris et en Nouvelle-Calédonie inclut la promotion économique et culturelle du Territoire des îles Wallis et Futuna dans la liste des attributions confiées aux Délégations du Territoire 107.

A la suite de la consultation effectuée au début de l'année 2018, le Préfet a choisi de désigner, par courrier en date du 14 novembre 2018, les trois Délégués du Territoire à Papeete, Paris et Nouméa

69/103

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> Annexe 79 : Cahier des charges pour la réalisation du portail promotionnel du Territoire

<sup>104</sup> Annexe 80 : Courrier relatif au financement des sites internet devant être créés

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> Annexe 81 : Devis signé pour la réalisation du portail promotionnel du Territoire

Annexe 82 : Devis signé pour la réalisation du site internet de l'office de tourisme du Territoire

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Annexe 83 : Arrêté n° 253 du 17 juillet 2008 relatif à la création des Délégations du Territoire

pour être les ambassadeurs du Territoire<sup>108</sup>. Ils auront pour mission de promouvoir l'attractivité des îles Wallis et Futuna et l'arrivée du câble numérique TUI-SAMOA mais également de renforcer la visibilité du Territoire en France métropolitaine, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie.

- Q4 2019 3 actions de communication/promotion des îles WF sont conduites
- Q4 2020 5 actions de communication/ promotion des îles WF sont conduites

Au début de l'année 2018, les trois délégations du Territoire ont été saisies officiellement pour fournir un bilan des actions de communications réalisées sur les années 2016-2017 et proposer des actions à réaliser pour renforcer la visibilité et la promotion des îles Wallis et Futuna 109.

Parmi les actions proposées, on peut noter la création d'un site internet et d'une page facebook proposée par la Délégation de Nouvelle-Calédonie et celle de Polynésie française, la participation à des forums et des salons dédiés au numérique en Europe proposée par la Délégation du Territoire à Paris.

A la fin de l'année 2018, un nouveau retour des délégations sur les actions réalisées et les nouveaux projets potentiels étaient attendu pour arrêter, au début de l'année 2019, les actions de communication et de promotion des îles Wallis et Futuna qui devront être menées dans les prochaines années.

#### 5.3 Favoriser le rayonnement de la culture locale

#### 5.3.1 Exporter la culture locale

• Q4 2019 – Un site internet propose des films, clips ou cours de danses en ligne

Le site internet du service territorial des affaires culturelles a été mis en place mais son contenu doit être créé dans le courant de l'année 2019. Il pourra proposer des films, des clips ou des cours de danses en ligne <sup>110</sup>. Ce site internet pourra regrouper les différentes initiatives privées existantes sur le Territoire et propose des contenus créés par des particuliers ou par la chaine Wallis et Futuna 1 ère, et proposer de nouveaux contenus.

En parallèle, le recrutement d'un juriste spécialisé en propriété intellectuelle est attendu pour le début de l'année 2019 afin de protéger les expressions matérielles et immatérielles du patrimoine traditionnel.

#### 5.3.2 Enseigner les langues wallisienne et futunienne

• Q4 2018 – Un directeur de l'Académie des langues est recruté

L'Académie des langues wallisienne et futunienne s'est structurée dans le courant de l'année 2018, plus de trois ans après sa création par délibération de l'Assemblée territoriale 1111. Mme Malia

 $<sup>^{108}</sup>$  Annexe 84 : Courrier du 14 novembre 2018 relatif à la nomination des ambassadeurs du Territoire

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> Annexe 85 : Bilan et plan d'actions des Délégations du Territoire à Papeete, Paris et Nouméa pour assurer la visibilité de Wallis et Futuna

<sup>110</sup> https://culture.malo.wf.

Annexe 86 : Délibération créant l'Académie des langues

Milakoti LAUFOAULU a été nommée Directrice de l'Académie des langues par le Président du Conseil d'Administration avec pour mission d'assurer les tâches suivantes<sup>112</sup>:

- Préparer le budget et présenter annuellement le compte financier
- Présenter le rapport général annuel d'activités
- Signer les conventions, contrats et baux approuvés par le conseil d'administration
- Organiser et assurer le fonctionnement de l'académie
- Assurer la gestion du personnel
- Représenter l'académie dans les actes de la société civile
- Représenter l'académie dans les actions en justice décidées par le conseil d'administration

Les deux antennes de l'Académie des langues telles que prévues par le statut ont été mises en place avec la nomination des deux chefs d'antenne placés sous l'autorité de la Directrice.

A Wallis, l'antenne « Fono malu'i ote lea fakauvea » est placée sous la responsabilité de Mme Pelelina FAKATAULAVELUA.

A Futuna, l'antenne « Fono malu'i ole masau fakafutuna » est placée sous la responsabilité de M. Atonio TAKASI.

Le conseil d'Administration de l'Académie des langues présidé par M. Siolesio PILIOKO s'est réuni deux fois dans le courant de l'année 2018. La première réunion organisée le 28 février 2018 a porté sur le recrutement de la Directrice de l'Académie des Langues<sup>113</sup> alors que la seconde réunion, organisée le 24 septembre 2018 a porté sur les sujets suivants<sup>114</sup>:

- Validation du PV du Conseil d'Administration du 28 février.
- Avis sur les propositions de modifications de la délibération créant l'Académie des Langues.
- Adoption du projet de délibération portant modification du budget de l'ALWF pour l'année 2018.
- Bilan de l'exercice 2018 et projet de budget prévisionnel 2019.
- Feuille de route de l'Académie des Langues pour les années 2019-2021.

La politique linguistique de l'Académie des langues a pu être présentée lors du Conseil d'Administration du 24 septembre 2018 et les projets prioritaires ont été identifiés :

- Des projets de construction avec le local de l'Académie des langues à Futuna et la création d'une annexe à Wallis
- La mise en place de formations de langues vernaculaires notamment de diplômes universitaire en lien avec l'Université de Nouvelle-Calédonie.
- Des actions de promotions des langues wallisienne et futunienne comme notamment la création de partenariats avec WF 1<sup>ère</sup>, l'édition de manuels d'apprentissage, l'organisation de séances de « fagana » pour la transmission des contes et légendes locaux ou la mise en place d'un concours d'oralité.
- Et enfin, la diversification des financements avec la vente de prestations de traduction ou encore la mise en place de cours payants.
- Q4 2019 Un site internet offre des cours de langues vernaculaires en ligne

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Annexe 87 : Courrier relatif à la nomination de la Directrice de l'Académie des langues

Annexe 88 : Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Académie des langues du 28 février 2018
 Annexe 89 : Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Académie des langues du 24 septembre 2018

Les contenus pédagogiques d'apprentissage des langues vernaculaires existent et sont disponibles. Leur mise en ligne sera effectuée dans le courant de l'année 2019 avec notamment la création du site internet de l'Académie des langues wallisienne et futunienne en cours de construction 115.

<sup>115</sup> https://maluiotelea.malo.wf/

#### **OBJECTIF N° 6 – DEVELOPPER L'ECONOMIE DU TERRITOIRE**

## 6.1 Promouvoir les opportunités nouvelles de développement

#### 6.1.1 Identifier les domaines et métiers d'avenir

• Q3 2018 – Le rapport de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées est disponible et publié

M. Manuel DELARA, assistant technique, a été recruté pour réaliser, dans le cadre du programme du 10<sup>e</sup> FED territorial, une étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées. Cette étude vise à déterminer les domaines d'activité tertiaire susceptibles de se développer à Wallis et Futuna avec l'arrivée du Très Haut Débit, à identifier les métiers concernés et à proposer les actions d'accompagnement à mener par le Territoire.

Le rapport intermédiaire transmis par M. DELARA à l'issue de sa première mission de terrain a été validé le 18 janvier 2018 et les dates de sa seconde mission de terrain arrêtées du 19 février au 02 mars 2018. La seconde mission de terrain de M. DELARA avait pour objectif de présenter les premiers résultats de l'enquête réalisée auprès du cluster Gaia pour connaître l'attractivité du Territoire des îles Wallis et Futuna auprès d'investisseurs potentiels et de présenter et d'ajuster le plan d'actions proposé et détaillé dans son rapport intermédiaire.

Ce plan d'actions, comprenant 9 recommandations destinées à répondre aux leviers et freins identifiés pour permettre au Territoire de réussir son développement économique, met en avant, entre autres, les actions suivantes : la grande école du numérique, la création d'un data-center sur le Territoire, la mise en place d'un réseau Wifi gratuit, le développement d'espace de co-living ou encore la mise en place d'un concours d'innovation. Les actions proposées par M. DELARA ont reçues un retour favorable de la part des représentants du Territoire lors de la réunion de clôture de sa mission organisée le vendredi 02 mars.

Le rapport final de l'étude a été validé par le Territoire au mois d'avril 2018. Il est disponible sur le site internet de la Préfecture depuis le mois de juin 2018<sup>116</sup>. Par ailleurs, les recommandations faites par M. DELARA ont été intégrées dans la version actualisée de la stratégie sectorielle de développement numérique du mois d'octobre 2018 approuvée par les membres du comité de pilotage. Certaines actions ont également fait l'objet d'un engagement formel pour leur mise en œuvre de la part de élus locaux lors de la session administrative de l'Assemblée territoriale : c'est le cas notamment de la création de l'école du numérique sur le Territoire ou encore la création d'un réseau WIFI territorial gratuit.

• Q3 2018 – Un plan d'actions pour l'accompagnement du secteur privé est défini

La CCIMA du Territoire a proposé, au premier semestre 2018, un plan d'actions pour l'accompagnement du secteur privé sur l'année 2018. Ce plan d'actions présenté et adopté lors de l'Assemblée générale de la CCIMA qui s'est tenue le 21 juillet 2018 comporte 8 volets distincts<sup>117</sup>: - L'entrepreneuriat,

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Politiques-publiques/Developpement/Strategie-sectorielle-de-developpement-numerique/4-Actualites/Objectif-n-6

Annexe 90 : Plan d'actions de la CCIMA pour le développement du secteur privé

- -Le développement du secteur primaire,
- -Le tourisme,
- -La communication, présence digitale et accroissement de la notoriété de Wallis et Futuna,
- -Le développement de l'antenne de Futuna,
- -L'intégration régionale,
- -L'intégration nationale,
- -La formation des professionnels.

Le bilan d'activités dressé à la fin de l'année  $2018^{118}$  démontre le dynamisme de la CCIMA et met en avant les différentes actions réalisées dans le courant de l'année 2018 dans les différents secteurs identifiés, parmi lesquelles:

- 1) Promotion de l'entreprenariat, des porteurs de projets et de l'activité économique
- Mise en place du Centre de formalités des entreprises et du centre de gestion agréée
- Organisation du marché pour le Ponant et du marché de noël
- Accueil d'une mission de la Caisse des dépôts et Consignations sur le Territoire
- Participation aux commissions du CTI et à la commission des patentes pour défendre l'intérêt des patentés et des porteurs de projets
- Organisation de réunions avec les porteurs de projets et les différents partenaires pour présenter les différents dispositifs d'aide.

## 2) Développement du secteur primaire :

- Lancement du projet « Groupement Initiative Jeunesse » (GIJ) et lancement d'un marché de fruits et légumes hebdomadaire



- Appui à la création de l'association Bio Uvea mo Futuna
- Soutien et portage de projets de pêche
- Elaboration d'un plan de modernisation des installations des éleveurs professionnels

#### 3) Le tourisme et la visibilité du Territoire :

- Réalisation des cahiers de charges et lancement des prestations pour la réalisation des sites internet : portail promotionnel du Territoire, office de tourisme et site internet de la CCIMA
- Adhésion du Territoire au SPTO
- Création d'une page Facebook de la CCIMA

#### 4) Intégration régionale et nationale

- Participation à la présentation du livre bleu Outre-mer et présentation des projets des assises auprès de la Ministre des Outre-mer

-

 $<sup>^{118}</sup>$  Annexe 91 : Bilan de la mise en œuvre du plan d'actions de la CCIMA sur l'année 2018

- Participation à la réunion OCTA de présentation des programmes européens auxquels Wallis et Futuna est éligible.
- Rencontres avec les partenaires polynésiens et les délégations de Samoa, Tonga, Fidji, Iles Cook, Vanuatu et Nouvelle-Calédonie.

#### 5) Actions de formations :

- Formation aux techniques de pêche
- Formation aux systèmes d'informations géographiques et à la prise de coordonnées GPS
- Formation à la transformation des produits locaux

Un nouveau programme d'activités pour l'année 2019 a été adopté lors de l'Assemblée générale du 20 décembre 2018. Il s'inscrit dans la continuité du plan d'action pour l'accompagnement du secteur privé élaboré en 2018 avec la poursuite de nombreuses actions et comporte en plus un volet d'actions spécifiques pour le développement du secteur primaire <sup>119</sup>.



#### 6.1.2 Orienter les wallisiens et futuniens vers les métiers d'avenir

Q4 2021 – 1 Laboratoire de fabrication numérique est créé

La création d'un laboratoire de fabrication numérique est l'une des recommandations du rapport sur le développement des activités tertiaires délocalisées que le Territoire a choisi d'intégrer dans sa stratégie sectorielle de développement numérique.

Pour réussir son programme d'inclusion numérique et créer du lien social et de l'emploi autour des moyens apportés par le Très Haut Débit, le Territoire souhaite renforcer son réseau de cyberbases en dotant l'une des cyberbases d'équipements modernes pour en faire des laboratoires collaboratifs de fabrication numérique (Fab Labs)

Les services de l'Administration, en lien avec la CCIMA ont profité de la présence d'un jeune wallisien, travaillant dans le domaine de l'impression 3D, pour organiser une réunion d'information avec les représentants du STJS et les animatrices des cyberbases autour de l'impression 3D le 26 juillet 2018<sup>120</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> Annexe 92 : Programme d'activités de la CCIMA pour l'année 2019

<sup>120</sup> https://www.youtube.com/watch?v=F14i1RIxyys

Une formation en ligne, réalisée par l'école SIMPLON a également été identifiée suri la thématique suivante : « apprendre à animer un atelier autour de l'imprimante 3D ». 121

La formation des animatrices des cyberbases et l'acquisition des principaux équipements restent à effectuer pour créer, à horizon 2021, le premier laboratoire de fabrication numérique du Territoire.

Q4 2018 – 95 emplois déclarés dans le secteur des NTICs

Le service des affaires économiques et du développement a identifié les métiers ou corps de métiers dans le secteur des NTICs en recherchant les entreprises relevant du secteur des télécommunications, de l'informatique, de l'audiovisuel, de l'internet ou du multimédia. Le service a ensuite compilé les données du service des contributions diverses et celles de la caisse des prestations sociales (CPSWF).

Ainsi au 31 décembre 2018, sur les 592 patentés à Wallis et Futuna, 10 ont été identifiés comme travaillant dans le secteur des NTICS. En termes d'emplois, les données de la CPSWF ont permis de mettre en avant que sur les 10 entreprises observées, 86 emplois sont déclarés dans le secteur recherché. A cela s'ajoute les 9 emplois déclarés auprès de l'ATESS, association qui a la gestion des cyberbases.

En conclusion sur l'année 2018, on dénombre 95 emplois nouvellement créés dans le secteur des NTICs soit une augmentation significative de 12 % par rapport à l'année 2017 au cours de laquelle ont dénombrait 84 emplois 122.

- Q4 2019 105 emplois déclarés dans le secteur des NTICs
- Q4 2020 115 emplois déclarés dans le secteur des NTICs

L'orientation de la population wallisienne et futunienne vers des métiers d'avenir a été intégrée dans la nouvelle réglementation du Code Territorial des Investissements (CTI). Ce dispositif territorial d'aide aux entreprise a connu une réforme en juillet et novembre  $2018^{123}$  permettant aux créateurs d'entreprises ou aux entrepreneurs de bénéficier d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 40 % du montant total du programme d'investissement, mais également d'autres avantages en matière fiscale (exonération partielle des taxes d'importation) et sociale (exonération de la part patronale des charges sociales pour les emplois nouvellement créés, pendant une période de deux ans).

Compte tenu du nombre important de demande déposées, il a été décidé de réorienter ce dispositif vers les trois secteurs d'activité prioritaires : le secteur primaire, le tourisme et le numérique. Cette modification doit permettre de renforcer l'attractivité du secteur des NTICs et accroitre le nombre d'emplois déclarés dans le secteur.

6.2 Faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets

#### 6.2.1 Renforcer la CCIMA

121 https://openclassrooms.com/fr/courses/2622936-animez-un-atelier-impression-3d

Annexe 93 : Tableaux de suivi des emplois créés dans le secteur des NTICs

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> Annexe 94 : Délibérations modifiant le Code Territorial des Investissements

- Q1 2018 1 agent recruté à la CCIMA
- Q4 2018 1 agent recruté à la CCIMA

L'année 2018 a été marquée par le renforcement des moyens, notamment humains, alloués à la CCIMA pour lui permettre d'accomplir les diverses missions qui lui sont confiées. Le premier directeur de la CCIMA du Territoire des îles Wallis et Futuna. M. Denis EHRSAM a pris ses fonctions le 02 janvier 2018 et les missions suivantes lui ont été attribuées 124 :

- Conseiller et garantir le bon fonctionnement institutionnel (assurer une veille des opportunités d'affaires dans le Territoire des îles Wallis et Futuna, assister aux démarches de création, modification, cessation d'activités en tant que guichet unique, assurer la visibilité et l'attractivité du Territoire sur un portail web, préparer des guides destinés aux investisseurs et porteurs de projets...)
- Assurer l'équilibre budgétaire et la veille financière
- Communiquer et renforcer les liens avec les entreprises locales
- Coordonner une équipe
- Développer les relations extérieures de l'institution

Un autre recrutement a été réalisé en 2018, celui d'un agent permanent chargé d'assurer la représentation de la CCIMA et le suivi et l'accompagnement des porteurs de projet sur l'île de Futuna. M. Esau LATAIUVEA a pris ses fonctions le 02 mai 2018 pour effectuer, entre autres, les tâches suivantes 125 :

- Réaliser les travaux de gestion administrative et commerciale
- -Assurer le suivi administratif et la paie du personnel
- Assurer les travaux courants de comptabilité

## Q4 2019 – 1 agent recruté à la CCIMA

3 recrutements ont été lancés à la fin de l'année 2018 pour le recrutement de deux animateurs terrain « dynamiques agricoles » chargés d'accompagner sur le terrain la dynamique des groupes de jeunes et le développement des jardins maraîchers, vivriers et fruitiers dans le cadre du projet GIJ, et le recrutement d'un comptable pour le centre de gestion de la CCIMA. Les dates de dépôt des candidatures ont respectivement été fixées au 21 et au 07 janvier 2019.



## Q2 2019 – La CCIMA dispose d'un site internet

Le choix du prestataire pour la réalisation du site internet de la CCIMA a été effectué dans le courant de l'année 2018. Il s'agit du prestataire Skazy qui aura la charge de mettre en forme le site

<sup>125</sup> Annexe 96 : Fiche de poste de l'agent permanent recruté pour l'antenne de la CCIMA à Futuna

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> Annexe 95 : Fiche de poste du Directeur de la CCIMA

internet qui regroupera l'ensemble des informations relatives à l'activité économique du Territoire des îles Wallis et Futuna, le détail des possibilités et modalités de créations d'entreprises ainsi que le suivi des actions conduites dans les domaines de l'agriculture de la pêche et de l'élevage<sup>126</sup>.

Le projet de cahier des charges qui mentionne notamment le périmètre du projet et l'arborescence du site internet était disponible à la fin de l'année 2018<sup>127</sup> et les travaux de rédaction des contenus de chacune des rubriques étaient en cours.

#### 6.2.2 Créer un pôle de ressources, d'appui et de conseil aux entreprises

#### • Q4 2018 – Un centre de formalités des entreprises est créé

Le centre de formalités des entreprises créé au sein de la CCIMA permet aux porteurs de projets de disposer auprès d'un interlocuteur unique de l'ensemble des informations relatives à la création d'entreprises et d'avoir un aperçu détaillé du parcours à suivre pour mener à bien leur projet. De la déclaration auprès du Greffe du Tribunal du Commerce, en passant par les aides possibles octroyées par le Territoire jusqu'au paiement de la patente, un porteur de projet peut depuis 2018 disposer d'une information centralisée dans les locaux de la CCIMA.

Pour apporter les réponses les plus précises et aiguiller au mieux les porteurs de projets et entrepreneurs, la secrétaire de la CCIMA a bénéficié d'une formation du 15 au 26 octobre 2018 auprès de la chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers de Polynésie française, afin d'étudier le fonctionnement et les outils de son centre de développement et de formalité des entreprises et les contacts ont été pris auprès des différents services locaux impliqués dans le parcours de création d'entreprises 128.

Le centre de formalités des entreprises entend se développer davantage sur l'année 2019 pour permettre aux entrepreneurs de ne déposer qu'une seule fois leur dossier en laissant le soin à la CCIMA d'effectuer les différentes formalités auprès des services compétences (Greffe du Tribunal de Commerce, bureau des douanes et contributions diverses, service des la règlementation et des élections).

Le recrutement d'un chargé de mission accompagnement de projets/ animateur économique a été lancé au mois de janvier 2019 avec une date limite de dépôt des dossiers le 14 janvier 2019. Ce chargé de mission aura la responsabilité d'accompagne les porteurs de projets dans la conception, rédaction de leur projet et de répondre à leur demande de conseil et de les suivre et les accompagner dans leur parcours de création, structuration, développement ou reprise d'activité <sup>129</sup>.

#### • Q4 2018 – Un centre de gestion agréée est créé

Le centre de gestion du Territoire des îles Wallis et Futuna a été créé au mois de décembre 2018. Il propose aux patentés adhérents de pouvoir disposer des conseils d'un expert-comptable, d'un suivi régulier et de la remise d'une attestation annuelle certifiant que les comptes de l'entreprise ont été

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> Annexe 97 : Devis signé pour la réalisation du site internet de la CCIMA

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> Annexe 98 : Cahier des charges pour la réalisation du site internet de la CCIMA

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Annexe 99 : Documents relatifs à la formation suivie par la secrétaire de la CCIMA

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> Annexe 100 : Fiche de poste du chargé de mission « accompagnement de projets » en cours de recrutement à la CCIMA

vérifiés pour rassurer les investisseurs et permettre aux entrepreneurs locaux d'accéder plus facilement à l'obtention de prêts et de financements.

Il convient de préciser que le Territoire des îles Wallis et Futuna dispose de son propre régime fiscal et n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu ni sur les sociétés. Par conséquent, le centre de gestion créé à Wallis et Futuna ne délivrera pas d'attestation fiscale.

La convention de partenariat entre la CCIMA et M. Lionel Zahra, expert comptable de Nouméa, a été signée le 5 décembre 2018 et une présentation des différents services proposés et de leur tarification a été faite aux patentés des îles Wallis et Futuna la semaine du 4 décembre <sup>130</sup>.



A la fin de l'année 2018, près d'une quinzaine de patentés ont manifesté leur intérêt pour les services proposés par le CGA et une dizaine de candidatures ont été reçues. Néanmoins aucune convention n'a été signée pour le moment, la CCIMA attend le recrutement du comptable CGA prévu au début de l'année 2019

Le centre de gestion de Wallis et Futuna doit se renforcer dans le courant de l'année 2019 avec l'arrivée d'un comptable du CGA dont le recrutement a été relancé à la fin de l'année 2018 pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> trimestre 2019<sup>131</sup>. Ce comptable aura notamment pour missions : la mise en œuvre et la promotion des activités du CGA, la fourniture aux patentés des services de comptabilité, la gestion du personnels et le suivi du budget et de la rémunération des services du CGA.

#### • Q1 2019 – Un guide de l'entrepreneuriat est élaboré et diffusé

De multiples fiches relatives à la création d'entreprises existent en France métropolitaine et dans les collectivités françaises voisines (guide du routard de l'entrepreneur, fiches et guides des CCI et CMA de Nouvelle Calédonie, fiches de la CAPL de Polynésie française...).

<sup>131</sup> Annexe 102 : Documents en lien avec le recrutement du comptable pour la CCIMA

79/103

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> Annexe 101: Convention du centre de gestion de la CCIMA de Wallis et Futuna

La CCIMA du Territoire s'est inspirée des documents disponibles en lien et des guides existants pour créer son guide de l'entrepreneuriat. Les différentes fiches d'aides à la création d'entreprises sont en cours de rédaction et les premiers projets sont disponibles<sup>132</sup>.

Ces fiches, constituant le guide de l'entrepreneuriat seront mises à dispositions des entrepreneurs et porteurs de projet des îles Wallis et Futuna dans les locaux de la CCIMA à Wallis et à Futuna dès la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Elles seront également publiées sur le site internet de la CCIMA au deuxième trimestre 2019 lorsqu'il sera opérationnel.

## • Q4 2020 – 4 bureaux connectés sont mis à disposition des entrepreneurs

La CCIMA met des postes informatiques à disposition des entrepreneurs et porteurs de projets locaux : 3 à Wallis installés dans le courant de l'année 2018 et un qui sera installé à Futuna au début de l'année 2019.

Peu médiatisés pour le moment, les postes à Wallis ont été utilisés par une vingtaine de personnes : par des patentés pour des recherches d'informations relatives à des fournisseurs ou du matériel, par des jeunes venus suivre des formations à distance, et par des stagiaires accueillis à la CCIMA. Cette fonction de lieu d'informations et d'autoformations de la CCIMA sera mise en valeur sur son site internet et renforcée dans ses nouveaux locaux. Il est en effet naturel que les personnes qui participent à l'économie du territoire viennent chercher des informations et un accompagnement en semi-autonomie à la CCIMA.

Dans le centre économique/pépinière d'entreprise que la CCIMA souhaite bâtir prochainement, un véritable incubateur d'entreprises assurera cette fonction afin de permettre la création et le développement de projets, sur le territoire comme à l'international. Une étude de la SECAL, financée en large partie par la Caisse des Dépôts et réalisée au 1<sup>er</sup> semestre 2019 permettra de préciser ce projet<sup>133</sup>.

#### 6.3 Attirer les investisseurs

#### 6.3.1 Promouvoir l'investissement à Wallis et Futuna

## • Q2 2019 – Une stratégie de marketing territoriale est élaborée pour attirer les investisseurs

Le service des affaires économiques et du développement de l'Administration a travaillé à la fin de l'année 2017 pour identifier les bonnes raisons d'investir sur le Territoire. Le document élaboré a été retravaillé par l'assistant technique, M. DELARA chargé de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées, pour réaliser l'enquête sur l'attractivité du territoire auprès d'entreprises du secteur des NTICs au Pays basque espagnol.

Les six bonnes raisons d'investir à Wallis et Futuna identifiées étaient les suivantes 134 :

- son attractivité fiscale
- son dispositif d'aide aux entreprises (Code Territorial des Investissements)
- son régime de retraite distinct

12

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> Annexe 103 : Projets de fiches constitutives du guide de l'entreprenariat à Wallis et Futuna

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> Annexe 104 : Projet de convention pour la réalisation de l'étude du bâtiment de la CCIMA

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> Annexe 105 : Document élaboré par le service des AED

- son dispositif de défiscalisation
- son environnement authentique
- son aide à la réduction du frêt

Le document a été retravaillé par la CCIMA et le service des AED, dans le courant de l'année 2018, dans le cadre de la rédaction des contenus du portail promotionnel du Territoire et de la page dédiée qui s'intitulera « Investir à Wallis et Futuna ». Ainsi le nombre de bonnes raisons identifiées à été portées à 10<sup>135</sup> :

- 1 Des atouts humains
- 2 Une fiscalité attractive
- 3 -Une monnaie fixée sur l'euro
- 4- Un territoire français connecté, au milieu du Pacifique
- 5- Un potentiel géographique et naturel attractif :
- 6- Un dispositif d'aide incitatif aux porteurs de projets et entreprises
- 7- Une aide à la réduction du coût du fret
- 8- La défiscalisation Outre-mer
- 9- Un régime de retraites distinct
- 10- Un cadre de vie authentique et optimal

Les actions de promotion de l'attractivité de Wallis et Futuna pour les investisseurs doivent être clairement identifiées et les bonnes raisons d'investir sur le Territoire déclinées sur différents supports.

• Q2 2020 – Un data-center est créé sur le Territoire

Un data center ou centre de données, est une infrastructure composée d'un réseau d'ordinateurs et d'espaces de stockage. Cette infrastructure peut être utilisée par les entreprises, les particuliers ou les Administrations pour organiser, traiter, stocker et entreposer de grandes quantités de données.

L'enquête réalisée par M. DELARA, dans le cadre de son étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées, auprès d'entreprises du Pays basques espagnols du secteur des NTICs a mis en exergue l'importance pour le Territoire de disposer d'un data-center pour attirer et sécuriser les entreprises extérieures qui seraient intéressés et qui souhaitent s'implanter et étendre leur activité à Wallis et Futuna avant de prospecter le marché océanien.

La création de ce data-center et sa prise en charge financière doit être discutée dans le courant de l'année 2019 entre le Territoire des îles Wallis et Futuna et l'Etat. Il a notamment été proposé par le Territoire que la création de cette infrastructure puisse être insérée dans la convention de délégation de service public qui doit être signée pour les communications extérieures du Territoire.

- Q4 2020 10 personnes ont entrepris des démarches pour investir à Wallis et Futuna
- Q4 2021 20 personnes ont entrepris des démarches pour investir à Wallis et Futuna

Plusieurs investisseurs, de la diaspora Wallisienne et Futunienne, ont entrepris des démarches pour investir sur le Territoire. On peut notamment mentionner les projets de création d'une brasserie, d'une usine de production de papier hygiénique ou encore de création d'une station service.

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> Annexe 106 : Document « les 10 raisons d'investir à Wallis et Futuna »

La mise en service des sites internet de promotion du Territoire et de la CCIMA ainsi que l'organisation du forum économique du territoire, qui a pour objet de présenter les différents dispositifs et programmes de financement accessibles sur le territoire, permettra de susciter plus facilement l'intérêt d'investisseurs potentiels.

## 6.3.2 Sécuriser le foncier

• Q4 2020 – Un processus de concertation est initié concernant la sécurisation des baux commerciaux.

La réflexion autour de la sécurisation de la propriété foncière à Wallis et Futuna a pu être relancée dans le courant de l'année 2018 avec la rédaction de la stratégie de convergence de Wallis et Futuna 2019-2030. En effet cette stratégie comporte un volet relatif au développement d'une économie adaptée et partagée incluant les recommandations du rapport de la délégation sénatoriale d'Outremer de 2016<sup>136</sup>. En effet, il est précisé qu'il appartiendra à l'Assemblée territoriale en concertation avec les autorités coutumières, de définir des règles adaptées aux réalités du Territoire pour sécuriser la propriété foncière et les baux de location pour apporter les garanties indispensables aux entrepreneurs locaux et aux investisseurs.

Cette stratégie de convergence dont l'adoption est prévue au premier semestre 2019 sera déclinée en cadres logiques pour assurer un meilleur suivi et un service référent sera désigné pour assurer la mise en œuvre des différentes actions prévues.

#### 6.4 Diversifier les offres de financement des entreprises

#### 6.4.1 Créer de nouveaux fonds de financement des entreprises

• Q4 2020 – De nouveaux mécanismes de financement sont disponibles pour les entrepreneurs locaux

En 2018, la CCIMA a contacté plusieurs structures et maintenus les échanges avec les établissements contactés précédemment pour diversifier les sources de financement disponibles sur le Territoire<sup>137</sup>:

- La Caisse des Dépôts et Consignations a été sollicitée pour la création d'une société d'économie mixte sur le Territoire.
- Les échanges entre la CCIMA et la Sofidep de Polynésie française se sont poursuivis pour transposer le modèle polynésien à Wallis et Futuna.
- Les contacts ont été pris avec la fédération nationale des établissements publics locaux pour bénéficier de son expertise.
- La CCIMA a rencontré les représentants d'Initiative NC à la suite de la mission conduite à Wallis et Futuna à la fin de l'année 2017 pour explorer les modalités d'extension de la plateforme calédonienne et la création d'une plateforme de prêts d'honneur Initiative WF.
- Enfin la CCIMA a renoué des relations de confiance avec la BWF, permettant dès fin 2018 de débloquer les demandes de création de comptes bancaires de patentés et d'envisager des possibilités de crédits.

<sup>137</sup> Cf annexe n° 91

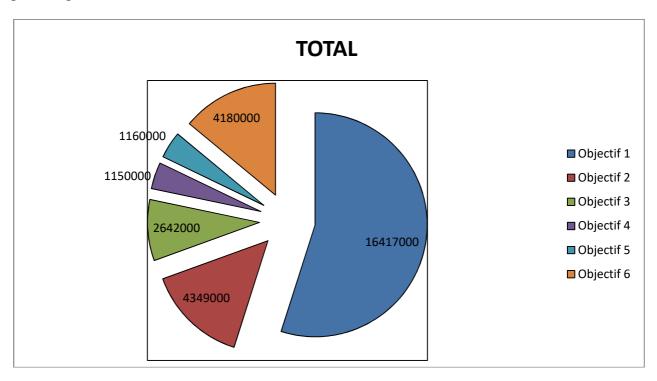
<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> Annexe 107 : Extrait du document de la stratégie de convergence 2019-2030 relatif à la sécurisation de la propriété foncière à Wallis et Futuna

# IV:/MISE EN ŒUVRE FINANCIERE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

## I:/ Le chiffrage de la stratégie sectorielle de développement numérique

Le montant total de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique (2016-2021) est estimé à plus de 29 millions d'euros. Cette stratégie sera financée par le Territoire, l'Etat et l'Union Européenne avec une contribution maximale de 19 millions d'euros dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED territorial. Néanmoins, le financement européen de 19 millions d'euros n'est pas acquis par le Territoire qui devra justifier lors de chaque décaissement du respect des critères d'éligibilité à l'appui budgétaire et de l'atteinte des indicateurs fixés.

Le chiffrage de la stratégie sectorielle de développement numérique a été révisé au mois d'octobre 2018 pour inscrire un montant en face de chaque activité de la stratégie et identifier et les sources de financement <sup>138</sup>. Contrairement à la version précédente, le chiffrage actualisé et validé par les membres du comité de pilotage ne flèche pas les fonds du 11<sup>e</sup> FED territorial et identifie les actions pour lesquelles un financement doit être recherché.



Objectif 1 : Accéder au THD - 16.417.000 € (1.959.069.212 XPF)

Objectif 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population - 4.349.000 € (518.973.747 XPF)

Objectif 3 : Valoriser les compétences pour renforcer l'attractivité du Territoire - 2.642.000€ (315.7/4.463 XPF)

Objectif 4 : Faire de l'Administration un facilitateur de développement - 1.150.000€ (137.231.504 XPF)

Objectif 5 : Soutenir l'insertion de WF dans son environnement régional - 1.160.000€ (138.424.821 XPF)

Objectif 6 : Développer l'économie du Territoire - 4.180.000€ (498.806.683 XPF)

83/103

 $<sup>^{138}\,\</sup>mathrm{Cf}$  : document de la stratégie sectorielle de développement numérique actualisé au mois d'octobre 2018

	Territoire - Sans AFD	Prêt AFD	10e FED	Etat	TOTAL
Objectif 1	390 000 €	11 541 000 €	86 000 €	4 400 000 €	16 417 000 €
Objectif 2	- €	- €	- €	4 349 000 €	4 349 000 €
Objectif 3	450 000 €	- €	72 000 €	2 120 000 €	2 642 000 €
Objectif 4	695 000 €	- €	- €	455 000 €	1 150 000 €
Objectif 5	500 000 €	- €	- €	660 000 €	1 160 000 €
Objectif 6	3 210 000 €	-€	-€	970 000 €	4 180 000 €
TOTAL	5 245 000 €	11 541 000 €	158 000 €	12 954 000 €	29 898 000 €

## II:/ Le financement de la stratégie sectorielle de développement numérique

## A°) Une diversité d'acteurs et de budgets

La stratégie sectorielle de développement numérique est financée par des fonds de l'Etat et du Territoire. Les différentes actions de cette stratégie sont mises en œuvre par les différents acteurs référents à travers leurs budgets respectifs :

- Budget de l'Agence de santé, Etablissement Public National à caractère Administratif ou du Vice-rectorat ;
- Budget de la CCIMA ou de l'Académie des langues, établissements publics du Territoire ;
- Dotations ministérielles pour la sécurité civile ou le service de la jeunesse et des ports par exemple
- Budget du Territoire : qu'il s'agisse du budget principal, du budget annexe du SPT ou du budget annexe de la stratégie numérique.

#### B°) Le prêt-relais de l'AFD

Le Territoire des îles Wallis et Futuna a contracté auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), au mois d'octobre 2016, un prêt relais d'un montant de 13 millions d'euros pour financer le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA. Ce prêt est remboursable in fine en une seule fois au plus tard le 15 novembre 2019.

Sur l'enveloppe de 13.000.000 € du prêt relais, 11.991.723,14 € ont été décaissés pour alimenter le budget annexe de la stratégie numérique (BASN) et régler les factures dues au fournisseur Alcatel (ASN)<sup>139</sup>.

	Montant en €	Montant en XPF
Montant initial du prêt relais	13.000.000 €	1.551.312.649 XPF
Montant décaissé pour le paiement des factures ASN	5.031.723,14 €	600.444.289 XPF

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> Annexe 108 : Tableau de suivi du prêt-relais AFD

Projet de rapport annuel d'exécution 2018 - Stratégie sectorielle de développement numérique

Montant décaissé pour le BASN	6.960.000,00 €	830.548.926 XPF
Montant restant dans les caisses de l'AFD	1.008.276,86 €	120.319.434 XPF

Sur ces 11.991.723,14€, 8.390.768,88 € ont été décissés sur l'année 2017 (2.390.768,88 € pour le paiement des factures ASN et 6.000.000 € pour le BASN) et sur l'année 2018 (2.640.954,26 pour le règlement des factures ASN et 960.000 € pour le BASN).

DETAILS DES OPERATIONS PAR LIGNE BUDGETAIRE		Montant en €	Montant XPF 1 551 312 649 120 319 434
TOTAL CONVENTION CWF 14312 01 W * 16/11/16  MONTANT DISPONIBLE (31/12/2018)		13 000 000,00 €	
		1 008 276,86 €	
MONTANT EN CAISSE A L'AFD		6 040 000,00 €	720 763 723
Total des paiements directs AFD à ALCATEL		<i>5 031 723,14</i> €	600 444 289
VERSEMENT ALCATEL TR 2		528 967,27 €	63 122 586
VERSEMENT ALCATEL TR 3	2017	387 103,03 €	46 193 679
VERSEMENT ALCATEL TR 4		1 474 698,58 €	175 978 351
VERSEMENT ALCATEL TR 5	İ	516 623,01 €	61 649 524
VERSEMENT ALCATEL TR 6	2018	1 121 892,14 €	133 877 344
VERSEMENT ALCATEL TR 8		1 002 439,11 €	119 622 805
		<u> </u>	
BUDGET TOTAL SDDN		6 960 000,00 €	830 548 926
ENCAISSEMENT POUR SDDN TR 1	2017	6 000 000,00 €	715 990 453
ENCAISSEMENT POUR SDDN TR 7	2010	250 000,00 €	29 832 936
ENCAISSEMENT POUR SDDN TR9	2018	710 000,00 €	84 725 537

#### C°) Le budget annexe de la stratégie numérique

Le budget annexe de la stratégie numérique a été créé par délibération de l'Assemblée territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>140</sup>. Il a été créé pour percevoir et suivre les fonds du prêt-relais de l'Agence Française de Développement et par la suite les fonds du 11<sup>e</sup> FED territorial. Ce budget, contrairement à ce que son intitulé peut laisser supposer, ne permet pas de suivre la totalité des fonds nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de développement numérique.

Pour tenir compte du caractère pluriannuel de la stratégie sectorielle de développement numérique, les restes à réaliser de l'année précédente sont systématiquement reportée sur l'année en suivante. Le budget annexe de la stratégie numérique doit se lire par rapport aux budgets primitifs et supplémentaires des années précédentes.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> Annexe 109: Budget annexe de la stratégie numérique (BP 2017)

Les dépenses sont imputées sur les lignes budgétaires existantes ou sur de nouvelles lignes créées dans le courant de l'année. Seules les décisions substantielles portant sur le montant des recettes et des dépenses, ou les modifications entre les sections d'investissement et de fonctionnement sont votées par l'Assemblée territoriale.

Le budget annexe de la stratégie numérique a été actualisé, par décision modificative, lors de la session budgétaire du mois de novembre 2018 pour mettre à jour les éléments suivants<sup>141</sup>:

- 1) Réviser le montant du prêt-relais de l'AFD versé sur le budget de la stratégie numérique : Le Territoire a contracté un prêt-relais d'un montant de 13 millions d'euros auprès de l'Agence Française de Développement pour financer le projet de raccordement au câble numérique TUI-SAMOA. Ce montant a été inscrit en totalité sur le budget annexe de la stratégie numérique alors que la totalité de l'enveloppe du prêt-relais n'a pas été décaissée et qu'une partie des fonds ont permis de payer directement le fournisseur Alcatel sans jamais être versé au budget du Territoire. Par conséquent, seule, l'enveloppe du prêt-relais réellement décaissée a été inscrite au BASN soit un montant total de 6.960.000 euros (830.548.926 XPF)
- 2) Réviser le montant du 11<sup>e</sup> FED territorial versé sur le budget annexe de la stratégie numérique : l'Union Européenne contribue à la mise en œuvre de la stratégie numérique, dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED territorial, pour un montant maximal de 19 millions d'euros. Cette enveloppe a été inscrite en totalité dans le budget annexe de la stratégie alors que les fonds européens ne sont acquis par le Territoire. Une modification a été apportée pour n'inclure que le premier déboursement attendu par le Territoire pour l'année 2018 d'un montant de 12 millions d'euros (1.431.98 0.907XPF)

Pour le budget primitif de l'année 2019, par exemple, seul l'ajout des fonds liés à l'achat de capacité supplémentaire versé par l'Etat sur le budget annexe de la stratégie numérique a été voté à l'Assemblée territoriale<sup>142</sup>

## III:/ Le suivi du budget annexe de la stratégie numérique

6 millions d'euros ont été décaissés de l'enveloppe du prêt-relais de l'AFD pour être versés sur le budget annexe de la stratégie sectorielle de développement numérique au début de l'année 2017<sup>143</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur les 6.000.000 d'euros, 2 594 787,19 € avaient été mandatés sur l'année 2017 et il restait sur le BASN : 3.405.212,81€ (soit 406.349.977 XPF)

#### A°) Evolution des recettes sur l'année 2018

Au 1<sup>er</sup> semestre 2018 : deux nouveaux décaissements de l'enveloppe du prêt-relais de l'AFD ont été demandé par le Territoire pour alimenter le budget annexe pour un montant de 250.000€ (29.832.936 XPF)<sup>144</sup> puis 710.000€ (84.725.537 XPF)<sup>145</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> Annexe 110 : Décisions modificatrices adoptées en novembre 2018

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> Annexe 111 : Budget annexe de la stratégie numérique pour l'année 2019

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> Annexe 112 : Courrier de demande de versement de 6.000.000 €

 $<sup>^{144}</sup>$  Annexe 113 : Courrier de demande de versement de 250.000  $\ensuremath{\in}$ 

 $<sup>^{145}</sup>$  Annexe 114 : Courrier de demande de versement de 710.000  $\ensuremath{\mathbf{\in}}$ 

- Au mois de décembre 2018 : le premier déboursement du 11<sup>e</sup> FED territorial a été versé sur le BASN pour un montant de 12.000.000 € (1.431.980907 XPF)<sup>146</sup>.

BUDGET TOTAL SDDN	16 365 212,81 €	1 952 889 357 XPF
BUDGET SDDN	3 405 212, 81 €	
ENCAISSEMENT POUR SDDN TR 7	250 000,00 €	
ENCAISSEMENT POUR SDDN TR9	710 000,00 €	
1 <sup>ère</sup> TRANCHE DU 11 <sup>e</sup> FED TERRITORIAL	12 000 000,00 €	

#### B°) Evolution des dépenses sur l'année 2018

Les dépenses mandatées sur l'année 2018 s'élèvent à : <u>3 555 878,79€</u> (Soit : <u>424.329.211 XPF</u>) et sont réparties de la manière suivante 147 :

- 3.223.769,73€ (384.698.058 XPF) ont été dépensés pœr régler les dernières factures à la Société samoane gestion du câble numérique TUI-SAMOA et celles relatives à la réalisation des travaux d'aménagement terrestres
- 118.000€ (14.081.146 XPF) ont été dépensés pour le règlement de la mission d'assistance technique du Cabinet Polyconseil pour l'élaboration du plan de déploiement THD et 89.430€ (10.671.838 XPF) pour régler le solde de la mission d'AMOA réalisée par le Cabinet Polyconseil.
- 81.660,61€ (9.744.704 XPF) ont été mandatés pour régler les intérêts de l'emprunt contracté auprès de l'AFD et divers frais financiers liés notamment aux frais de conversion.
- Enfin, 43.018,44€ ont été utilisés pour financer d'autres actions de la stratégie numérique telles que la campagne de communication sur les risques internet, le déploiement du THD dans les écoles ou encore le financement du portail promotionnel du Territoire.

	paiements mandats 2018	3 555 878,79 €	424 329 211 XPF
INVESTISSEMENTS			
900 00 020 23181	Env 4 – Installations générales	3 223 617,21 €	384 679 858
900 02 020 21831	Env 2049 – Participation achat de serveurs accès ressources pédagogiques		2 999 960
900 02 020 2051	Env 2048 – Réalisation d'1 portail promotionnel de Wallis et Futuna	12 598,28 €	1 503 375
FONCTIONNEMENT	•		
930 02 020 62268	Env 5 – Honoraires Polyconseil	89 430,00 €	10 671 838
930 02 020 66111	Env 6 – Intérêts réglés à l'échéance	78 769,28 €	9 399 676
930 02 020 668	Env 1027 – Frais financiers divers	2 891,33 €	345 028
930 020 020 6241	Env 1032 – Transports de biens	152,52 €	18 200
930 02 020 6231	Env 2039 – Com/Risques internet	5 280,50 €	630 131
930 02 020 62268	Env 2040 – Déploiement terrestre THD Polyconseil	118 000,00 €	14 081 145

Annexe 116 : Tableau de suivi des dépenses du budget annexe de la stratégie numérique

 $<sup>^{146}</sup>$  Annexe 115 : Confirmation du déboursement de la première tranche du 11 $^{\rm e}$  FED territorial

A la fin de l'année 2018, il reste **12.809.334.02** € (soit 1.528.560.146 XPF) sur le budget annexe de la stratégie numérique.

En réalité à ce montant total doit être déduit les dépenses suivantes :

- Les dépenses engagées mais non encore mandatées pour la réalisation des différentes actions de la stratégie numérique pour un montant total de : 302.143,03 € (soit 36.055.254 XPF)<sup>149</sup>
- Le montant décaissé du prêt-relais qui doit être remboursé à l'AFD pur un montant de : 11.991.723.14€ (1.430.993.214,80 XPF)

Par conséquent, le montant disponible sur le budget annexe de la stratégie sectorielle de développement numérique est donc de : 515.467,85 € (soit 61.511.677 XPF)

## IV:/ Le suivi financier des actions de la stratégie numérique

## Présentation générale :

Le suivi financier de la stratégie sectorielle pour l'année 2018 s'est voulu plus précis en indiquant les dépenses liées à la réalisation des indicateurs de la stratégie sectorielle de développement numérique et non plus seulement les coûts indiqués par actions mais également en précisant les coûts aux centimes près.

Il a été choisi de n'inscrire que les dépenses mandatées sur l'année de référence et d'exclure les dépenses engagées mais non encore payées. Ce choix a pu conduire à apporter des modifications au chiffrage transmis sur l'année antérieure. C'est le cas notamment pour les études sectorielles réalisées dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED territorial-renforcement de capacités ou encore sur les factures Alcatel et SSCC.

Enfin, si les coûts mentionnés sur les années précédentes ont été repris et intégrés au suivi actuel il est important de préciser que la dernière actualisation du document de la stratégie sectorielle de la stratégie numérique, effectuée au mois d'octobre 2018, a pu avoir une incidence sur le bilan financier.

- Le montant de 29.483,66€ correspondant aux frais de transport pour la négociation des contrats avec les autorités samoanes a été inclus à l'objectif 1.2.1 et n'est plus dans l'action 5.2.1 relatif au renforcement de la coopération régionale
- Le coût de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées sur l'année 2017 ne figure plus dans l'action 6.1.1 « identifier les domaines d'avenir » mais dans l'action 3.2.1 en face de l'indicateur « réaliser une étude pour identifier les métiers d'avenir et les promouvoir »
- Le coût des formations en lien avec le numérique initialement prévu pour l'action 3.1.2 a été intégré à l'action 3.2.3 « Proposer des formations orientées vers les nouveaux métiers du numérique »

#### Objectif n° 1 : Accéder au Très Haut Débit

#### OS 1.1 Consolider le projet de raccordement au câble

149 Cf annexe 116

 $<sup>^{148}</sup>$  Recettes: 16.365.212,81 -Dépenses: 3.555.878,79 = 12.809.334,02

Les actions de consolidation du projet de raccordement au câble numérique ont été réalisées sur les années 2016 et 2017 avec le financement de l'étude d'impact environnemental et du complément d'étude ainsi que le paiement de la prestation du cabinet d'assistance juridique.

Sur l'année 2018, seul le solde de l'étude sur le cadre juridique et règlementaire des télécommunications a été payée pour un montant de <u>44.968,00€</u> (soit 5.366.110 XPF) financé directement par l'Union européenne dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED territorial – renforcement de capacités.

#### OS 1.2 Raccorder le Territoire au câble TUI-SAMOA

Les dernières factures liées au projet de raccordement au câble numérique ont été réglées sur l'année 2018 pour un montant total de <u>6.035.814,61</u> € (soit 720.264.273 XPF).

Ce total tient compte des différents coûts suivants :

- Les dépenses ASN, réglées directement par l'AFD sur l'enveloppe du prêt-relais, pour un montant de 2.640.954,26 € (soit 315.149.673 XPF)
- Les dépenses des factures de la SSCC pour un montant de 3.178.395,38€ (soit 379.283.458 XPF) réglées sur le BASN
- Les dernières factures liées aux aménagements terrestres 45.374,35€ (soit 5.414.600,24 XPF) réglées sur le BASN
- Le paiement de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet polyconseil pour un montant de 89.430€ (soit 10.671.838 XPF) réglées sur le BASN
- Les intérêts du prêt relais et frais financiers divers pour un montant de 81.660,62 (soit 9.744.704 XPF) réglées sur le BASN

En 2019, seul l'achat de capacité supplémentaire sur le câble SouthernCross restera à régler. Le financement d'un montant de **494.000**€ a été versé au Territoire à la fin de l'année 2018<sup>150</sup>.

## OS 1.3 Déployer le THD

En 2018, la prestation d'assistance technique du cabinet Polyconseil pour l'élaboration du plan de déploiement du THD a été mandatée sur le BASN pour un montant total de <u>118.000€</u> (soit 14.081.146 XPF)

Les fonds nécessaires pour la réalisation des actions de l'objectif 1.3 ont été obtenus en 2018. Les deux phases de déploiement du THD seront financés grâce par le Fonds Exceptionnel d'Investissement 2018 et le Programme d'Investissement d'Avenir<sup>151</sup>. Néanmoins, le mandatement des factures correspondantes à la réalisation de l'étude d'impact environnemental, pour un montant de 10.314,11€ (soit 1.230.800 XPF)<sup>152</sup>, ainsi qu'aux travaux de déploiement d'un montant total de : 4.500.000€ (536.992.840 XPF)ne sera effectué que sur l'année 2019.

Ces dépenses sont financées par l'Etat qui verse les fonds correspondants au budget du Territoire. Les factures susmentionnées seront donc mandatées sur le budget annexe du SPT

#### OS 1.4 Rendre accessible le THD

152 Cf annexe 17

89/103

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> Annexe 117 : Document justificatif du versement de l'enveloppe de 494.000€

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup> Annexe 118 : Documents justificatifs pour le financement des phases 1 et 2 du déploiement THD

La réalisation d'une enquête sur le taux d'équipement des ménages et des entreprises n'a pas été prévue sur l'année 2018 et il n'y a donc pas de coût correspondant. Néanmoins, l'investissement et le travail réalisé par l'agent permanent du service de la statistique affecté à la gestion de l'Observatoire des NTICs a été évalué. En tenant compte du temps de travail consacré au suivi de la stratégie numérique et de la création de l'Observatoire à compter du mois de juillet 2018, le coût présenté est de 15.000€ (soit 1.189.976 XPF) imputé sur le budget principal du Territoire.

Pour l'année 2019, l'Observatoire des NTICs fonctionnera de janvier à décembre, engendrant ainsi un coût prévisionnel de 30.000€(soit 3.579.952 XPF) à la charge du Territoire et correspondant aux dépenses de fonctionnement du STSEE.

#### Objectif n° 2 : Développer le Territoire en améliorant la santé de la population

#### OS 2.1 Planifier l'amélioration du système de santé

Les paiements de la prestation d'audit sur les réseaux téléphoniques de l'Agence de santé (13.005,76€, soit 1.552.000 XPF) ainsi que l'étude sur le développement de la télémédecine (37.025,95€ soit 4.418.371 XPF) ont été effectués sur l'année 2018 pour un montant total de : 50.031,71€ (soit 5.970.371 XPF)<sup>153</sup>

Sur l'année 2019, le paiement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage restera à régler pour un montant estimé à 110.000€ (soit 13.126.492 XPF)

#### OS 2.2 Doter le Territoire d'infrastructures performantes

Le montant des investissements nécessaires pour mettre en place la télémédecine à Wallis et à Futuna a été chiffré par l'Agence de santé. La prise en charge des coûts liés à la mise à jour du réseau de téléphonie IP, des charriots et des salles télémédecine a été demandée à l'Etat pour un montant total de 3.076.792€ (soit 367.158.950 XPF). Sur ce montant total, la somme de 1.762.777€ (210.355.250 XPF), correspondant à la réalisation de la première des trois phases de travaux, a été demandée en crédit de paiement pour l'année 2019<sup>154</sup>.

#### OS 2.3 Favoriser la prévention, le dépistage précoce et le traitement des maladies

Des sessions de formations ont été organisées sur l'année 2018 en lien avec le numérique et l'amélioration du système de santé. Ces formations, réalisées en lien avec le GRETA<sup>155</sup>, ont porté sur la maitrise des logiciels Word, Excel et PowerPoint et ont concerné 12 agents de l'Agence de santé pour un montant total de 4.039,16€ (soit 482.000XPF)<sup>156</sup>

Parallèlement aux sessions de formations, la signature de partenariats avec les établissements extérieurs a présenté un coût de <u>45.587,20€ (soit 5.440.000 XPF)</u> correspondant à la convention de partenariat avec le Cabinet ORL le TIMBIA qui prévoit un coût de 40.000 XPF/ vacation pour 136 réalisées sur l'année 2018.

156 Cf annexe 119

90/103

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> Annexe 119 : Document justificatif des dépenses pour la réalisation des études en lien avec la télémédecine

 $<sup>^{154}\,\</sup>mathrm{Annexe}\,\,120$  : Chiffrage du projet télémédecine

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> Les groupements d'établissements (Greta) sont les structures de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans pratiquement tous les domaines professionnels.

Pour l'année 2019, une enveloppe de <u>50.280€</u> (soit 6.000.000 XPF) correspondant à 150 consultations sur la base du tarif négocié avec le cabinet ORL a été prévu ainsi qu'une enveloppe de <u>15.000€</u> (596.659 XPF) pour l'organisation de nouvelles sessions de formation.

#### OS 2.4 Améliorer le suivi des patients

La mise en place du dossier patient informatisé a été chiffrée et intégrée à la demande de financement pour la modernisation des infrastructures de l'Agence de santé mais le mandatement des dépenses correspondantes est prévu à compter de 2020.

#### Objectif n° 3 : Valoriser les compétences des wallisiens et futuniens

#### OS 3.1 Déployer les outils et ressources numériques pour l'Education

1. Acquisition des équipements numériques

La mise en œuvre de l'objectif 3.1 de la stratégie numérique sur l'année 2018 a présenté un coût total de <u>111.826,36</u> € (soit 13.344.434 XPF)reparti de la manière suivante :

- Enseignement du 1<sup>er</sup> degré : **22.848,07** € (soit **2.726.500** XPF)<sup>157</sup>
- Contrat de maintenance des équipements : 6.723,86€ (soit 802.370XPF)
- Achat d'équipements informatiques : 16.124.21€ (soit 1.934.130 XPF)
  - Enseignement du 2<sup>nd</sup> degré : 88.978,29 € (soit 10.617.936 XPF)<sup>158</sup>
- Achat de matériels clients légers pour un montant de : 35.797,97€ (soit 4.271.834 XPF)
- Achat de licences pour un montant de 14.347,20 €(1.712.076 XPF)
- -Achat d'antennes pour le déploiement WIFI dans les établissements pour un montant de 4.805,85 € (soit 573.490XPF)
- Achat de serveurs pour un montant de 25.139,66(soit 2.999.960 XPF)
- Organisation des formations pour les enseignants et personnels administratifs pour un montant de 3.466,81 € (soit 413.700 XPF)
- Déployer les logiciels et applications pour faciliter l'accès des élèves aux ressources pédagogiques numériques pour un montant de 5 420,80 € (soit 646874 XPF)

Sur l'année 2019, l'acquisition de matériels informatiques pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré est programmée pour un montant prévisionnel de 92.180 € (soit 11.000.000 XPF)<sup>159</sup> ainsi que le déploiement THD dans les établissements scolaires pour un montant de 87.247,53€ (soit 10.411.400 XPF), soit un montant total de : **179.427,53€** (soit 21.411.400 XPF)

#### 2. Formation des enseignants au numérique

La formation des enseignements au numérique a présenté, sur l'année 2018, un coût de <u>10.364,12€</u> (soit 1.236.769 XPF)

<sup>159</sup> Annexe 123 : Courrier de notification pour l'achat des équipements du 1<sup>er</sup> degré

1.4

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Annexe 121 : Document justificatif de la Direction de l'Enseignement Catholique

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Annexe 122 : Factures relatives aux différents coûts pour l'acquisition d'équipements numériques

- 3.466,81€ (soit 413.700 XPF) correspondant à la œnvention signée par le Vice-rectorat pour la venue de Madame BAUMARD, formatrice au sein de l'entreprise SCIO SARL<sup>160</sup>.
- 6.897,31 € (soit 823.068 XPF) correspondant à laformation continue pour le 1<sup>er</sup> degré<sup>161</sup>.

#### 3. <u>L'accès aux ressources pédagogiques numériques</u>

Les coûts liés aux différentes applications pédagogiques numériques acquises en 2018 ont été inclus pour un montant de : <u>5.420,80€</u> (646.874 XPF)<sup>162</sup>

Pour l'année 2019, le coût de <u>4.190,00€</u> (soit 500.000 XPF) lié aux opérations destinées à développer la créativité, la confiance en soi et l'autonomie pour l'usage des outils numériques chez les élèves du 1<sup>er</sup> degré a été inclus<sup>163</sup>.

## OS 3.2 Développer la formation ouverte à distance

Pour le développement de la formation à distance, seul le financement de l'étude sur le développement des activités tertiaires délocalisées, financée sur le programme du 10<sup>e</sup> FED territorial a été mandaté pour un montant de <u>62.825 € (soit 7.497.017 XPF</u>)

Le recrutement d'un coordinateur e-formation, et les échanges pour la mise en œuvre de formation à distance ont avancé sur l'année 2018 et présenteront des coûts sur l'année 2019. Sont notamment prévus sur l'année 2019 : l'acquisition d'équipements pour la salle d'e-formation, estimée à 11.732,00€ (soit 1.400.000 XPF)<sup>164</sup> selon une première estimation transmise par l'Université de Nouvelle-Calédonie qui doit être retravaillée par les services du Territoire ainsi que le recrutement du coordinateur « e-formation » qui présente un coût prévisionnel de 12.060,00€ (1.439.141 XPF)<sup>165</sup>

#### OS 3.3 Reconnaître les compétences informatiques

La reconnaissance des compétences informatiques ne présente pas de budget spécifique puisqu'elle reposera sur la promotion du dispositif PIX mis en place à l'échelle nationale.

#### Objectif n° 4 : Faire de l'Administration un facilitateur de développement

#### OS 4.1 Instaurer une confiance numérique

La campagne de communication sur les risques internet réalisée sur l'année 2018 présente un coût total de 7.268,76 € (867.394 XPF) financée sur le budget annexe de la stratégie numérique. Une partie des factures liées à la création et à la diffusion de cette campagne a été payée en 2018 pour un montant de <u>5 280,50€ (630.131 XPF)</u>. Les dernières factures correspondantes à la diffusion du spot publicitaire sur les mois d'octobre et novembre 2018 doivent être réglées en 2019 (**1.988,26€ soit** 

<sup>161</sup> Cf annexe 121

<sup>160</sup> Cf annexe 46

<sup>162</sup> Cf annexe 44

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup> Annexe 124 : Courrier de notification du financement accordé à la DEC

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup> Annexe 125 : Chiffrage estimatif transmis par l'UNC

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> Annexe 126 : Barème de rémunération des agents permanents de l'Administration

237.262,53 XPF) ainsi que la nouvelle campagne à réalisée pour un montant coût est estimé à 10.939,70€ (soit 1.305.454 XPF)<sup>166</sup>

La valorisation des cyberbases du Territoire a également présentée un coût de 50.944.91€ (soit 6.049.345 XPF) sur l'année 2018 correspondant aux dépenses suivantes 167 :

- 8.302,90€ (990.800 XPF) correspondant à l'achat de matériels pour les cyberbases de Wallis et la formation des animatrices financés sur le budget Territoire
- 42.642,01 € (soit 4.241.950 XPF) financés sur le budget Etat, correspondant à l'emploi des animatrices des cyberbases.

De nouvelles dépenses, correspondant à l'aménagement des cyberbases et à la formation des animatrices sont prévues sur l'année 2019 pour un montant total de <u>7.860,44€ (soit 938.000 XPF)</u> financées sur le budget du Territoire et un coût de l'emploi des animatrices de <u>35.547,55€ (soit 4.241.950 XPF)</u> sur le budget Etat du STJS<sup>168</sup>.

#### OS 4.2 Rendre accessible les archives du Territoire

L'étude pour la réalisation du bâtiment des archives a été lancée au deuxième semestre 2018 pour un montant total de <u>13.000.000 XPF (Soit environ 108.940€)</u>. Une partie de la prestation a pu être payée sur l'année 2018 pour un montant total <u>de 34.541,23€ (soit 4.121.865 XPF)<sup>169</sup></u>

Le solde de l'étude pour un montant de 74.398,77€ (soit 8.878.134,85 XPF) la création et l'équipement de la salle de numérisation des archives pour un montant de 20.112€ (soit 2.400.000 XPF) ainsi que le recrutement des agents qui seront chargés de cette tâche pour un montant de 52.093,02€ (soit 6.216.351 XPF)<sup>170</sup> seront financés sur l'année 2019.

#### OS 4.3 Dématérialiser les démarches administratives

La dématérialisation des démarches administratives ne présente pas de coût identifié néanmoins il faut noter que les différentes actions de cet objectif spécifique ont pu être réalisées grâce au travail et à l'investissement d'un agent permanent financé par le Territoire

#### OS 4.4 Sensibiliser les agents de l'Administration au numérique

Les travaux réalisés sur l'année 2018 pour mettre à jour les fiches de postes des agents permanents de l'Administration et proposer un plan de formation ne sont présente pas de coût identifié puisqu'ils ont été réalisés par des agents permanents de l'Administration financés par le budget du Territoire et s'inscrivent dans le cadre de leur mission.

Des formations en lien avec le numérique et l'informatique ont été dispensées dans le courant de l'année 2018 pour un montant total de <u>20.558,39€</u> (soit 2.453.269 XPF) et d'autres formations sont prévues sur l'année 2019 pour un montant prévisionnel de : <u>113.738€</u> (soit 13.572.554 XPF)<sup>71</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>166</sup> Annexe 127 : Demande de financement des services du Cabinet pour l'année 2019

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> Annexe 128 : Tableau récapitulatif des dépenses du Service Territorial de la Jeunesse et des Sports

<sup>168</sup> Cf annexe 128

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> Annexe 129 : Document justificatif des dépenses liées à l'étude sur le bâtiment des archives

Un chef de service à D4 à compter du mois d'avril (3.229,82€)- Un agent permanent A1 (1.651,97€/moi) sur 6 mois – 3 ESC sur 6 mois (728.49€/mois)

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> Cf annexe 67

#### OS 4.5 Actualiser le Système d'Information Géographique

L'actualisation du SIG sur l'année 2018 a présenté un coût de <u>95.494,22€ (soit 11.395.492 XPF)</u>, correspondant aux dépenses suivantes<sup>172</sup> :

- Ressources humaines : recrutement d'un ingénieur (Indice D4) sur 10 mois, d'une animatrice (Indice C1) sur 6 mois et d'une secrétaire sur l'année (Indice A1) pour un montant de : 67 435,23 € (soit 8.047.164 XPF)
- Acquisition d'un logiciel et organisation de sessions de formation pour un montant de 7.938,17 € (soit 947.275 XPF)
- Suivi d'une formation QGIS pour l'animatrice SIG : 4.395,42€ (soit 524.513 XPF)
- Achat de licences « autocad » pour un montant de 5.631.36 € (coût 672.000 XPF)
- Câblage réseau au service des travaux publics pour un montant de 10.094,04 € (soit 1.204.420 XPF)

L'achat d'un logiciel est également prévu sur l'année 2019 pour un montant de <u>5.028€ (soit 600.000</u> **XPF**)<sup>173</sup>

#### Objectif n° 5 : Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional

#### OS 5.1 Renforcer la coopération régionale

Le renforcement de la coopération régionale et l'inclusion du Territoire dans de nouvelles organisations régionales présente un surcoût important mais qui ne sera répercuté que sur l'année 2019. En 2018, la présence du Territoire dans les organisations régionales suivantes a présenté un coût de 46.556,62€ (soit 5.555.683 XPF)<sup>174</sup> correspondant à

- Communauté du Pacifique Sud : 35.200€ (soit 4.200477 XPF)
- PROE: 8.356,62€ (soit 997.210 XPF)
- Association des PTOM : 3.000€ (soit 357.995 XPF)

A ce coût s'ajoute les différentes missions organisées à l'extérieur du Territoire pour renforcer les relations avec les Territoires voisins et le coût des partenariats pour un montant total de : 394.963,39€ (47.131.670 XPF)<sup>175</sup>, réparti de la manière suivante :

- Participation du Territoire dans le cadre de l'accord particulier pour un montant de 309.963.39 € (soit 36.988.471) XPF
- Participation au Fonds Pacifique 55.000€ (soit 6563.246 XPF)
- Participation du Territoire au programme PROTEGE pour un montant de 30.000€ (3.579.952 XPF)

#### OS 5.2 Assurer la visibilité du Territoire

Bien que le recrutement du chargé de mission tourisme ait été lancé en 2018, les coûts liés à ce nouveau poste ne seront répercutés que sur l'année 2019.

<sup>175</sup> Cf annexe 132

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Annexe 130 : Tableau récapitulatif des dépenses liées à la mise en œuvre du SIG

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> Annexe 131 : Courrier de notification pour le financement d'un logiciel SIG

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup> Annexe 132 : Budget primitif du Territoire pour l'année 2019 (réalisation au 30/10/2018)

Sur l'année 2018, la mise en œuvre de l'objectif spécifique 5.2 a présenté un coût total de 16.296,46€ (1.944.685 XPF) correspondant au paiement d'une première facture pour le lancement de la réalisation du portail promotionnel du Territoire pour un montant <u>de 12 598,28 € (soit 1.503.375 XPF)</u> et à l'enveloppe dédiée à l'action des délégations pour la visibilité et la promotion du Territoire pour un montant de <u>3.698,18€ (soit 441,310XPF)</u> l'77

L'enveloppe dédiée aux délégations comprend les coûts suivants :

- Frais de représentation de la Délégation de Nouvelle-Calédonie : 1.777,90€ (soit 212.160 XPF)
- Frais de représentation de la Délégation de Polynésie Française : 520.32€ (soit 62.090 XPF)
- Voyages-déplacements et missions de la Délégation de Paris : 198€ (soit 23.628XPF)
- Frais de représentation de la Délégation de Paris : 1.040,59€ (soit 124.175 XPF)
- Catalogue et publicité de la Délégation de Paris : 161,37€ (soit 19.256 XPF)

Les coûts des recrutements d'un chargé de mission tourisme, à compter du mois de février, et d'un assistant à compter du mois d'avril sont prévus sur l'année 2019 pour un montant de : 76.968,64 € (soit 9.184.802 XPF)<sup>178</sup>

#### OS 5.3 Favoriser le rayonnement de la culture locale

Aucun chiffrage n'est identifié sur l'année 2018 pour la mise en œuvre des différentes actions de cet objectif spécifique à l'exception de la mise en ligne de cours de wallisien et de futunien qui sera prévu sur l'année 2019. Il parait néanmoins important de préciser que la structuration de l'Académie des langues présente un coût certain bien qu'il ne soit pas propre à la stratégie sectorielle de développement numérique. En effet, le Territoire prend en charge le salaire de 4 agents, deux à temps partiels et deux à temps complet dont celui de l'Académie des langues. L'Etat, par le biais du Ministère de l'Education nationale et du Vice rectorat de Wallis et Futuna prend en charge la mise à disposition de deux enseignants, chef d'antenne de l'Académie des Langues pour Wallis et pour Futuna.

## Objectif n° 6 : Développer l'économie du Territoire

#### OS 6.1 Promouvoir les opportunités nouvelles de développement

La diffusion du rapport de l'étude sur développement des activités tertiaires délocalisées et l'élaboration d'un plan d'actions pour l'accompagnement du secteur privé réalisées sur l'année 2018 par des agents du SCOPPD et de la CCIMA ne sont pas chiffrées mais constituent à n'en pas douter un investissement du Territoire.

La création d'un laboratoire de fabrication numérique nécessitera des investissements et l'acquisition de différents équipements à l'horizon 2021.

#### OS 6.2 Faciliter la création d'entreprises et accompagner les porteurs de projets

Le renforcement de la CCIMA a présenté un coût total de pour l'année 2018 correspondant au recrutement du directeur à compter du mois de janvier 2018 et à celui d'un agent polyvalent pour

.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Annexe 133 : Facture de la société SKAZY pour la réalisation du portail promotionnel du Territoire

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> Cf annexe 132

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> Coût 5.000€/mois à compter du mois de février et 2440,96/ mois (C1) à compter du mois d'avril 2019

l'antenne de Futuna ainsi que le recrutement de la chargé de mission secteur primaire (60.000 € soit 7.159.905 XPF).

Le coût de la formation de la secrétaire de la CCIMA pour la mise en place du centre de formalités des entreprises (4.461,82€ soit 535.165 XPF) et la négociation du partenariat avec un expert comptable calédonien pour la mise en plan du centre de gestion pour un montant de 1.500€ (soit 178.998 XPF) sont également pris en compte pour l'année 2018.

Pour l'année 2019, une augmentation des coûts en ressources humaines est prévu pour tenir compte des nouveaux recrutements lancés avec un total de <u>100.000€</u> (soit 11.933.174 XPF) le financement de l'étude pour la création de la pépinière des entreprises d'un montant de <u>10.475,00 €</u> (soit 1.250.000 XPF) et la création du site internet de la CCIMA de <u>39.278,88€</u> (soit 4.687.217 XPF) sont également prévus

#### OS 6.3 Attirer les investisseurs

Les différentes actions liées à l'objectif 6.3 ont pu avancées dans le courant de l'année 2018, qu'il s'agisse d'approfondir un travail amorcé, d'initier une proposition nouvelle ou de poursuivre une réflexion sans que cela ne présente de coût chiffrable.

#### OS 6.4 Diversifier les offres de financements

La diversification des offres de financements chiffrée dans la stratégie sectorielle e développement comprend les demandes de financements de projets privés faits dans le cadre des assises des Outremer ainsi que le chiffrage proposé par Mme Danielle PETITEAU, assistante technique qui a réalisé en 2016 une étude sur le développement des TPE/PME à Wallis et Futuna.

Les discussions sont en cours pour diversifier les offres de financements disponibles pour les entrepreneurs locaux, elles ont présenté un coût de 15.000€ (soit 1.789.976 XPF) en frais de mission et de déplacement.

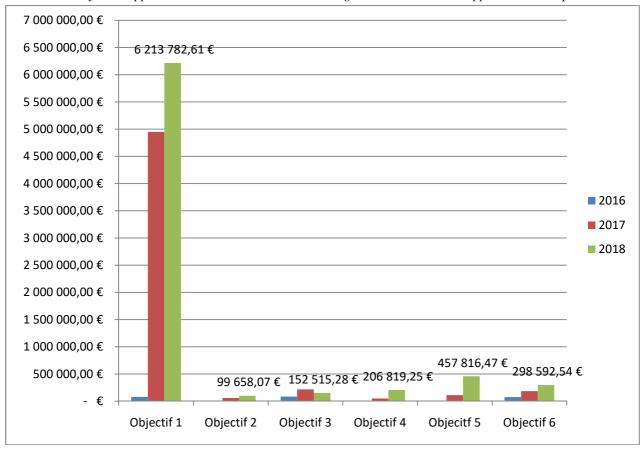
En attendant que ces discussions aboutissent, les aides accordées dans le cadre du Contrat Territorial d'Investissement ont été prises en compte puisqu'elles ont augmenté et qu'elles permettent de soutenir financièrement les porteurs de projets de Wallis et Futuna. En 2018, le coût du CTI est de 217.630,72€ (soit 25.970.252 XPF)

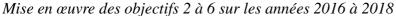
La mise en œuvre de cet objectif spécifique présente donc un coût total de <u>232.630,72€ (soit</u> <u>27.760.229 XPF)</u> pour l'année 2018.

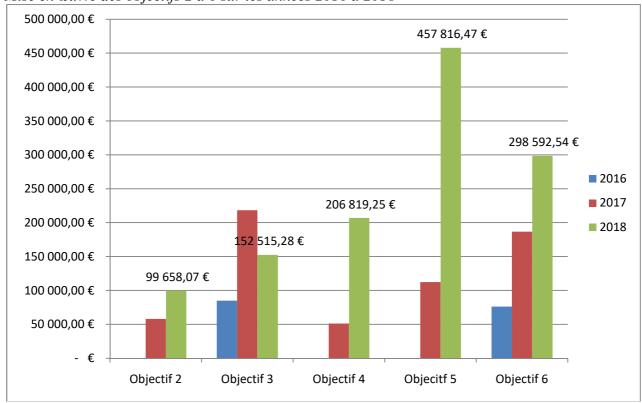
## V:/ Graphiques

A°) Coût de mise en œuvre des objectifs 1 à 6 sur les années 2016 à 2018

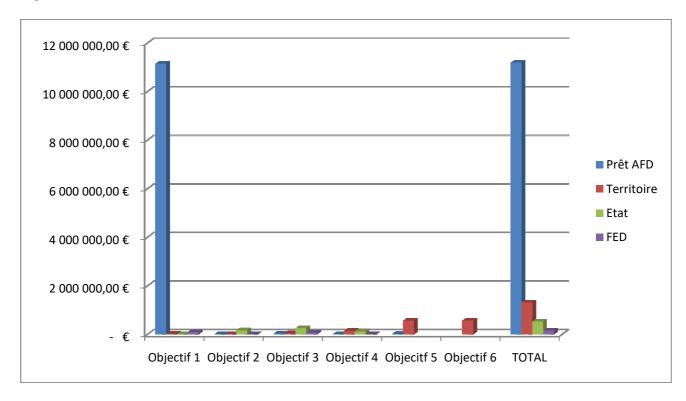
Projet de rapport annuel d'exécution 2018 – Stratégie sectorielle de développement numérique

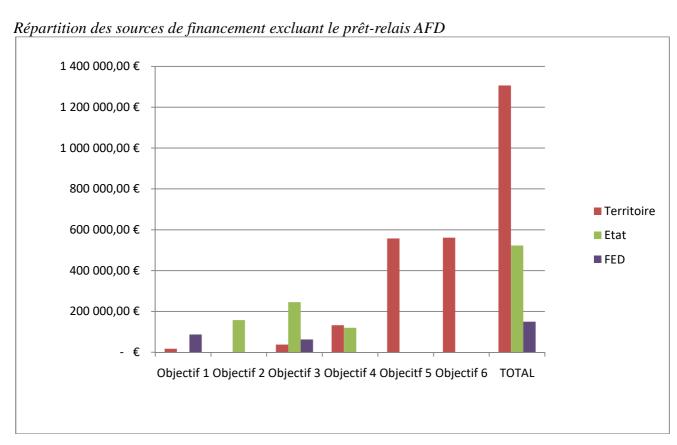




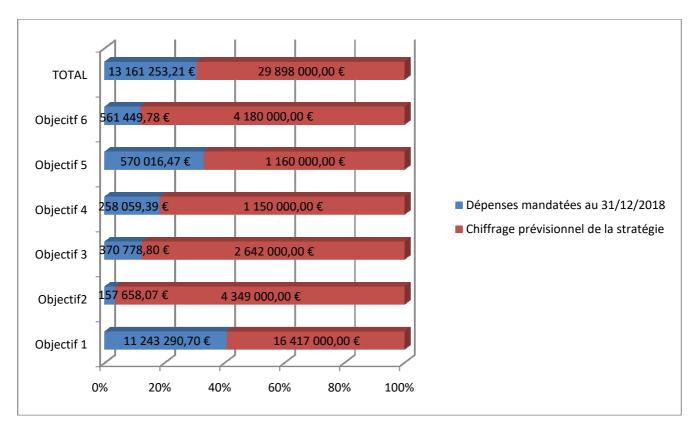


#### B°) Sources de financement des actions mises en œuvre





## C°) Suivi des dépenses par rapport au chiffrage prévisionnel de la stratégie numérique



VI:/ Tableau de suivi des éléments financiers